



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Novembre 2025

État des lieux de la criminalité dans et aux alentours des HLM

Agglomération de Montréal



ÉTAT DES LIEUX DE LA CRIMINALITÉ DANS ET AUX ALENTOURS DES HLM – AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Novembre 2025

Analyse des données et rédaction :

Maxime Raulet, analyste et chargé de projets

Direction scientifique :

Michelle Côté, Ph. D., conseillère scientifique

Révision linguistique et mise en page :

Marie-Claude Cabana, conseillère principale, projets institutionnels

Vanessa Reggio, directrice des communications et des relations publiques

Régine Gardès, eMBA, traductrice agréée, T3W

Avec la participation financière de :



et



Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC)

3535, avenue du parc, 4^e étage

Montréal (Québec) H2X 2H8

Canada

<http://www.cipc-icpc.org>

© Centre international pour la prévention de la criminalité, 4^e trimestre, 2025.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Ce rapport, réalisé par le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) avec l'appui du ministère de la Sécurité publique du Québec et de la Ville de Montréal, dresse un état des lieux de la criminalité survenue dans et autour des habitations à loyer modique (HLM) de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) dans l'agglomération de Montréal entre 2018 et 2022. Bien qu'ils ne représentent qu'une proportion relativement modeste de l'ensemble des infractions recensées (2,6 %), les crimes commis dans ces milieux témoignent de réalités sociales et territoriales particulières, lesquelles justifient une attention soutenue en matière de prévention et de sécurité.

Au cours de la période étudiée, plus de 9 300 affaires criminelles ont été enregistrées dans le périmètre des HLM. Les crimes contre la propriété constituent la majorité des signalements, mais ce sont les crimes contre la personne qui connaissent la croissance la plus marquée (+38 % en cinq ans). En 2022, près de 920 victimes y ont été recensées.

Les crimes contre la personne sont dominés par les voies de fait et les menaces. Les femmes sont particulièrement exposées, notamment dans les cas de violence conjugale, qui ont touché près de trois victimes sur dix en 2022. Les aînés constituent un autre groupe à risque, tant comme victimes (+ 112 % en cinq ans) que comme auteurs présumés (+128 % en cinq ans).

Parmi les crimes contre la propriété, les vols de ou dans un véhicule se démarquent par une hausse spectaculaire. Ils ont plus que doublé entre 2018 et 2022 (+ 100 %), devenant la principale infraction répertoriée dans et autour des HLM. Les vols de 5 000 \$ et moins et les introductions par effractions suivent, reflétant des dynamiques comparables à celles observées ailleurs dans l'agglomération. Toutefois, leur impact peut être ressenti plus fortement dans les HLM, où les ressources financières limitées accroissent la vulnérabilité des résidents. Ces constats rappellent l'importance d'aborder la criminalité dans les HLM à travers le prisme des vulnérabilités sociales et relationnelles.

Sur le plan territorial, plusieurs arrondissements ressortent par une concentration plus élevée d'infractions, notamment Lachine, LaSalle, Verdun et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Ces secteurs combinent une forte présence de HLM et des contextes urbains marqués par des défis socioéconomiques importants.

En conclusion, ce portrait montre que la criminalité dans les HLM ne peut être réduite à de simples données quantitatives. Elle s'inscrit dans des réalités de vie marquées par la précarité, la promiscuité et parfois l'isolement. Pour être efficace, la prévention doit s'appuyer sur une approche concertée, mobilisant les partenaires institutionnels, communautaires et municipaux, afin de favoriser la cohésion sociale, réduire les tensions de voisinage et renforcer la sécurité de proximité. Dans cette perspective, l'accompagnement des populations les plus vulnérables – femmes, jeunes et aînés – constitue un levier essentiel pour améliorer durablement la qualité de vie et le sentiment de sécurité dans les HLM de Montréal.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	9
Le Centre international pour la prévention de la criminalité	9
Objectif du portrait chiffré de la criminalité	9
Mise en contexte et mandat	10
L'agglomération de Montréal.....	11
CADRE D'ANALYSE	12
Sécurité urbaine	12
Approche par espace de vie.....	12
Mise en garde et détails méthodologiques de l'analyse quantitative	13
Limites de l'analyse quantitative	14
MÉTHODOLOGIE	14
Description de la méthodologie de collecte et d'analyse des données quantitatives	14
CHAPITRE 1 : VUE D'ENSEMBLE DE LA CRIMINALITÉ DANS ET AUX ALENTOURS DES HLM DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	17
Dispositions générales	17
Les crimes contre la propriété.....	20
Les types d'actes	23
Les lieux	26
Profil des personnes impliquées.....	28
Les crimes contre la personne.....	38
Les types d'actes	41
Les lieux	44
Profil des personnes impliquées.....	46
Les victimes	58
Sommaire du portrait chiffré de la criminalité dans et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal.....	75
CONCLUSION, SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS	78
BIBLIOGRAPHIE	80
ANNEXES	84
Annexe 1 : Infractions liées aux catégories de crimes contre la personne et de crimes contre la propriété	84

Annexe 2 : Lexique	87
Annexe 3 : Type de relation entre la victime et son auteur présumé	92
Annexe 4 : Approche par espace de vie	92
Annexe 5 : Mise en garde concernant l'utilisation des données policières	93
Annexe 6 : Limites de l'analyse quantitatives.....	94
Annexe 7 : Étapes préliminaires à l'analyse des données policières.....	95

LISTE DES FIGURES, DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

Figure 1 : Approche par espace de vie

Tableau 1 : Crimes contre la propriété par arrondissements et villes liées, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Tableau 2 : Crimes contre la personne par arrondissements et villes liées, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 1 : Évolution des crimes contre la propriété, HLM, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022

Graphique 2 : Part du pourcentage des crimes contre la propriété par arrondissements et villes liées, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 3 : Part du pourcentage des principales catégories de crimes contre la propriété, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 4 : Évolution des principales catégories de crimes contre la propriété, HLM, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022

Graphique 5 : Part du pourcentage des crimes contre la propriété par espace de vie, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 6 : Part du pourcentage des crimes contre la propriété selon le lieu du crime, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 7 : Auteurs présumés de crimes contre la propriété, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 8 : Nombre d'auteurs présumés de crimes contre la propriété, dont l'âge a été identifié, par tranche d'âge, HLM, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022

Graphique 9 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés entre 12 et 17 ans, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 10 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés entre 18 et 30 ans, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 11 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés entre 31 et 45 ans, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 12 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés entre 46 et 60 ans, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 13 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés de 61 ans et plus, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 14 : Auteurs présumés de crimes contre la propriété, dont le sexe a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 15 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés de sexe féminin, dont le sexe a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 16 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés de sexe masculin, dont le sexe a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 17 : Évolution des crimes contre la personne, HLM, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022

Graphique 18 : Part du pourcentage des crimes contre la personne par arrondissements et villes liées, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 19 : Part du pourcentage des principales catégories de crimes contre la personne, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 20 : Évolution des principales catégories de crimes contre la personne, HLM, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022

Graphique 21 : Part du pourcentage des crimes contre la personne par espace de vie, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 22 : Part du pourcentage des crimes contre la personne selon le lieu du crime, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 23 : Auteurs présumés de crimes contre la personne, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 24 : Nombre d'auteurs présumés de crimes contre la personne, dont l'âge a été identifié, par tranche d'âge, HLM, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022

Graphique 25 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés entre 12 et 17 ans dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 26 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés entre 18 et 30 ans, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 27 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés entre 31 à 45 ans, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 28 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés entre 46 et 60 ans, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 29 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés de 61 ans et plus, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 30 : Auteurs présumés de crimes contre la personne, dont le sexe a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 31 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés de sexe féminin, dont le sexe a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 32 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés de sexe masculin, dont le sexe a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 33 : Victimes de crimes contre la personne, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 34 : Nombre de victimes de crimes contre la personne, dont l'âge a été identifié, par tranche d'âge, HLM, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022

Graphique 35 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes de 11 ans et moins, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 36 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes entre 12 et 17 ans, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 37 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes entre 18 et 30 ans, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 38 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes entre 31 et 45 ans, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 39 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes entre 46 et 60 ans, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 40 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes de 61 ans et plus, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 41 : Part en pourcentage du type de relation entre les victimes de crime contre la personne et leur auteur présumé, par âge, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 42 : Victimes de crimes contre la personne, dont le sexe a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 43 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes de sexe féminin, dont le sexe a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 44 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes de sexe masculin, dont le sexe a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Graphique 45 : Part en pourcentage du type de relation entre les victimes de crimes contre la personne et leur auteur présumé, par sexe, HLM, agglomération de Montréal, 2022

INTRODUCTION

Le Centre international pour la prévention de la criminalité

Le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) est un centre de ressources et un forum international unique d'échanges et de connaissances en matière de prévention de la criminalité et de sécurité quotidienne. L'action du CIPC vise à promouvoir la prévention de la criminalité, à encourager l'utilisation de pratiques inspirantes et à soutenir des échanges internationaux fructueux entre les pays et les villes, le système judiciaire et les organisations de la société civile.

Le CIPC collabore régulièrement avec plusieurs grandes villes canadiennes dans la réalisation de diagnostics locaux de sécurité (DLS), l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action et l'évaluation de projets de prévention de la criminalité.

Le CIPC s'acquitte de son mandat principalement des quatre façons suivantes :

- En consolidant les connaissances mondiales et en surveillant les tendances internationales en matière de délinquance, de criminalité et de prévention.
- En approfondissant les connaissances, notamment grâce à l'élaboration d'outils et d'analyses comparatives de certains problèmes, ainsi que par la publication d'un rapport international bisannuel sur les tendances et les perspectives en prévention de la criminalité.
- En favorisant l'échange d'informations grâce à l'organisation de colloques internationaux, de conférences, de séminaires, de formations pratiques et de rencontres d'experts.
- En apportant une assistance technique sur le terrain, en faisant un suivi et en rendant des avis consultatifs sur divers projets.

Objectif du portrait chiffré de la criminalité

L'expérience du CIPC démontre l'importance cruciale d'un portrait chiffré de la criminalité, dont l'objectif premier consiste à faire état des infractions ayant eu lieu sur le territoire au cours des dernières années afin d'offrir des pistes de solution concrètes arrimées aux réalités du milieu.

Le portrait chiffré de la criminalité est construit à partir d'analyses thématiques par espace de vie, tout en intégrant l'intersectionnalité des enjeux et en veillant à ce que les stratégies de prévention jouent un rôle structurant.

Prenant en compte l'ensemble des crimes commis contre la personne et contre la propriété, le présent rapport a pour objectif de présenter et d'analyser les caractéristiques, les dynamiques et les tendances des actes criminels perpétrés dans et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal, ainsi que de la criminalité subie par ses habitants, afin de fournir aux autorités publiques un outil de planification stratégique reposant, entre autres, sur les données du Programme de la déclaration uniforme de la criminalité (DUC 2.2). Le présent rapport fait le point sur les besoins et les actions à privilégier pour favoriser la mise en œuvre d'interventions préventives adéquates en matière de sécurité urbaine.

En effectuant l'analyse croisée de ces données sociodémographiques et des statistiques sur la criminalité fournies par le Programme de Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), nous avons fait le point sur la sécurité et les enjeux de sécurité sur le territoire.

Dans la première section du présent rapport, nous proposons une analyse approfondie des statistiques issues du Programme de Déclaration uniforme de la criminalité (DUC 2.2) du ministère de la Sécurité publique du Québec. Cette section présente une vue d'ensemble chiffrée de la criminalité dans et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal entre 2018 et 2022, qui distingue les crimes contre la personne et les crimes contre la propriété. Cette analyse met en lumière les principales tendances, les zones de concentration géographique ainsi que les dynamiques sociodémographiques observées. Une attention particulière est portée au profil des auteurs présumés et des victimes, afin de mieux comprendre les contextes dans lesquels les infractions sont commises, d'identifier les populations les plus touchées et de cerner les diverses formes de criminalité.

Dans la deuxième section, les constats tirés de l'analyse permettent de dégager des recommandations ciblées et intersectorielles visant à renforcer les initiatives de prévention et de sécurité dans et aux alentours des HLM de l'agglomération. Ces recommandations traduisent les données en actions concrètes, adaptées aux réalités locales et aux enjeux mis en évidence par l'analyse. Elles visent autant des interventions spécifiques dans les milieux de vie (p. ex., espaces privés, espaces publics, milieu scolaire, cyberspace) que des mécanismes transversaux de coordination et de suivi.

Mise en contexte et mandat

Ce mandat s'inscrit dans une volonté de renforcer les capacités d'analyse en matière de sécurité urbaine grâce à la diffusion de données segmentées par sexe et par âge. Le Laboratoire en sécurité urbaine de la Ville de Montréal (LabSU Montréal) a été implanté en 2020 dans le but de soutenir l'émergence de démarches locales en faveur de la sécurité. Le LabSU a collaboré au développement et à l'arrimage d'un réseau d'acteurs clés engagés dans le renforcement de la sécurité et de l'inclusion au sein des collectivités locales. Dans le cadre de ce partenariat, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal a confié au CIPC le mandat de fournir aux décideurs, chercheurs et acteurs de première ligne des outils pratiques destinés à les soutenir dans la mise en œuvre des politiques publiques et dans la mise en action d'interventions en matière de sécurité urbaine, ainsi que dans le soutien offert aux arrondissements.

De plus, le présent rapport a été réalisé avec le soutien du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP), dont le financement a permis d'approfondir et de contextualiser les analyses statistiques, tout en renforçant leur portée stratégique. Cet appui a favorisé l'élaboration de portraits fiables et comparables, dans le cadre du soutien aux efforts concertés de prévention et de renforcement du sentiment de sécurité dans l'agglomération de Montréal.

Soucieuse de fonder ses recommandations de prévention sur une analyse exhaustive des enjeux et des réalités du territoire, la Ville de Montréal a demandé au CIPC de l'accompagner dans la production d'un portrait chiffré de la criminalité dans et aux alentours des HLM situés sur son territoire.

Ce portrait éclaire l'ampleur et la nature de la criminalité dans et aux alentours des HLM de l'agglomération et met en évidence les différences selon le sexe et l'âge dans les types d'infraction, les lieux et les dynamiques relationnelles, appelant à une intervention coordonnée et fondée sur des données probantes pour prévenir les récidives, accompagner les victimes et diminuer durablement la criminalité sur le territoire montréalais.

L'agglomération de Montréal

L'agglomération de Montréal est un territoire central du Québec métropolitain qui se distingue par sa densité urbaine, sa diversité démographique et son influence majeure sur les plans économique, social et culturel. Elle a été constituée le 1^{er} janvier 2002 à la suite de fusions municipales, avant de faire l'objet d'une reconfiguration partielle en 2006. Elle se compose aujourd'hui de 16 municipalités comprenant la Ville de Montréal ainsi que 15 villes liées, telles que Côte-Saint-Luc, Westmount, Montréal-Est ou encore Mont-Royal (ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, 2025).

Située sur l'île de Montréal et bordée par le fleuve Saint-Laurent, l'agglomération fait partie de la région administrative la plus peuplée du Québec avec 2 200 807 habitants en 2024 (ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, 2025). À elle seule, l'agglomération de Montréal regroupe plus du quart de la population du Québec. Elle s'étend sur une superficie de 498 km² (Statistique Canada, 2022) et unit une grande variété de milieux de vie allant des quartiers centraux fortement urbanisés aux secteurs résidentiels périphériques.

Sur ce territoire caractérisé par une forte densité démographique et une grande diversité sociale, les habitations à loyer modique (HLM) constituent un maillon stratégique du parc résidentiel et un élément central du logement social au Québec. Par ailleurs, l'agglomération de Montréal regroupe à elle seule plus du tiers des HLM de la province. L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) – le plus important gestionnaire de logements sociaux au Québec – est chargé de la gestion de ce type de logements. Parmi les logements administrés par l'OMHM se trouve un parc de HLM, un parc de logements abordables et d'autres logements sous gestion, accueillant plus de 55 500 locataires (soit l'équivalent de la population d'une ville de taille moyenne) disséminés dans près de 918 immeubles répartis sur l'ensemble du territoire de la métropole (OMHM, 2025). En 2024, l'OMHM administrait environ 20 810 logements dans son parc de HLM (Roberson, 2024) composé de 11 002 logements occupés par des personnes âgées, 9 603 par des familles et 205 par des chambreurs (Ville de Montréal, 2024).

Sur le plan de la répartition territoriale, des HLM sont présentes dans la plupart des arrondissements de la Ville de Montréal ainsi que dans certaines villes liées de l'agglomération. Certains immeubles résidentiels, imposants par leur envergure, ont donné naissance à de véritables quartiers, notamment les ensembles résidentiels de Montréal-Nord et de Saint-Michel. D'autres immeubles de plus petite taille se fondent dans le tissu urbain résidentiel déjà en place (Ville de Montréal, 2024).

CADRE D'ANALYSE

Sécurité urbaine

La sécurité urbaine est un concept très vaste qui renvoie à une série de tendances interreliées, mais distinctes : la criminalité, la violence, le sentiment de sécurité et la cohabitation pacifique, entre autres. Pour faciliter la compréhension de rapport, nous avons retenu la définition suivante de l'expression « sécurité urbaine » :

Actions des divers acteurs de la communauté (services municipaux, groupes communautaires, service de police, milieu des affaires, citoyens, etc.) pour préserver et promouvoir la sécurité (sécurité objective : absence de criminalité, d'accidents, de désastres, etc.), le sentiment de sécurité des citoyens (sécurité subjective) et la cohabitation pacifique au sein des communautés. Elle intègre la notion de sécurité dans les divers milieux de vie : le domicile, les transports en commun, les lieux publics, afin de rendre les villes plus sûres pour les résidents (CIPC, 2011, p. 21).

En ce qui concerne l'expression « prévention du crime », l'Organisation des Nations Unies propose la définition suivante :

« [...] comprend des stratégies et des mesures pour chercher à prévenir les crimes et leurs effets potentiellement néfastes sur les personnes et la société, y compris la peur du crime, en agissant sur leurs multiples causes » (CIPC, 2007, p. 10).

Ce concept fait notamment référence à un processus axé sur l'amélioration de la sécurité au sein d'une ville ou d'une municipalité. Pour cela, la contribution de la population et des autres acteurs du milieu est mise en commun afin de prévenir les événements nuisibles à la sécurité de leur communauté. Ces mesures de prévention sont constituées d'un ensemble de gestes préventifs et non répressifs qui visent la réduction de la criminalité, en agissant sur les causes, soit les circonstances et le milieu dans lequel des délits sont commis ou qui prédisposent à des actes criminels (CIPC, 2010).

Approche par espace de vie

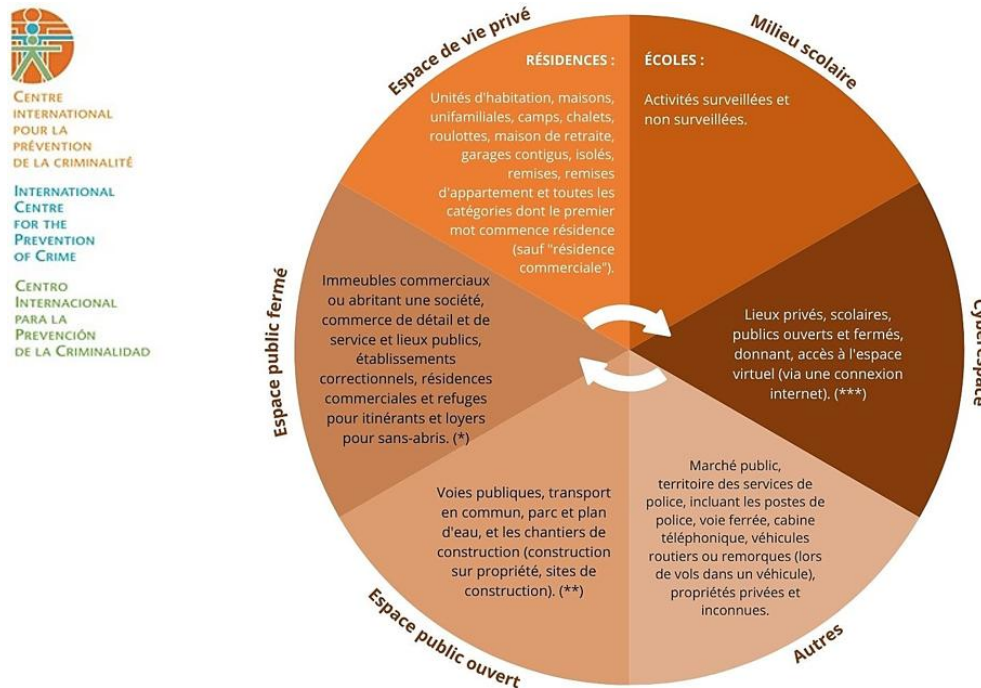
Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité au Canada recense plus de 64 types de lieux dans lesquels des actes criminels peuvent se produire. À partir de cette liste, nous avons fait un premier regroupement et répertorié les éléments géographiques par espace de vie. Les résultats de cette analyse sont présentés à l'annexe 4.

L'analyse présentée dans le présent rapport porte sur cinq espaces de vie liés à des lieux à vocation sociale et institutionnelle (voir figure 1) :

- L'espace public fermé
- L'espace privé
- L'espace public ouvert

- Le milieu scolaire
- Le cyberspace

Figure 1 : Approche par espace de vie



Source : CIPC, 2020.

Au cours de la dernière année, le cyberspace s'est imposé de manière durable dans les espaces de vie et en fait désormais partie intégrante. Il se retrouve dans les espaces de vie privés, dans les milieux scolaires ainsi que dans les espaces publics ouverts ou fermés qui ont un accès à cet espace virtuel grâce à une connexion internet.

Cette approche axée sur les espaces de vie met l'accent sur les lieux fréquentés par la population dans le contexte desquels diverses formes de violence peuvent se manifester, dans une perspective de coordination des ressources et d'arrimage des services aux défis spécifiques du terrain. Par ailleurs, cette approche offre l'avantage de proposer des solutions adaptées aux contextes particuliers, tout en offrant la possibilité d'intervenir de manière plus exhaustive en s'attaquant aux fondements mêmes des vulnérabilités sous-jacentes. En résumé, l'approche centrée sur les espaces de vie se distingue par son caractère à la fois pragmatique et global, procurant ainsi un cadre favorable à une intervention efficace et concertée.

Mise en garde et détails méthodologiques de l'analyse quantitative

Depuis plusieurs années, le CIPC analyse les données des services de police en vue de réaliser des portraits quantitatifs. Les données proviennent des actes déclarés enregistrés par les services de police du Canada. Les données présentées dans le présent rapport couvrent la période de 2018 à 2022.

Pour une interprétation précise des données policières, il est essentiel de considérer avec discernement et prudence les enjeux présentés à l'annexe 5 :

- Seule l'infraction la plus grave d'un événement est comptabilisée, ce qui peut réduire l'étendue des infractions multiples.
- Les données concernant les victimes et les auteurs inconnus (non identifiés) sont souvent incomplètes, notamment en ce qui concerne le sexe et l'âge.
- Certaines catégories de crimes, entre autres les crimes « sans victime » (p. ex., la prostitution et la vente de drogues), sont sous-représentées.

Limites de l'analyse quantitative

Dans le présent rapport, nous présentons une analyse quantitative des crimes commis et subis dans et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022. Il convient toutefois d'apporter une certaine nuance dans le traitement et l'analyse des statistiques relatives aux actes criminels enregistrés par les services de police (voir à l'annexe 6 pour des informations plus détaillées). Il est important de prendre en considération ce qui suit :

- Les données policières reflètent davantage les activités des services de police que la criminalité réelle, en raison du « chiffre noir » que représentent les crimes non signalés.
- L'influence des mouvements sociaux et des campagnes de sensibilisation, comme le mouvement #MoiAussi, peut fausser l'interprétation des tendances observées dans les signalements.
- Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les données doivent être interprétées avec prudence, faute de recul suffisant.
- Par souci de protection de la vie privée, les données excluent les récidives et ne permettent pas d'analyser les infractions lorsque les totaux sont inférieurs à cinq.

MÉTHODOLOGIE

Description de la méthodologie de collecte et d'analyse des données quantitatives

Le CIPC propose l'adoption d'une méthodologie quantitative pour l'analyse des données policières fournies par le ministère de la Sécurité publique (MSP). Segmentées selon la tranche d'âge et le sexe des victimes et des auteurs présumés, ces données permettent de dégager les tendances observées en lien avec les crimes contre la personne et les crimes contre la propriété. Pour en apprendre davantage sur les infractions dans chacune des catégories, consultez l'annexe 1. Il convient de préciser qu'une fois transmises par le MSP, les données sur la criminalité ont été soumises à plusieurs étapes préparatoires avant analyse, présentées à l'annexe 7.

Dans le chapitre ci-dessous, nous mettons l'accent, d'une part, sur les crimes contre la personne, qui comprennent les catégories d'infractions pouvant causer la mort, les infractions sexuelles, les voies de fait, les infractions entraînant une perte de liberté, des menaces ou des actes de violence, ainsi que les infractions

relatives au proxénétisme et à l'obtention de services sexuels et, d'autre part, sur les crimes contre la propriété, qui comprennent les catégories d'infractions relatives aux incendies criminels, aux introductions par effraction, aux vols, aux recels, aux fraudes et aux méfaits. Pour en apprendre davantage sur les infractions comprises dans chacune de ces catégories, consultez l'annexe 1.



CHAPITRE 1 : VUE D'ENSEMBLE DE LA CRIMINALITÉ DANS ET AUX ALENTOURS DES HLM DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Dispositions générales

Le présent rapport présente un portrait global des affaires criminelles et des personnes impliquées dans les **2 509 adresses de HLM¹** administrées par l'OMHM dans l'agglomération de Montréal (arrondissements et villes liées) entre 2018 et 2022.

Pour l'étude des données policières du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP), nous utilisons trois fichiers :

1. Le nombre d'**affaires** : une affaire correspond à un événement ;
2. Le nombre d'**auteurs présumés** : plusieurs auteurs présumés peuvent être associés à une même affaire et certaines affaires peuvent n'avoir aucun auteur présumé identifié ;
3. Le nombre de **victimes** : tout comme les auteurs présumés, plusieurs victimes peuvent être associées à une même affaire de crime contre la personne.

Ainsi, entre 2018 et 2022, dans et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal, ces trois niveaux d'analyse ont permis de faire ressortir les données suivantes pour l'ensemble des crimes contre la personne et des crimes contre la propriété :

- **9 381 affaires criminelles à l'étude**, dont :
 - 3 984 affaires relatives aux crimes contre la personne (soit 42 % du total des affaires rapportées ;
 - 5 397 affaires relatives aux crimes contre la propriété (soit 58 % du total des affaires rapportées) ;
- **3 368 auteurs présumés à l'étude**, dont :
 - 2 753 auteurs présumés de crimes contre la personne
 - 615 auteurs présumés de crimes contre la propriété².

¹ La liste des HLM situés dans l'agglomération de Montréal a été dressée à partir des codes postaux, ce qui peut entraîner le regroupement de données concernant des crimes commis et subis à proximité immédiate de ces immeubles. En effet, les codes postaux couvrent généralement une zone géographique qui comprend, en plus des HLM, des lieux publics tels que des parcs, des rues ou des locaux commerciaux. Ainsi, des événements criminels survenus dans ces espaces publics peuvent être constatés dans l'analyse des crimes associés aux HLM, même s'ils ne se déroulent pas directement dans des espaces privés résidentiels. Cette méthode de localisation permet d'obtenir une vue plus globale des dynamiques criminelles à l'intérieur et aux alentours des HLM, tout en reconnaissant que la frontière entre l'espace privé et l'espace public est souvent difficile à tracer dans de tels contextes.

² Selon Statistique Canada (2024), l'identification des auteurs présumés de crimes contre la propriété est généralement plus complexe que les auteurs présumés de crimes contre la personne. Contrairement aux crimes contre la personne avec infraction violente, dans le cadre desquels la proximité physique entre la victime et l'auteur permet fréquemment d'identifier plus aisément les auteurs grâce aux témoignages et aux preuves matérielles, les crimes contre la propriété comportent plusieurs obstacles : absence de témoins directs, preuves limitées, utilisation de technologies pour dissimuler l'identité, faible taux de signalement et implication d'inconnus (Statistique Canada, 2024). Ces facteurs peuvent entraîner la sous-estimation du nombre réel d'affaires criminelles et d'auteurs présumés impliqués dans ces infractions.

- Les données à l'étude concernant les victimes portent uniquement sur les victimes de crimes contre la personne³, dont **4 353** ont été dénombrées dans et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal entre 2018 et 2022.

À titre informatif, les 9 381 affaires criminelles commises à l'intérieur et aux alentours des HLM représentent **2,6 %** des 358 193 affaires criminelles à l'étude commises dans l'agglomération de Montréal entre 2018 et 2022. Plus précisément, elles représentent **3,6 %** des affaires relatives aux crimes contre la personne et **2,1 %** des affaires relatives aux crimes contre la propriété.

Pour 2022 uniquement, les données concernant les affaires criminelles recensées à l'intérieur et aux alentours des HLM dans l'agglomération de Montréal sont réparties de la manière suivante :

- **2 056 affaires criminelles à l'étude**, dont :
 - 854 affaires relatives aux crimes contre la personne (soit 41 % du total des affaires)
 - 1 202 affaires relatives aux crimes contre la propriété (soit 59 % du total des affaires)
- **616 auteurs présumés à l'étude**, dont :
 - 508 auteurs présumés de crimes contre la personne
 - 108 auteurs présumés de crimes contre la propriété
- **919 victimes** de crimes contre la personne ont été enregistrées à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal en 2022.

Parallèlement à ces statistiques, il importe de rappeler que la sécurité dans et aux alentours des HLM prend tout son sens dans un cadre d'analyse plus large. En 2021, l'OMHM a adopté un Plan d'action intégré en sécurité et en prévention qui s'inscrit dans une perspective de responsabilité partagée entre l'OMHM, les résidents et les partenaires institutionnels et communautaires. Ce plan relève une hausse marquée des enjeux de sécurité au cours des dernières années (OMHM, 2021), notamment :

- Une augmentation importante des interventions de patrouilleurs⁴ (de 10 708 en 2012 à 21 041 en 2020) ;

³ Dans les bases de données criminelles, les personnes impliquées dans des crimes contre la propriété ne sont pas comptabilisées comme des victimes, mais comme des « plaignantes ». Contrairement aux crimes contre la personne, dans lesquels une victime directe peut être recensée, les crimes contre la propriété sont généralement signalés par les propriétaires ou les détenteurs légitimes des biens concernés. Cette distinction méthodologique a une incidence sur l'analyse statistique et doit être prise en compte lors de l'interprétation des données. D'autres mises en garde et limites concernant l'analyse des crimes contre la propriété sont détaillées aux annexes 5 et 6.

⁴ Il s'agit d'un service de patrouille assuré par la coopérative de solidarité du Regroupement des services d'habitation du Québec (RSHQ), spécialisée dans la sécurité et les services connexes liés au logement social. Les agents de sécurité effectuent des rondes à pied ou en véhicule, de 16 h à 8 h en semaine et 24 heures sur 24 durant les fins de semaine. Outre la surveillance, le RSHQ intervient dans le contexte d'urgences liées au parc locatif (bris, vandalisme, comportements perturbateurs, etc.), transmet les directives appropriées et signale les situations à l'équipe de gestion de l'immeuble. Les agents produisent également des rapports d'intervention pour documenter les incidents observés. Leur approche privilégie la prévention par la présence, le dialogue avec les résidents, la médiation sociale et la

- Une forte augmentation du nombre d'appels provenant de locataires en lien avec des situations d'insécurité (de 3 964 à 10 361 au cours de la même période) ;
- Une augmentation constante des plaintes pour bruit et une cohabitation difficile ;
- Une augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance et une intensification de la circulation des armes à feu.

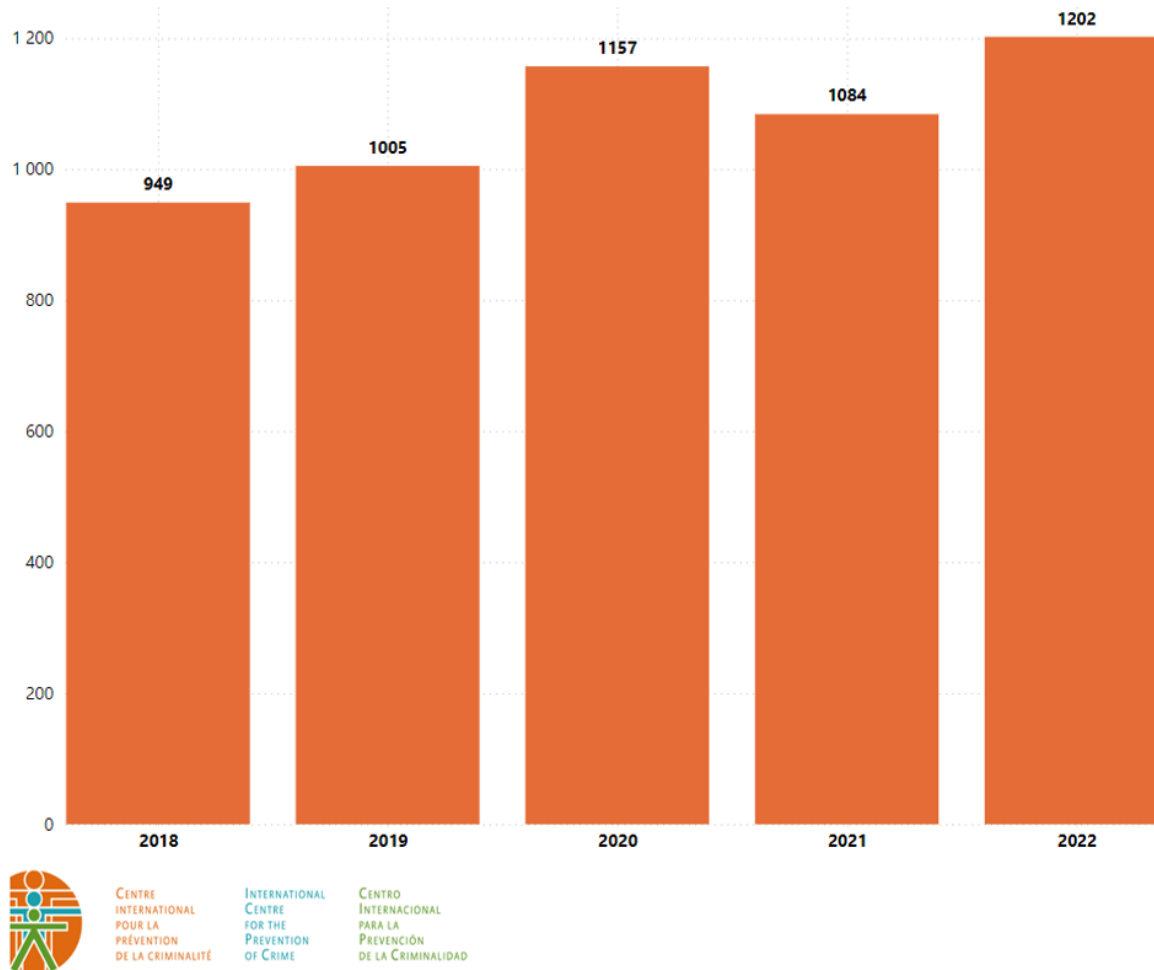
Ces observations sont un rappel que la criminalité enregistrée par la police ne représente qu'une partie des enjeux de sécurité auxquels les résidents sont confrontés. En misant sur la prévention, la présence de patrouilleurs, l'approche communautaire et des interventions adaptées aux réalités locales, l'OMHM cherche à renforcer la sécurité et le sentiment de sécurité dans les milieux de vie sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Dans cet esprit, l'analyse statistique présentée ci-après a pour objectif de documenter les phénomènes criminels recensés à partir des données disponibles et de mettre en lumière les dynamiques propres aux HLM de l'agglomération de Montréal.

collaboration avec divers partenaires (gestionnaires, services d'urgence, etc.) afin de réduire les conflits et les nuisances (OMHM, 2020).

Les crimes contre la propriété

Graphique 1 : Évolution des crimes contre la propriété, HLM, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

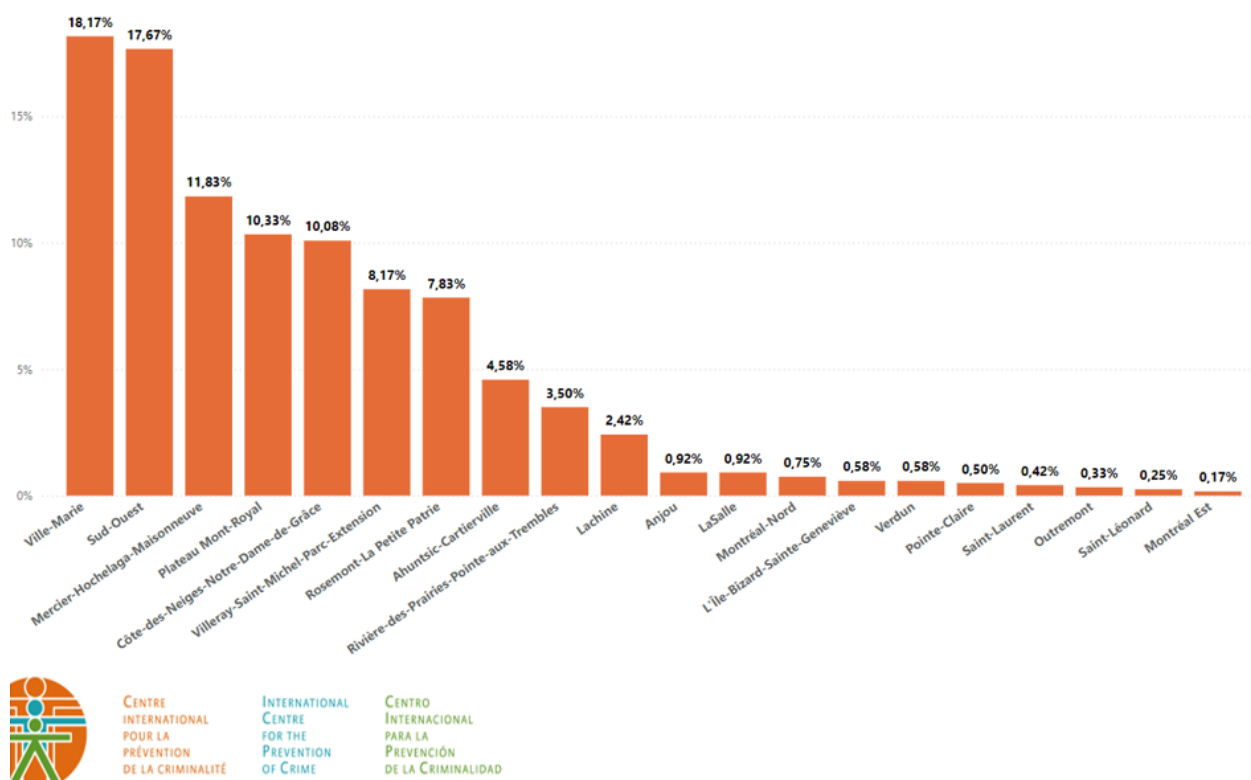
Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Ce graphique illustre les variations du nombre de crimes contre la propriété à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal entre 2018 et 2022. Nous observons une **augmentation de 26,7 % au cours de cette période**. Plus précisément, les crimes contre la propriété ont connu une augmentation entre 2018 et 2020 (+21,9 %) suivie d'une baisse de 6,3 % entre 2020 et 2021. Cette tendance s'est inversée brusquement entre 2021 et 2022 et une augmentation de 10,9 % a été constatée pendant cette dernière période.

En 2022, le nombre de crimes contre la propriété dans et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal dépasse celui de 2018. La pandémie de COVID-19, sans être l'unique facteur en cause, a manifestement influencé les dynamiques criminelles (CIPC, 2023). L'augmentation relevée est comparable à

celle observée à l'échelle de l'agglomération, qui a vu les crimes contre la propriété croître de 21 % entre 2021 et 2022. (CIPC, 2025).

Graphique 2 : Part du pourcentage des crimes contre la propriété par arrondissements et villes liées, HLM, agglomération de Montréal, 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Ce graphique présente la répartition des arrondissements et villes liées dans lesquels des crimes contre la propriété ont été enregistrés à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal en 2022.

L'arrondissement de Ville-Marie est le plus touché avec près d'un crime contre la propriété sur cinq (18,2 %) dans et aux alentours des HLM. Il est suivi par les arrondissements du Sud-Ouest (17,7 %), de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (11,8 %), du Plateau-Mont-Royal (10,3 %) et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (10,1 %). Cette analyse est enrichie par le tableau 1 ci-dessous, qui répertorie de manière détaillée le nombre de HLM dans chaque arrondissement et ville liée dans lesquels des crimes contre la propriété ont été enregistrés, ce qui permet de nuancer la lecture globale des résultats.

Tableau 1 : Crimes contre la propriété par arrondissements et villes liées, HLM, agglomération de Montréal, 2022

	Nombre total de crimes contre la propriété commis en HLM en 2022	Taux de crimes contre la propriété commis en HLM en 2022	Nombre de HLM par arrondissements et villes liées en 2022
Arrondissement de Lachine	29	1,71	17
Arrondissement d'Anjou	11	1,57	7
Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	121	1,19	102
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal	124	0,98	127
Arrondissement de Ville-Marie	218	0,97	224
Arrondissement de Verdun	7	0,88	8
Arrondissement de LaSalle	11	0,65	17
Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie	94	0,57	164
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	1 200	0,48	2509
Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	98	0,38	258
Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	42	0,32	102
Arrondissement du Sud-Ouest	212	0,32	672
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	142	0,31	461
Arrondissement de Montréal-Nord	9	0,29	31
Arrondissement d'Achues-Cartierville	55	0,23	237
Arrondissement de Saint-Laurent	5	0,19	26



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

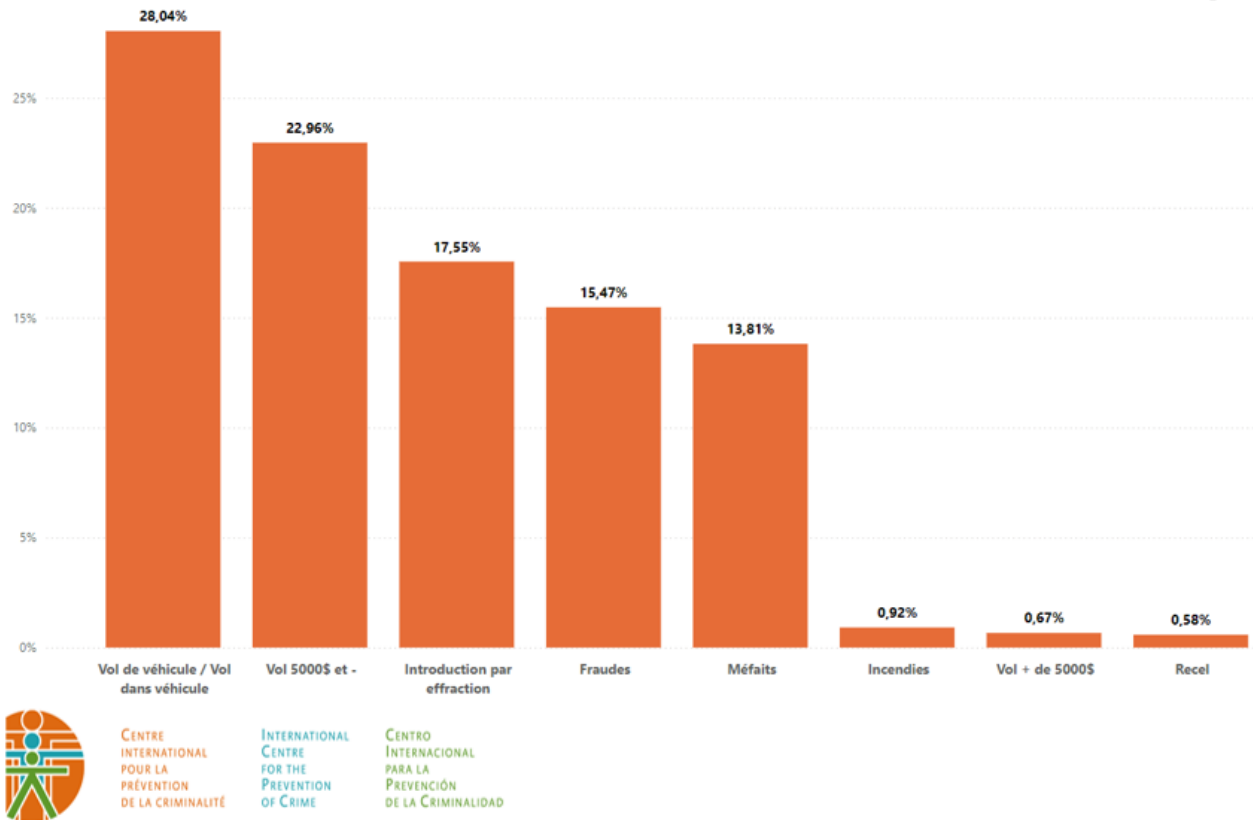
Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Ce tableau présente la répartition des taux de crimes contre la propriété dans et aux alentours des HLM en 2022. Pour l'ensemble du territoire, le taux s'établit à **0,48 crime contre la propriété par HLM**. L'analyse révèle que certains arrondissements – notamment Lachine, Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau-Mont-Royal, Ville-Marie et Verdun – affichent des taux plus de deux fois supérieurs à la moyenne de l'agglomération. Cette surreprésentation des crimes contre la propriété à l'intérieur et aux alentours des HLM situés dans ces secteurs constitue un enjeu préoccupant.

Les types d'actes⁵

Graphique 3 : Part du pourcentage des principales catégories de crimes contre la propriété, HLM, agglomération de Montréal, 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

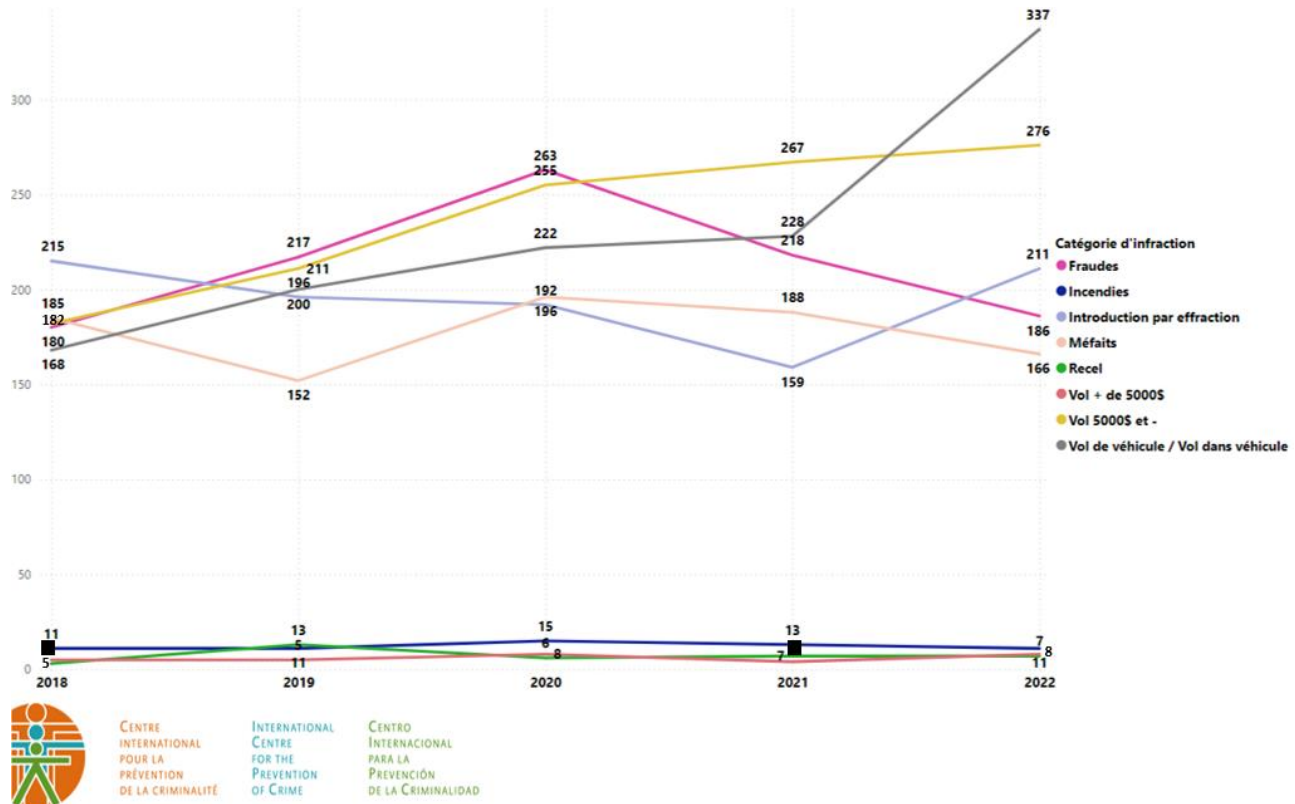
Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

En 2022, les catégories d'infractions les plus récurrentes parmi les crimes contre la propriété à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal comprennent **les vols de véhicule ou dans un véhicule, les vols de 5 000 \$ et moins ainsi que les fraudes**. Les vols de véhicule ou dans un véhicule représentent plus d'un quart (28 %) des crimes contre la propriété enregistrés. Les vols de 5 000 \$ et moins constituent plus d'un crime contre propriété sur cinq (23 %).

La répartition du nombre d'infractions commises à l'intérieur et aux alentours des HLM reflète globalement celle observée dans l'agglomération de Montréal. Toutefois, à l'échelle de l'agglomération, les fraudes occupent une place proportionnellement plus importante que les introductions par effraction (CIPC, 2025). Cette particularité peut s'expliquer par la nature des lieux où se produisent les infractions, qui sont en majorité des espaces de vie privés (voir graphique 5).

⁵ Voir annexe 1.

Graphique 4 : Évolution des principales catégories de crimes contre la propriété, HLM, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le tableau, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Ce graphique permet d'observer les variations dans les principales catégories de crimes contre la propriété à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal entre 2018 et 2022.

Durant cette période, **une augmentation importante a été observée pour les vols de véhicule ou dans un véhicule (+100,6 %) ainsi que pour les vols de 5 000 \$ et moins (+51,6 %)**. Les vols de véhicule ou dans un véhicule, en particulier, ont doublé entre 2018 et 2022, passant de la quatrième infraction la plus commise contre la propriété en 2018 à la principale infraction en 2022. Cette tendance est également observée à l'échelle de l'agglomération où les vols de véhicule ou dans un véhicule constituent également l'infraction en plus forte hausse pendant cette période (+44 %) (CIPC, 2025).

La proportion particulièrement élevée de vols de véhicules dans l'agglomération de Montréal constitue un problème prioritaire. Dès 2021, dans le contexte postpandémique de la COVID-19, le SPVM et ses partenaires ont été confrontés à une recrudescence de ce type d'infraction. Également observée à l'échelle du Canada, cette tendance s'expliquait notamment par la rareté des véhicules neufs sur le marché, aggravée par une pénurie mondiale de semi-conducteurs, composantes essentielles à leur fabrication. Cette insuffisance d'approvisionnement a entraîné une hausse importante de la valeur des véhicules d'occasion, les rendant particulièrement attractifs pour le vol. Selon les renseignements des services de police, les véhicules volés

ne constituent pas seulement une marchandise ; ils contribuent également au financement d'activités criminelles, telles que le trafic d'armes à feu et de stupéfiants. Du fait de son emplacement stratégique et de son statut de point majeur d'exportation, le port de Montréal représente un lieu particulièrement convoité par les réseaux criminels organisés (SPVM, 2025).

Pour enrayer ce phénomène touchant le port de Montréal, le SPVM a lancé, dès janvier 2024, le projet VECTOR en partenariat avec la Police provinciale de l'Ontario, la Gendarmerie royale du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada et la Sûreté du Québec (Gouvernement du Canada, 2024). Cette initiative a permis la saisie historique de plus de 1 300 véhicules volés destinés à l'exportation au cours de l'année 2024. Dans cette même optique, en février 2024, le SPVM a pris part au Sommet national sur le vol de véhicules à moteur à Ottawa dans le but de renforcer la collaboration interinstitutionnelle et de contribuer à l'élaboration du plan stratégique fédéral de lutte contre ce crime (SPVM, 2025). En parallèle, le gouvernement du Canada a investi 15 millions \$ en 2024 pour soutenir les services de police locaux, faciliter le partage d'informations avec Interpol et accroître les capacités de détection des véhicules volés aux frontières (Gouvernement du Canada, 2024a).

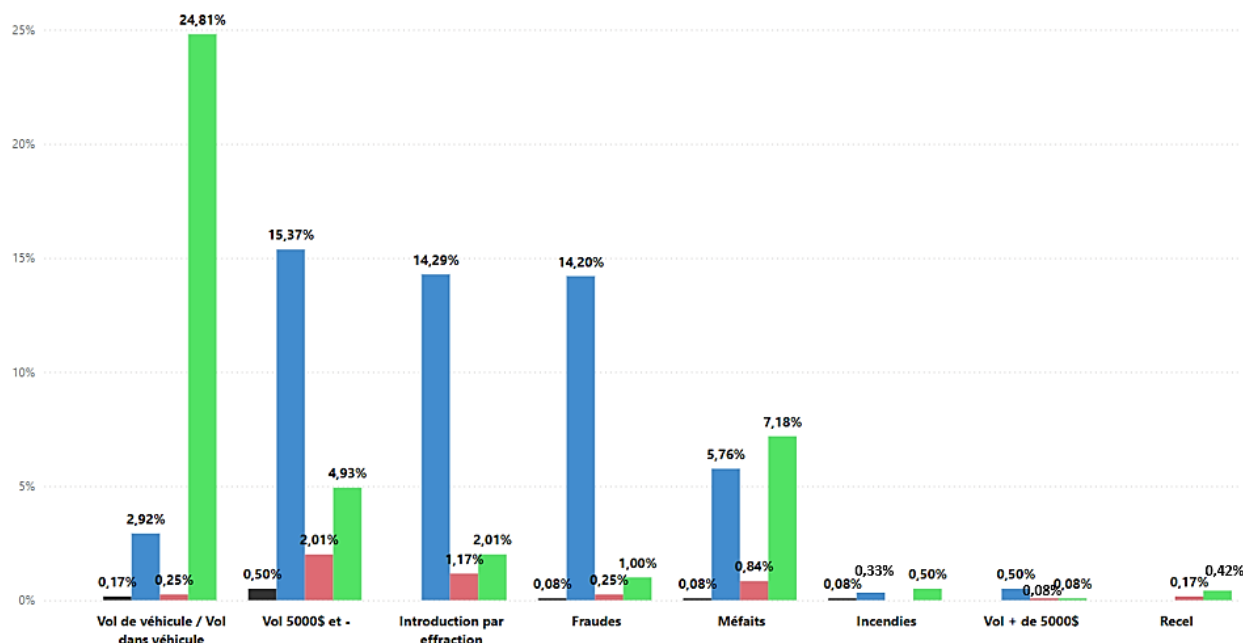
Ces efforts conjugués semblent avoir porté fruit. En effet, selon le plus récent rapport du SPVM, les vols de véhicule ou dans un véhicule ont diminué de 25 % en 2024 par rapport à 2023 dans l'agglomération de Montréal. Cette amélioration est également attribuable en partie à la mise en place d'une équipe intégrée temporaire réunissant la GRC et l'ASFC au sein du SPVM. L'équipe ainsi constituée avait pour mandat le déploiement de ressources d'enquête supplémentaires, une collaboration renforcée avec des acteurs clés (Administration portuaire de Montréal, services de police provinciaux et nationaux, compagnies d'assurances), le ciblage des têtes dirigeantes des réseaux criminels et la mise en œuvre de mesures de prévention (SPVM, 2025).

Par ailleurs, malgré l'augmentation du nombre d'infractions, sur l'ensemble de la période, les fraudes, introductions par effraction et méfaits sont demeurés stables. Toutefois, **entre 2021 et 2022**, nous constatons une reprise notable des **introductions par effractions, qui ont augmenté de 32,7 %**. La pandémie de COVID-19 semble avoir influencé ces dynamiques criminelles (CIPC, 2023). Par exemple, entre 2018 et 2020 (période caractérisée par les confinements), les fraudes ont augmenté de 42,2 %, avant de diminuer de 29,3 % entre 2021 et 2022.

Les lieux⁶

Graphique 5 : Part du pourcentage des crimes contre la propriété par espace de vie, HLM, agglomération de Montréal, 2022

Espace de vie ● Autres ● Espace de vie privé ● Espace public fermé ● Espace public ouvert



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Le graphique illustre la répartition des catégories d'infractions contre la propriété établie selon les espaces de vie connus en se fondant sur la typologie établie par le CIPC. Dans ses rapports antérieurs, le CIPC a défini cinq espaces distincts : les espaces privés, le milieu scolaire, les espaces publics fermés, les espaces publics ouverts et le cyberspace, afin de catégoriser les lieux dans lesquels les infractions sont commises ou subies. Cette catégorisation est décrite à l'annexe 4.

À cet effet, **les vols de véhicule ou dans un véhicule qui ont eu lieu dans un espace public ouvert représentent près d'un crime contre la propriété sur quatre (24,8 %)** à l'intérieur et aux alentours des

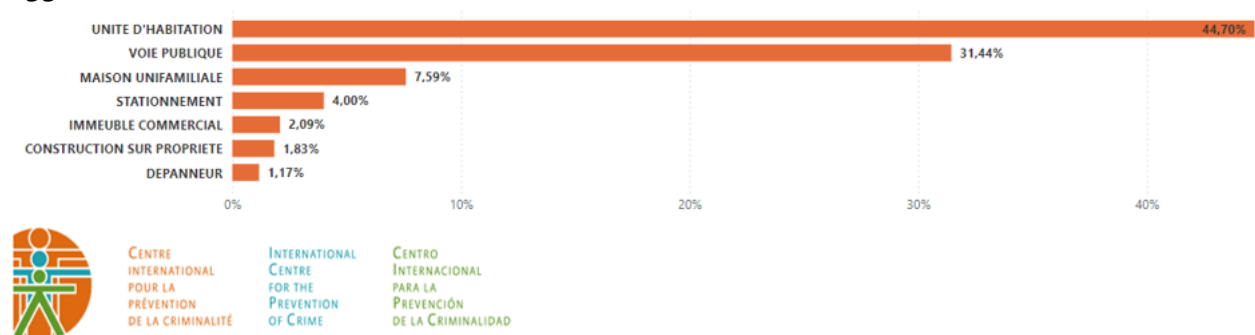
⁶ La méthode de localisation des HLM de l'agglomération de Montréal repose sur les codes postaux et peut entraîner un regroupement de données relatives à des crimes commis et subis à proximité immédiate des HLM. En effet, les codes postaux couvrent généralement une zone géographique qui comprend, en plus des HLM, des lieux publics tels que des parcs, des rues ou des espaces commerciaux. Ainsi, des événements criminels survenus dans ces espaces publics peuvent être constatés dans l'analyse des crimes associés aux HLM, même s'ils ne se déroulent pas directement dans les propriétés privées des résidents. Cette méthode de localisation permet d'obtenir une vue plus large des dynamiques criminelles à l'intérieur et aux alentours des HLM, tout en reconnaissant que la frontière entre l'espace privé et l'espace public est souvent difficile à tracer dans de tels contextes.

HLM de l'agglomération de Montréal pour lesquels le lieu a été identifié. Cette tendance est également observée à l'échelle de l'agglomération (CIPC, 2025).

Par ailleurs, les vols de 5 000 \$ et moins (15,4 %), les fraudes (14,3 %) et les introductions par effraction (14,2 %) se produisent principalement dans des espaces de vie privés.

Ainsi, les crimes contre la propriété, dont le lieu est connu, se produisent dans plus de la moitié des cas dans des espaces privés (53,4 %), suivis des espaces publics ouverts (40,9 %), des espaces publics fermés (4,8 %), et des autres espaces (0,9 %).

Graphique 6 : Part du pourcentage des crimes contre la propriété selon le lieu du crime, HLM, agglomération de Montréal, 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

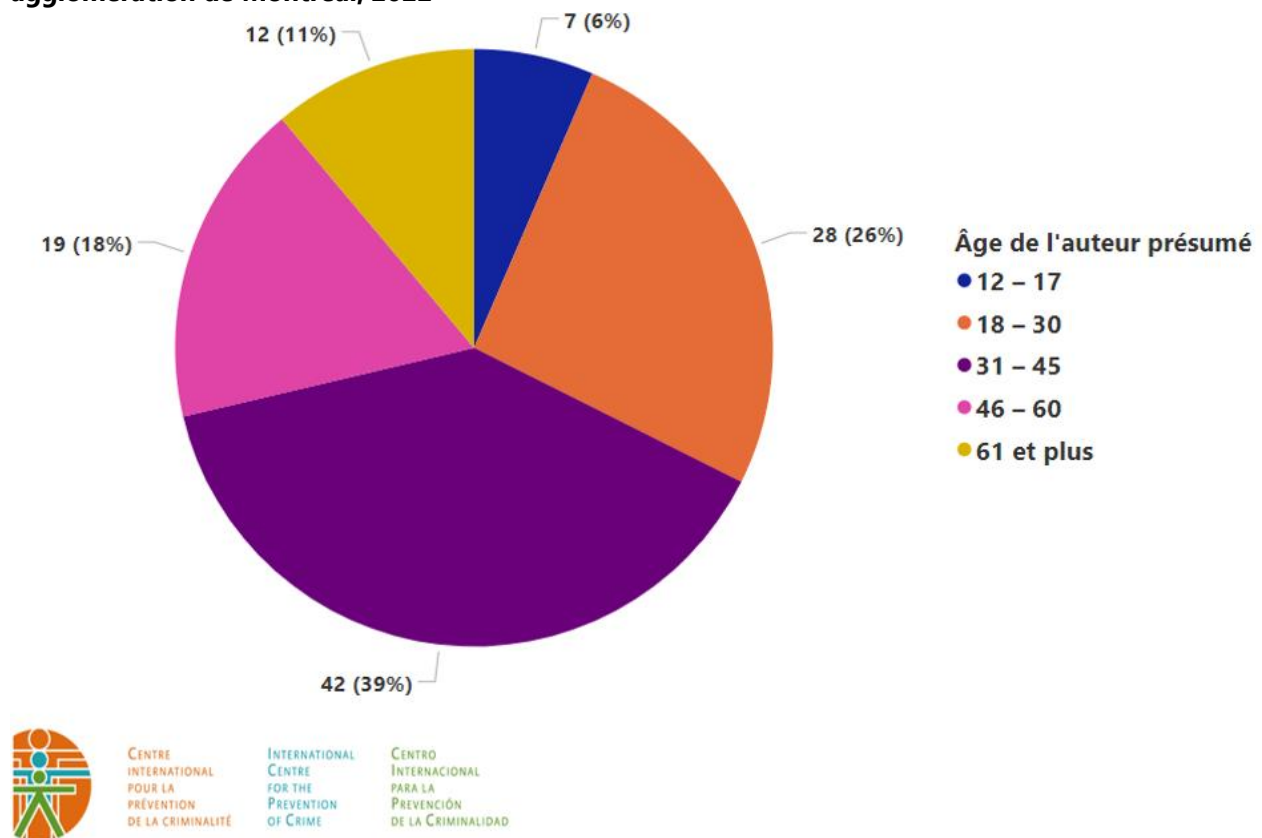
Cette analyse des lieux d'occurrence identifiés pour les crimes contre la propriété révèle que près de la moitié des crimes contre la propriété à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal sont commis dans des **unités d'habitation (44,7 %)**, tandis que près d'un tiers (**31,4 %**) d'entre eux ont lieu sur la voie publique.

Profil des personnes impliquées

Auteurs présumés

Âge des auteurs présumés de crimes contre la propriété commis dans et aux alentours des HLM, par catégorie d'infraction

Graphique 7 : Auteurs présumés de crimes contre la propriété, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Pour mettre cette analyse en contexte, il est essentiel de prendre en compte les données démographiques. D'après les données du plus récent recensement de Statistique Canada, la population dans l'agglomération de Montréal se répartit comme suit⁷ :

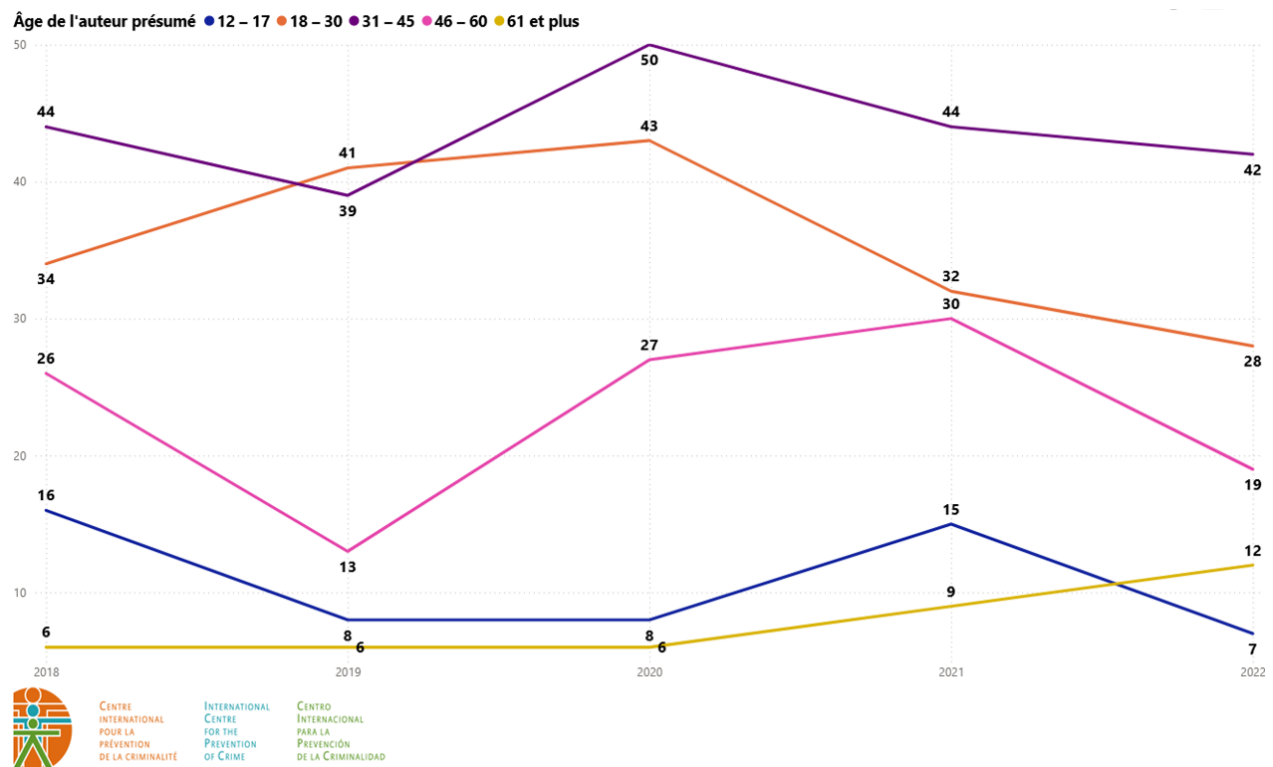
- 0 à 19 ans : 949 680 (22,1 % de la population totale)
- 20 à 29 ans : 549 560 (12,8 % de la population totale)
- 30 à 44 ans : 896 905 (21 % de la population totale)

⁷ Il convient de souligner que les catégories d'âge utilisées dans le présent rapport ne correspondent pas exactement à celles du recensement. Cette différence dans la construction des tranches d'âge peut influencer les pourcentages observés et la comparaison entre groupes, notamment les groupes de jeunes et de personnes âgées. Ces regroupements ont été définis en fonction des seuils pertinents pour l'analyse criminologique, tout en assurant une représentativité suffisante des effectifs dans chacune des catégories.

- 45 à 59 ans : 847 320 (19,7 % de la population totale)
- 60 ans et plus : 1 048 265 (24,4 % de la population totale)

En 2022, parmi les auteurs présumés de crimes contre la propriété à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal, dont l'âge a été identifié, **plus d'un tiers (39 %) ont entre 31 et 45 ans au moment de la perpétration de l'infraction**, tandis que plus d'un quart ont entre 18 et 30 ans (26 %). Il convient également de souligner que près d'un **auteur présumé sur dix (11 %) appartient à la tranche des 61 ans et plus**. Toutefois, il est impératif de modérer cette interprétation, car l'âge n'est identifié que pour 108 auteurs présumés dans les 1 202 crimes contre la propriété recensés, limitant ainsi la portée statistique de cette analyse⁸. Cette répartition est néanmoins semblable à celle observée à l'échelle de l'agglomération (CIPC, 2025).

Graphique 8 : Nombre d'auteurs présumés de crimes contre la propriété, dont l'âge a été identifié, par tranche d'âge, HLM, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Ce graphique illustre les variations du nombre d'auteurs présumés de crimes contre la propriété dans et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022. Une diminution a été observée dans toutes les tranches d'âge, à l'exception des 61 ans et plus. Les baisses les plus marquées sont observées chez les auteurs présumés entre 12 et 17 ans (-56,3 %) et les auteurs présumés entre 46 à 60 ans (-26,9 %).

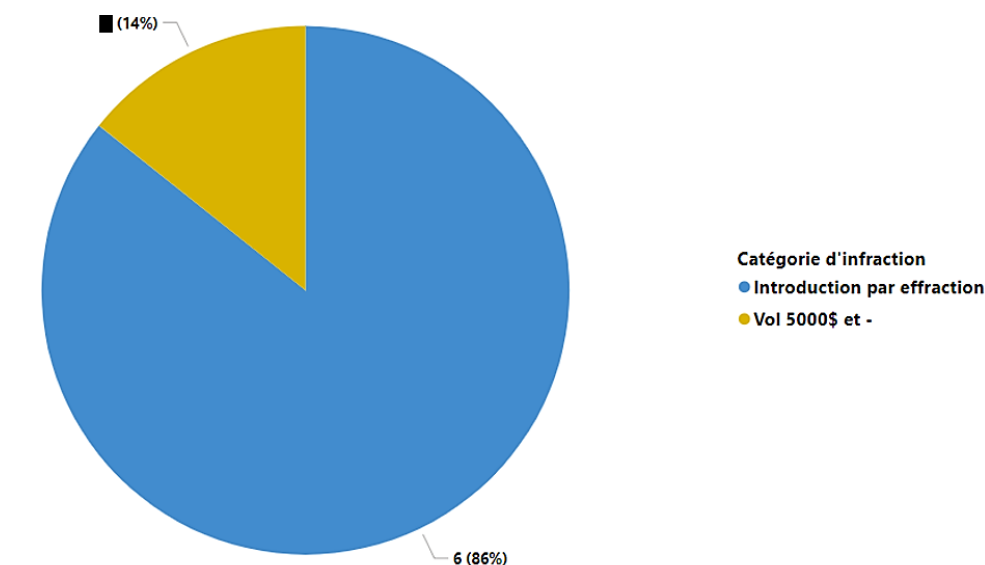
⁸ Voir annexes 5 et 6.

Certaines tendances sont observées dans la majorité des groupes d'âge, notamment une diminution généralisée entre 2018 et 2019 (contrairement à la tendance observée dans l'ensemble de l'agglomération de Montréal [CIPC, 2025]), suivie d'une remontée entre 2019 et 2020. Entre 2021 et 2022, toutes les tranches d'âge ont connu une diminution, à l'exception des 61 ans et plus.

Il importe toutefois d'apporter certaines nuances à ces constats, puisque l'âge n'est connu que pour une proportion limitée des auteurs présumés de crimes contre la propriété. Malgré ces limites, la tendance générale à la baisse demeure comparable à celle relevée à l'échelle de l'agglomération de Montréal, même si des variantes sont observées selon les tranches d'âge (CIPC, 2025).

Ces variantes peuvent être attribuables à plusieurs facteurs, notamment la redéfinition des priorités des services de police, qui peut avoir un effet sur le nombre d'arrestations. Par exemple, l'intensification des mesures de prévention ou de dissuasion, comme l'augmentation des patrouilles aux alentours des HLM par le Regroupement des services d'habitation du Québec (OMHM, 2021), peut avoir permis de réduire les occasions de commettre des crimes à ces endroits. Les programmes de prévention destinés aux jeunes adultes, notamment les interventions communautaires, les initiatives éducatives ou les campagnes de sensibilisation, pourraient avoir eu une incidence importante sur la prévention de la délinquance (Agence de la santé publique du Canada, 2024).

Graphique 9 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés entre 12 et 17 ans, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

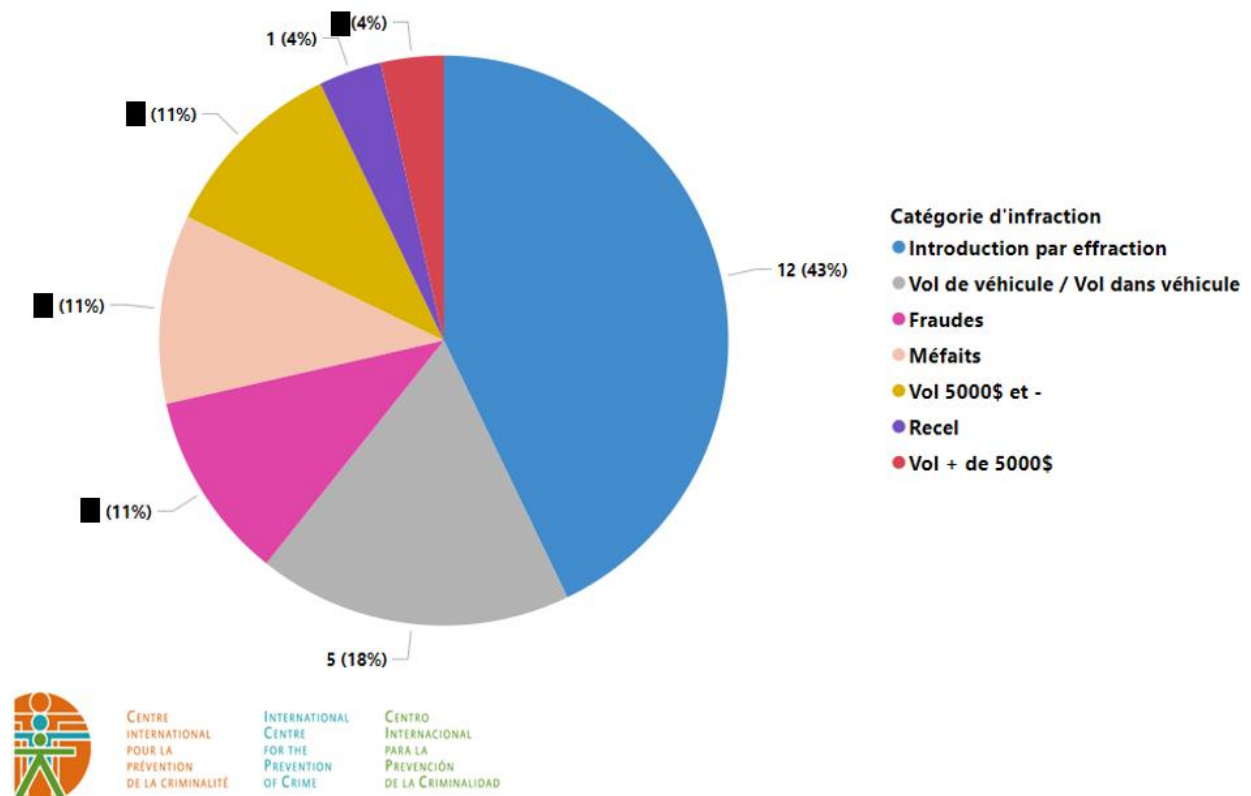
Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le graphique, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Les graphiques 9 à 13 mettent en lumière la répartition par âge des auteurs présumés (dont l'âge a été identifié) ayant commis des crimes contre la propriété dans et aux alentours des HLM en 2022.

Nous remarquons que **la majorité des personnes entre 12 et 17 ans commettent des introductions par effraction (86 %)**. Par ailleurs, plus d'une infraction sur dix perpétrées par cette catégorie d'âge se situe dans la catégorie des vols de 5 000 \$ et moins (14 %).

Graphique 10 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés entre 18 et 30 ans, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022



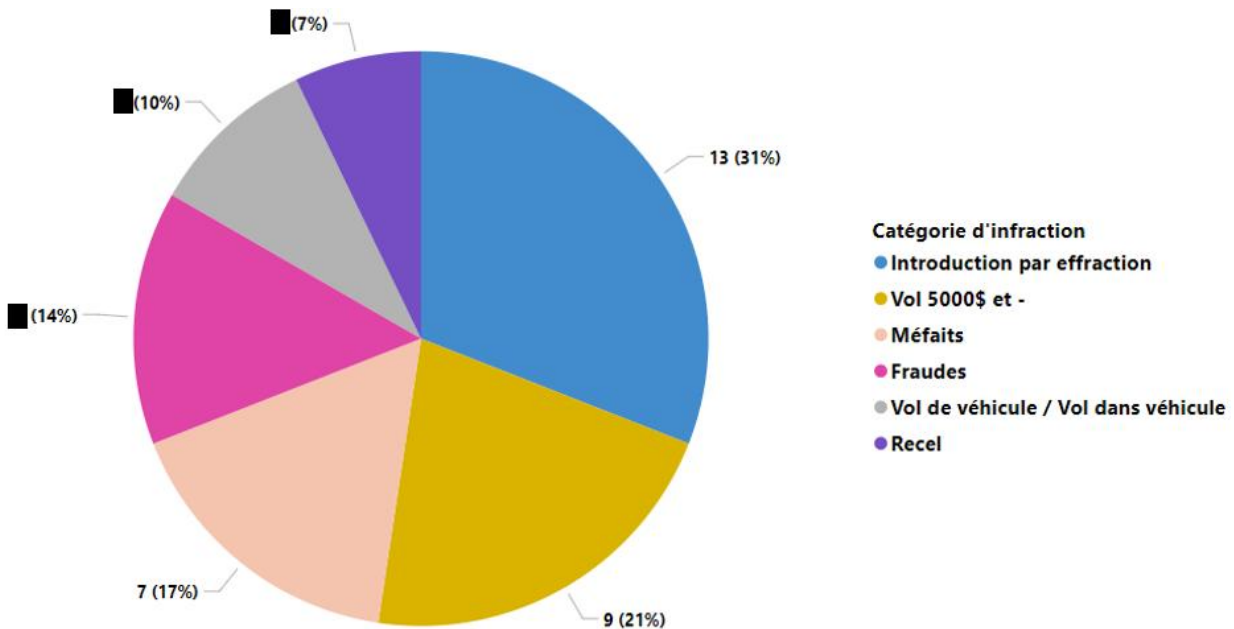
Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le tableau, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Pour les personnes entre 18 et 30 ans, la répartition des infractions semble plus diversifiée que pour les auteurs présumés entre 12 et 17 ans dont l'âge a été identifié. Cette tranche d'âge de personnes plus âgées se distingue également par une forte proportion d'**introductions par effraction**, qui représentent près de la moitié des infractions commises (43 %). Les vols de véhicule ou dans un véhicule se situent en deuxième position et représentent 18 % des auteurs présumés de cette tranche d'âge.

Graphique 11 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés entre 31 et 45 ans, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

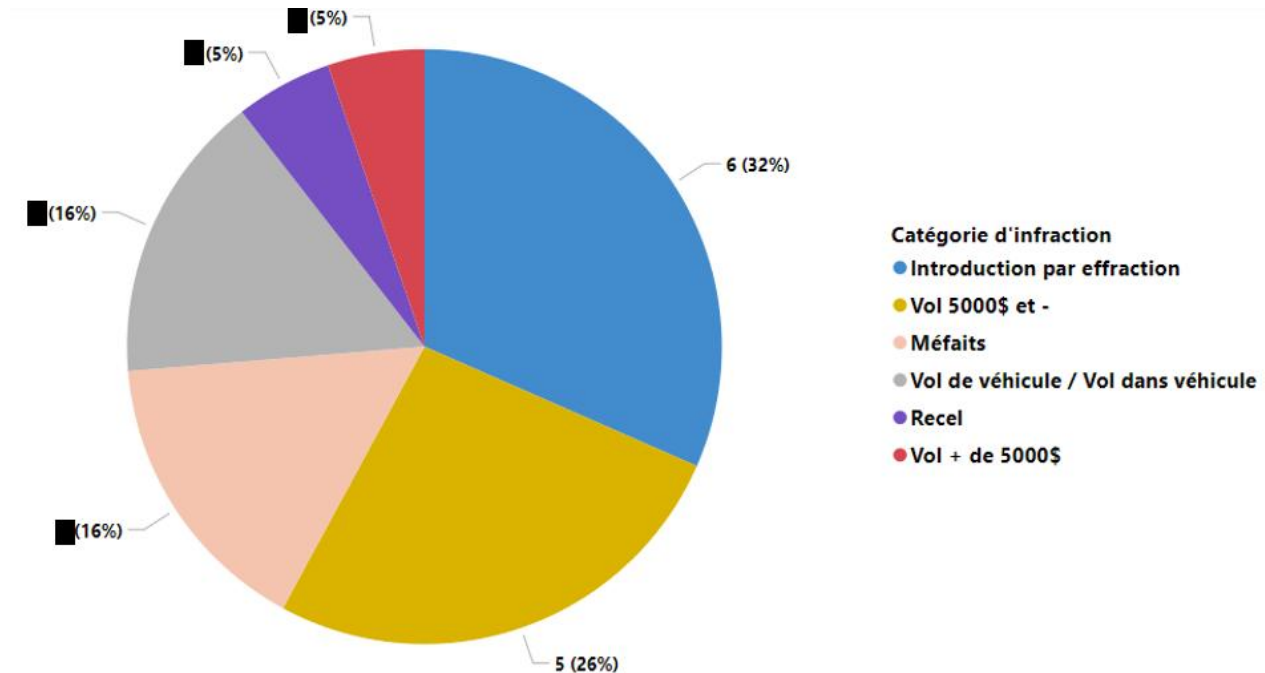
Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le tableau, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Chez les 31 à 45 ans, les infractions les plus fréquemment commises sont encore une fois **les introductions par effraction (31 %), suivies des vols de 5 000 \$ et moins (21 %)**. Par ailleurs, la proportion de méfaits, de fraudes et de vols de véhicule ou dans un véhicule est sensiblement la même, chacune représentant un peu plus d'une infraction sur dix dans cette tranche d'âge.

Graphique 12 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés entre 46 et 60 ans, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

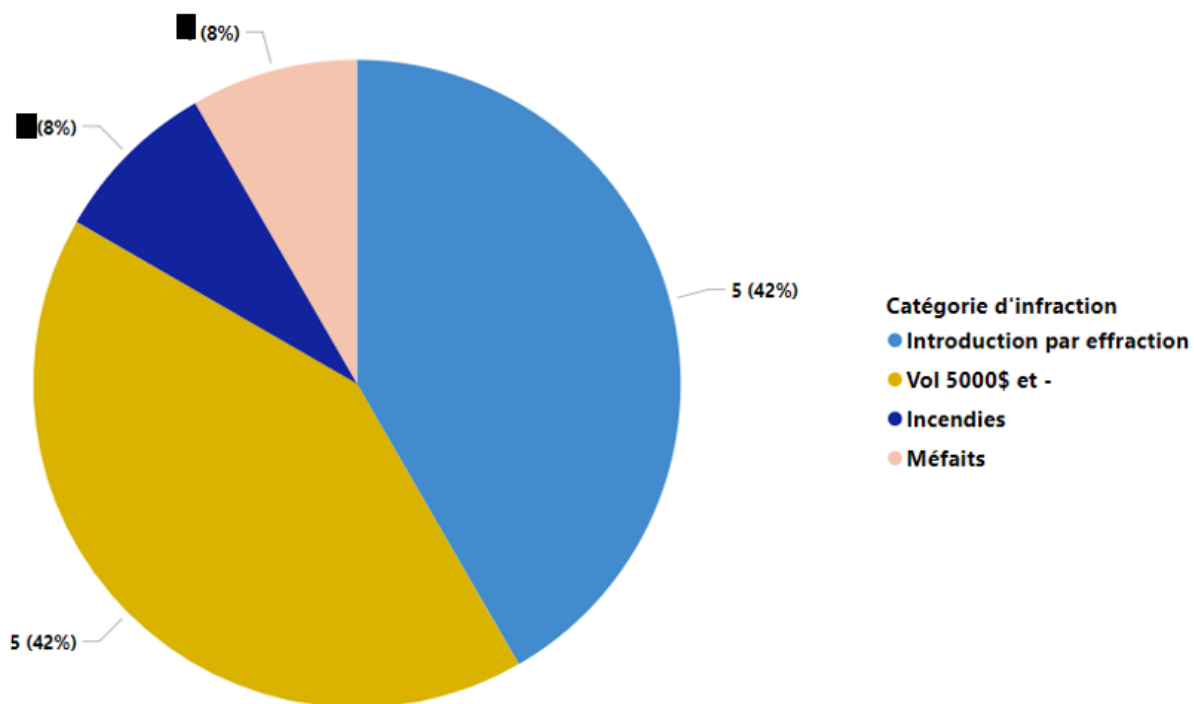
Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le tableau, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Chez les auteurs présumés entre 46 et 60 ans, la proportion par catégorie d'infractions est comparable à celle observée chez les auteurs présumés entre 31 et 45 ans. En effet, **les introductions par effractions (32 %), les vols de 5 000 \$ et moins (26 %) et les méfaits (16 %)** constituent les trois infractions principales dans cette tranche d'âge.

Graphique 13 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés de 61 ans et plus, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

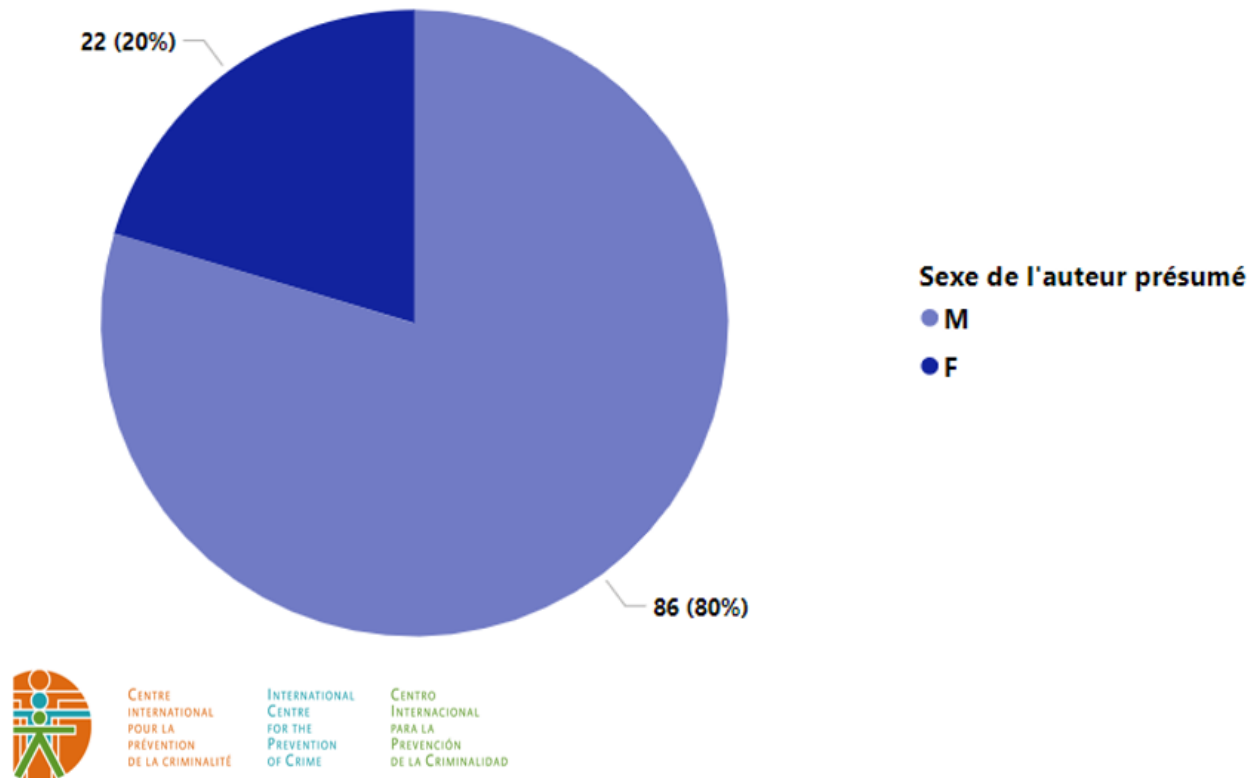
Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le tableau, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Les auteurs présumés de 61 ans et plus sont ceux qui connaissent la plus forte proportion de **vols de 5 000 \$ et moins**, ce qui constitue, à égalité avec les introductions par effraction, l'infraction contre la propriété la plus fréquente dans cette tranche d'âge (42 % chacune).

Sexe des auteurs présumés de crimes contre la propriété commis dans et aux alentours des HLM, par catégories de crimes

Graphique 14 : Auteurs présumés de crimes contre la propriété, dont le sexe a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

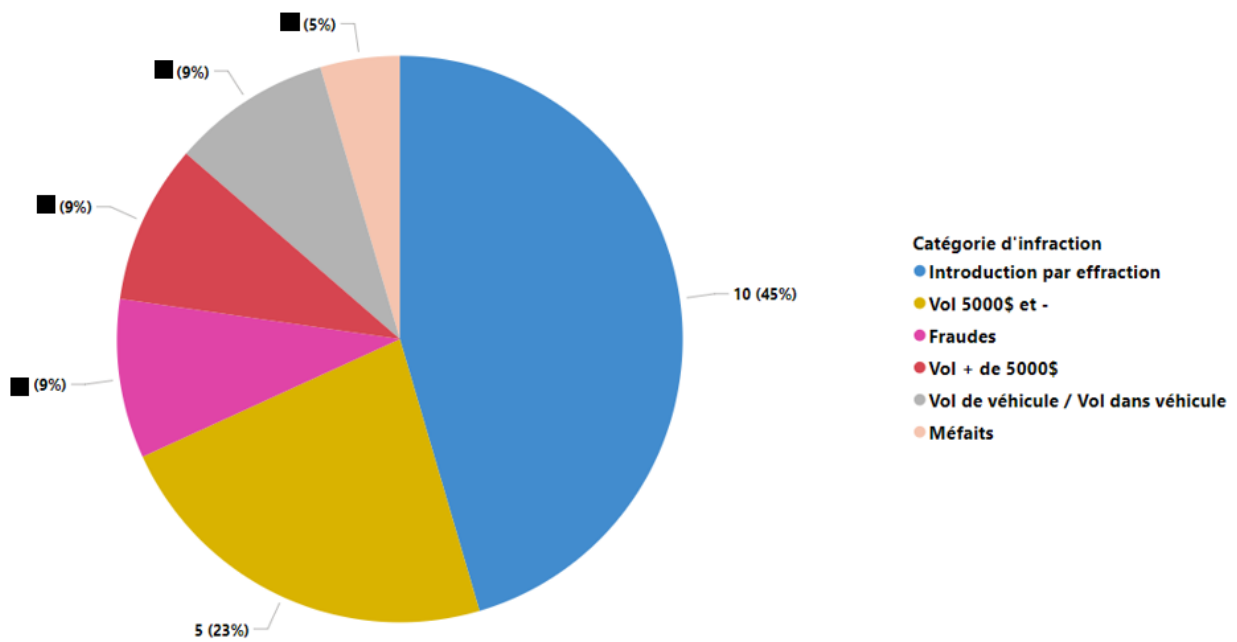
CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

En ce qui concerne les auteurs présumés de crimes contre la propriété (dont le sexe a été identifié), **plus des trois quarts (80 %) sont de sexe masculin**. Encore une fois, il est important d'apporter certaines nuances à cette analyse, en raison du faible volume d'auteurs présumés identifiés. Cette situation est semblable à la tendance observée à l'échelle de l'agglomération, dans laquelle 79,9 % des auteurs présumés de crimes contre la propriété sont de sexe masculin (CIPC, 2025).

Graphique 15 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés de sexe féminin, dont le sexe a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

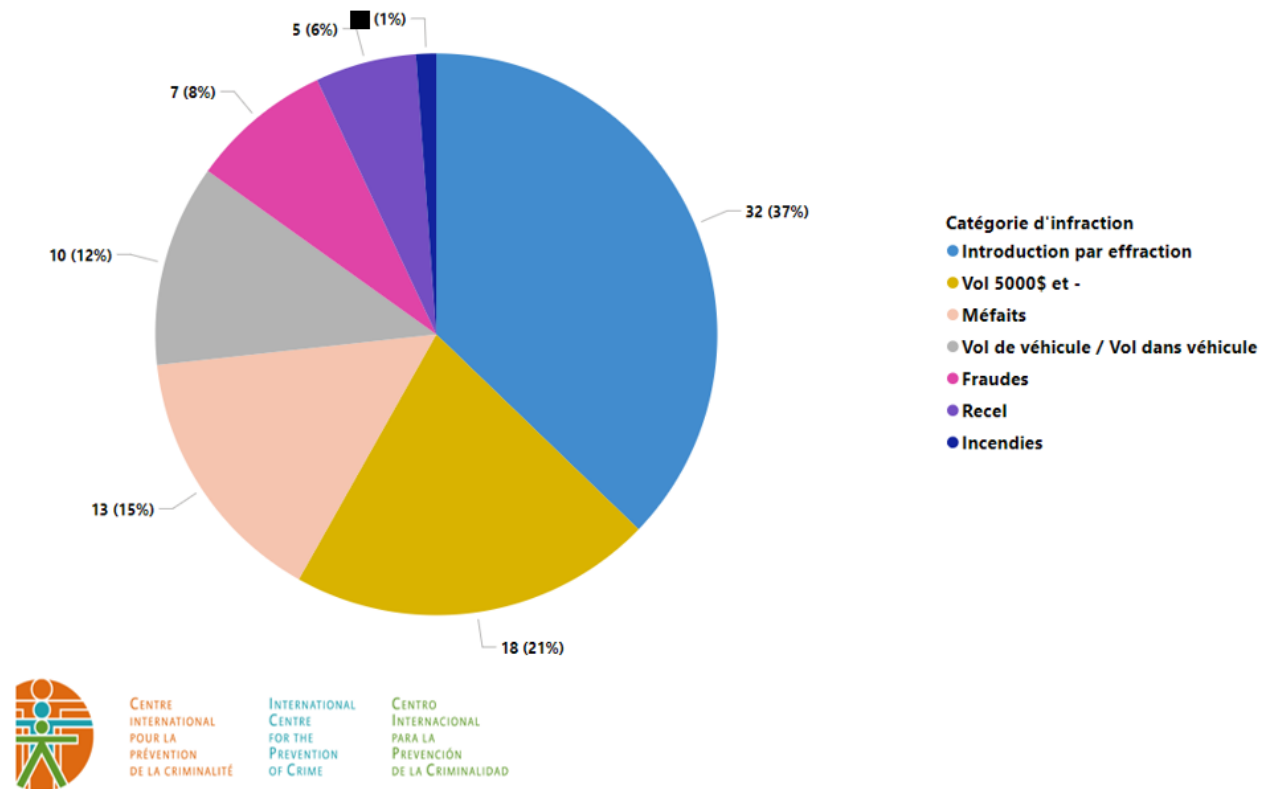
Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le tableau, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Le graphique 15 illustre la répartition des infractions selon le sexe des auteurs présumés. L'analyse révèle que, parmi les auteurs présumés de sexe féminin (dont le sexe a été identifié), **45 % ont commis des introductions par effraction et 23 % des vols de 5 000 \$ et moins.**

Graphique 16 : Types de crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés de sexe masculin, dont le sexe a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

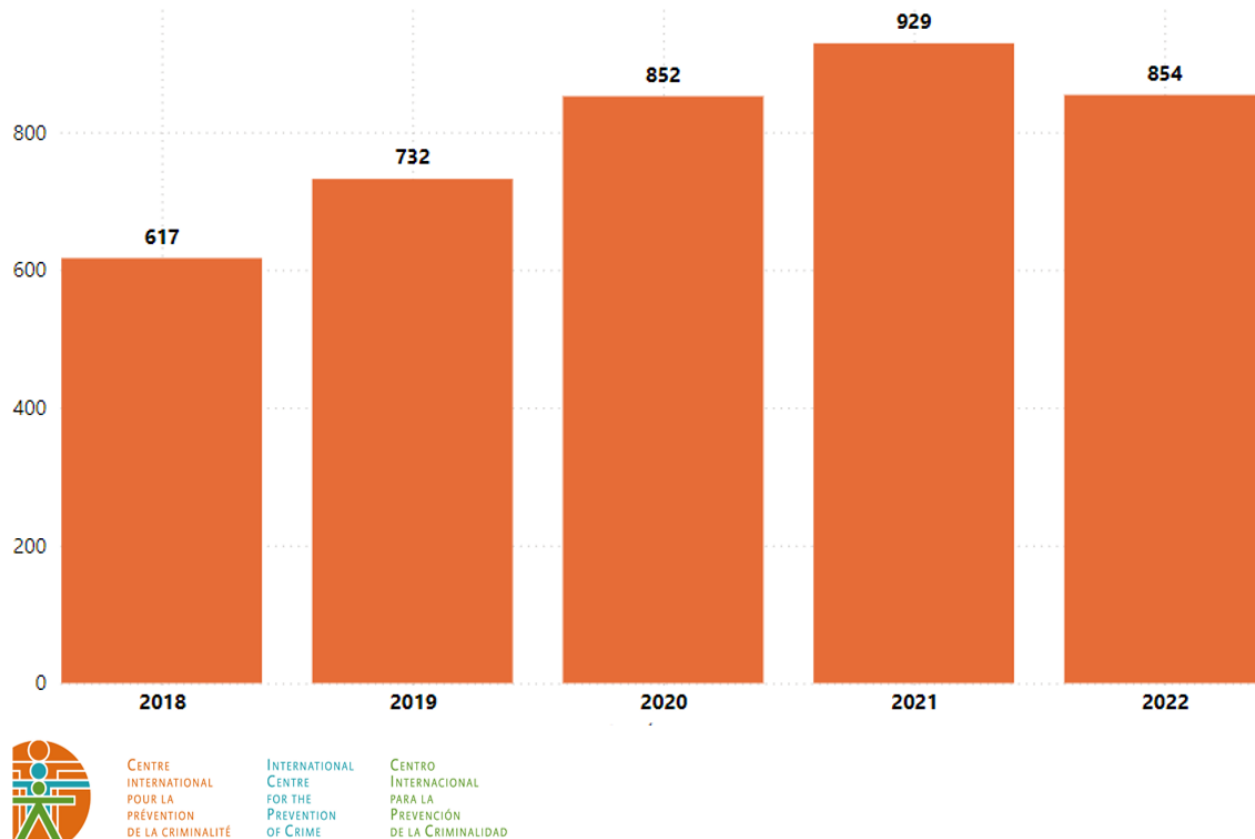
Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le tableau, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Les infractions imputables à des auteurs de sexe masculin présentent une plus grande diversité que celles commises par des auteurs de sexe féminin. Si les auteurs présumés d'introductions par effraction (37 %) et de vols de 5 000 \$ et moins (21 %) sont majoritairement des hommes, les méfaits ainsi que les vols de véhicule ou dans un véhicule représentent chacun plus de 10 % des auteurs présumés dont le sexe a été identifié.

Les crimes contre la personne

Graphique 17 : Évolution des crimes contre la personne, HLM, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022



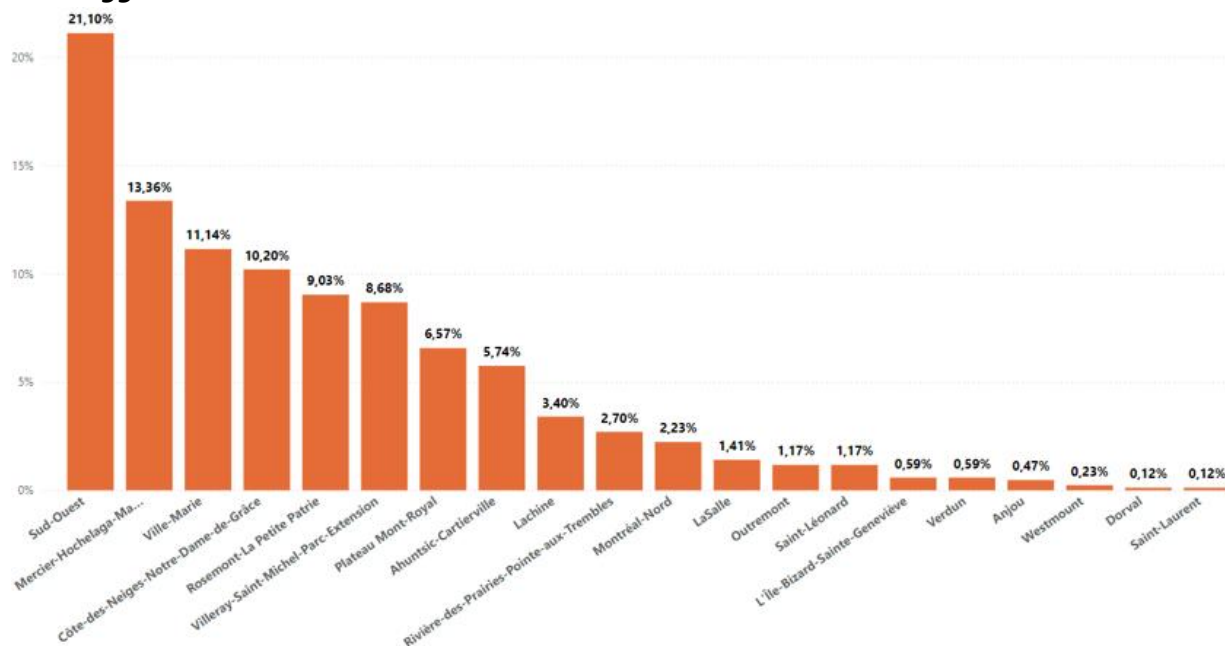
Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

De manière générale, **entre 2018 et 2022, les crimes contre la personne ont augmenté de 38,4 % à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal.** Contrairement aux tendances observées pour les crimes contre la propriété (voir graphique 1), le nombre d'infractions enregistrées le plus élevé de crimes contre la personne à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal a été constaté en 2021 (929 infractions) avec une augmentation de 50,6 % entre 2018 et 2021, suivie d'une baisse entre 2021 et 2022 (- 8 %).

Globalement, ces dynamiques sont comparables à celles observées à l'échelle de l'agglomération, qui affiche une augmentation des crimes contre la personne de l'ordre de 33,8 % au cours de la même période. Toutefois, le rythme de croissance est différent. En effet, alors que les infractions enregistrées par la police ont diminué pendant la pandémie de COVID-19 dans l'ensemble de l'agglomération avant de connaître une hausse entre 2021 et 2022 (CIPC, 2025), elles ont continué d'augmenter pendant la pandémie dans et aux alentours des HLM et ont atteint un sommet en 2021, puis reculé l'année suivante.

Graphique 18 : Part du pourcentage des crimes contre la personne par arrondissements et villes liées, HLM, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Ce graphique présente la répartition des arrondissements et des villes liées dans lesquels des crimes contre la personne ont été enregistrés à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal en 2022. L'arrondissement du **Sud-Ouest** semble être le plus touché, avec plus d'un crime contre la personne sur cinq (21,1 %) signalé dans et aux alentours des HLM. Il est suivi par les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonnette (13,4 %), de Ville-Marie (11,1 %) et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (10,2 %), chacun représentant plus d'une infraction sur dix signalées dans et aux alentours des HLM en 2022. Cette analyse est enrichie par le tableau 2 ci-dessous, qui répertorie de manière détaillée le nombre de HLM dans chaque arrondissement et ville liée dans lesquels des crimes contre la personne ont été enregistrés, ce qui permet de nuancer la lecture globale des résultats.

Tableau 2 : Crimes contre la personne par arrondissements et villes liées, HLM, agglomération de Montréal, 2022

	Nombre total de crimes contre la personne commis en HLM en 2022	Taux de crimes contre la personne commis par HLM en 2022	Nombre de HLM par arrondissements et villes liées en 2022
Arrondissement d'Outremont	10	5,00	2
Arrondissement de L'Île- Bizard-Sainte- Geneviève	5	5,00	1
Arrondissement de Saint- Léonard	10	2,00	5
Arrondissement de Lachine	29	1,71	17
Arrondissement de Côte des-Neiges-Notre-Dame de-Grâce	87	0,85	102
Arrondissement de LaSalle	12	0,71	17
Arrondissement de Verdun	5	0,63	8
Arrondissement de Montréal-Nord	19	0,61	31
Arrondissement de Rosemont-La Petite- Patrie	77	0,47	164
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal	56	0,44	127
Arrondissement de Ville- Marie	95	0,42	224
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL	853	0,34	2 509
Arrondissement de Villeray-Saint- Michel-Parc-Extension	74	0,29	258
Arrondissement du Sud- Ouest	180	0,27	672
Arrondissement de Mercier-Hochelaga- Maisonnette	114	0,25	461
Arrondissement d'Achimsic-Cartierville	49	0,21	237
Arrondissement de Rivière-des- Prairies-Pointe-aux- Trembles	23	0,17	132



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

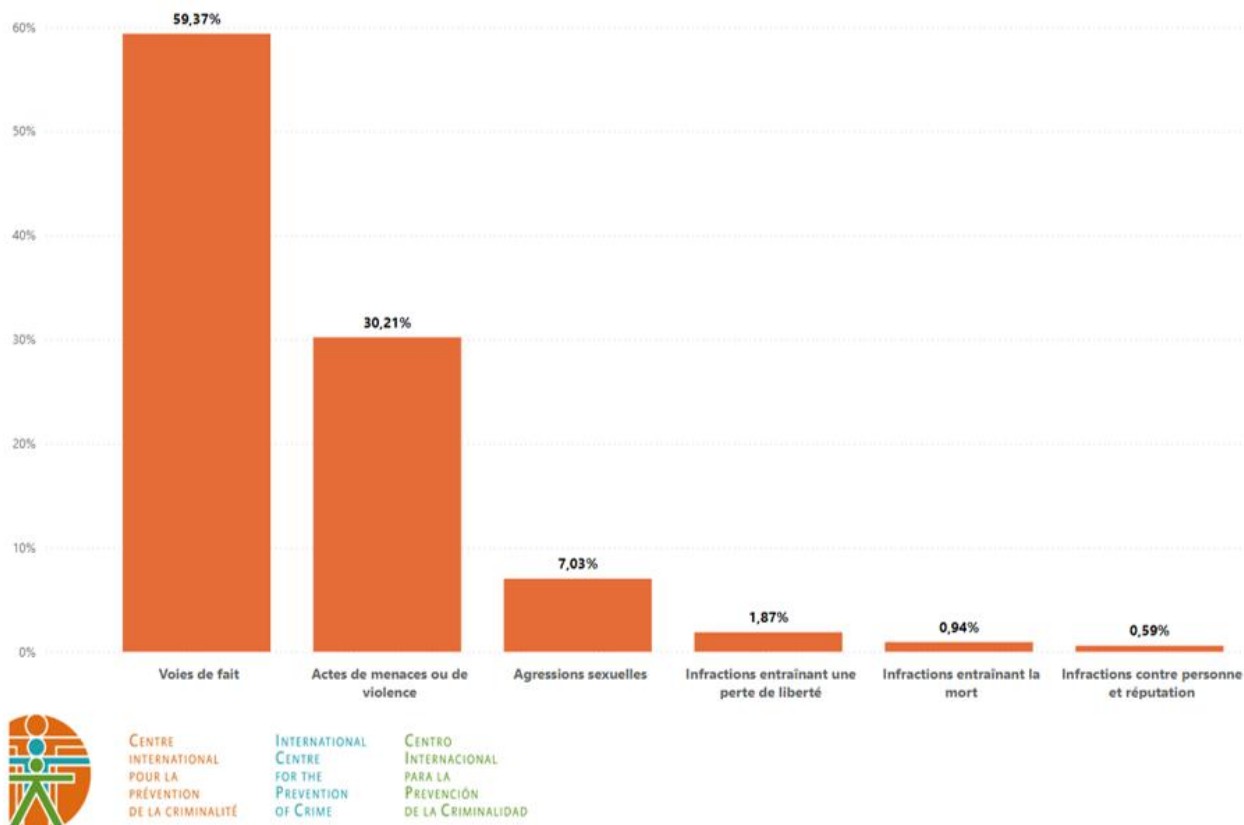
Ce tableau présente la répartition des taux (par nombre de HLM) de crimes contre la personne enregistrés dans les arrondissements et les villes liées de l'agglomération de Montréal en 2022. **Le taux moyen pour l'ensemble des HLM de l'agglomération s'établit à 0,34 crime contre la personne par HLM cette même année, ce qui est inférieur au taux de crimes contre la propriété (0,48).**

Ce découpage met en évidence que les arrondissements d'Outremont, de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Saint-Léonard et de Lachine affichent un taux plus de cinq fois supérieur à la moyenne des HLM de

l'agglomération en 2022. Toutefois, il convient de rappeler que le nombre de HLM et le volume global d'infractions dans ces secteurs demeurent relativement faibles, ce qui tempère l'ampleur de cette variation.

Les types d'actes⁹

Graphique 19 : Part du pourcentage des principales catégories de crimes contre la personne, HLM, agglomération de Montréal, 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

En 2022, les infractions les plus fréquentes parmi les crimes contre la personne dans et aux alentours des HLM sont les voies de fait, les menaces ou actes de violence, ainsi que les agressions sexuelles¹⁰. **Les voies de fait représentent plus de la moitié des crimes contre la personne (59,4 %) recensée à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal. Les menaces ou actes de violence, quant à eux,**

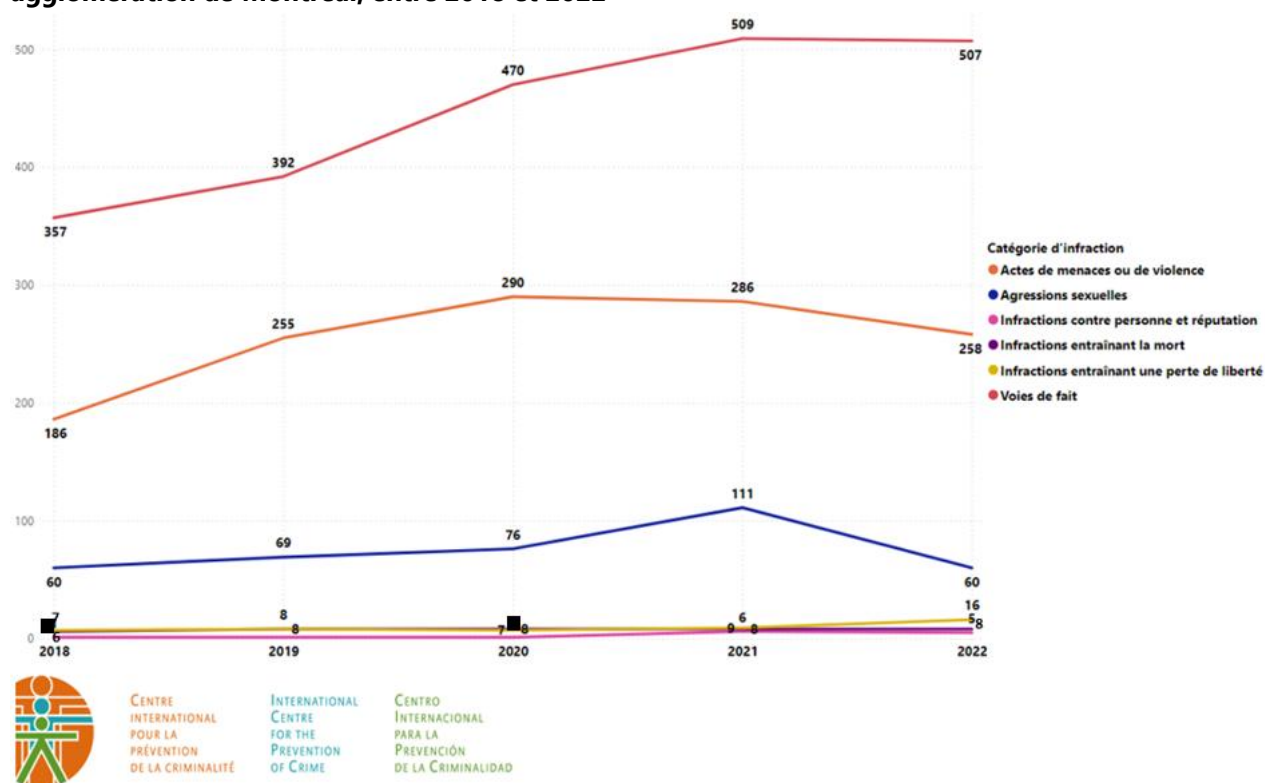
⁹ Voir annexe 1.

¹⁰ À des fins de clarification des éléments présentés dans les sections suivantes, nous tenons à faire une distinction importante. Lorsque nous abordons le sujet des agressions sexuelles, il est important de distinguer clairement l'infraction spécifique « agression sexuelle » (code 1330) qui fait partie de la grande catégorie des infractions intitulées « agressions sexuelles ». Cette même catégorie comprend une grande variété d'infractions à caractère sexuel, notamment les agressions sexuelles, l'incitation à un contact sexuel, l'exploitation sexuelle, le voyeurisme, l'inceste, etc. Par conséquent, lorsque nous faisons référence à cette grande catégorie, nous la désignons toujours comme la « grande catégorie des agressions sexuelles » ou les « infractions sexuelles ».

constituent près d'un tiers des infractions de cette nature (30,2 %). Ces tendances observées dans et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal sont comparables à celles observées à l'échelle de l'agglomération (CIPC, 2025).

Il convient de préciser que les données policières ne permettent qu'en partie de saisir l'ampleur des infractions portant atteinte à la réputation¹¹ en raison de l'aspect discret de ce crime, souvent passé sous silence par les victimes. Il est également important de souligner que les meurtres et tentatives de meurtre constituent des crimes violents relativement rares (CIPC, 2022). Les conflits relationnels et les drames à l'intérieur du cercle familial sont les causes les plus courantes d'actes criminels causant la mort.

Graphique 20 : Évolution des principales catégories de crimes contre la personne, HLM, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Ce graphique permet de suivre les variations des principales catégories de crimes contre la personne dans et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal entre 2018 et 2022. **Toutes les catégories d'infractions, sauf les agressions sexuelles, ont connu une augmentation au cours de cette période.** En particulier, **les voies de fait ont connu la plus forte hausse (+42 %)**, suivies des menaces ou actes de

¹¹ Nous tenons à apporter des précisions à propos des infractions comprises dans la vaste catégorie intitulée « Infractions contre la personne et la réputation », dont le titre nous semble peu approprié. En effet, cette catégorie englobe les infractions relatives à l'obtention de services sexuels contre rétribution et aux avantages matériels tirés d'un service sexuel, ainsi que les délits de proxénétisme et de publicité de services sexuels.

violence (+38,7 %). Les agressions sexuelles ont connu une augmentation de 85 % entre 2018 et 2021, avant de reculer de 45,9 % entre 2021 et 2022, atteignant un niveau équivalent à celui de 2018 (60 infractions), soit avant la pandémie.

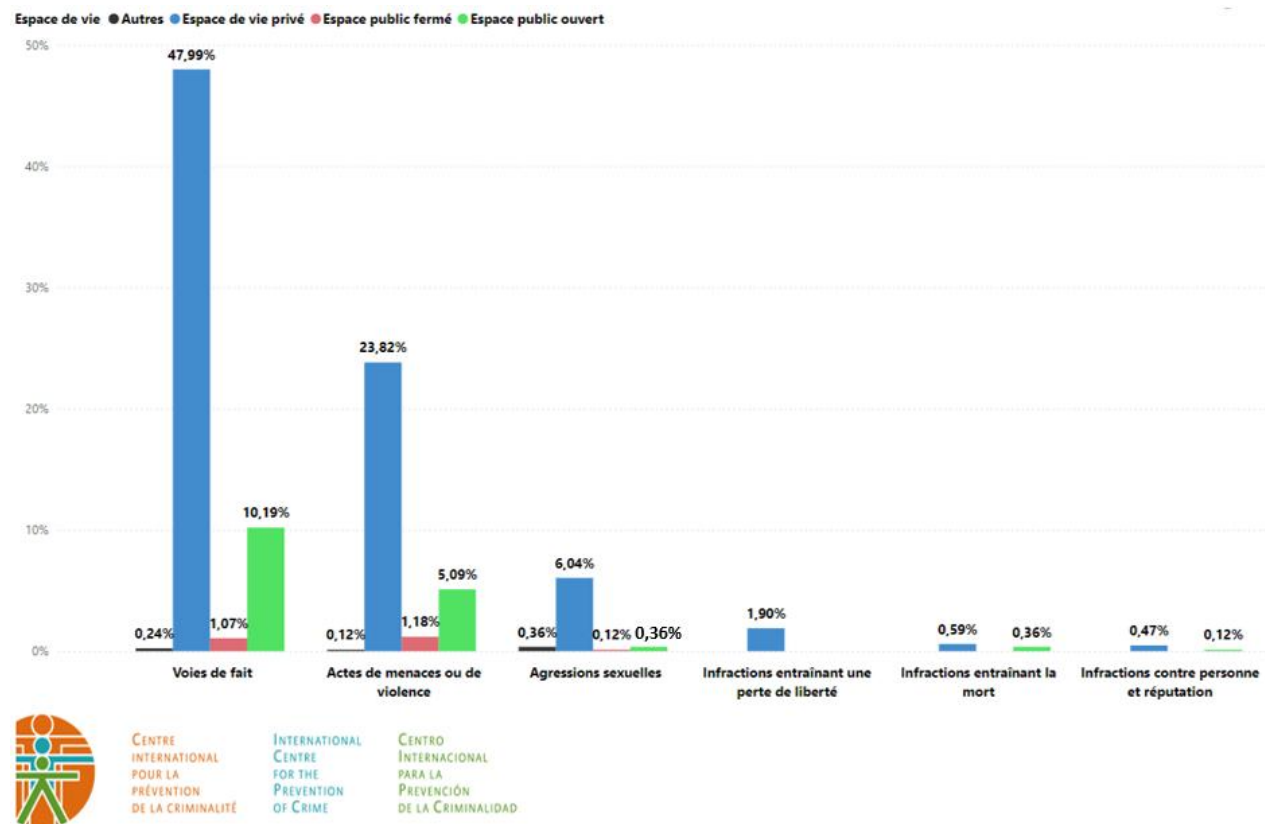
Ces tendances sont également observées à l'échelle de l'agglomération (CIPC, 2025), même si, entre 2021 et 2022, une diminution générale des infractions a été observée dans et aux alentours des HLM, ce qui ne correspond pas à la dynamique constatée dans l'agglomération.

Le contexte entourant le nombre d'infractions observées dans l'agglomération de Montréal entre 2018 et 2022 a été influencé par les changements apportés au Programme de déclaration uniforme de la criminalité. En 2018, une nouvelle définition des affaires criminelles « fondées » a été adoptée, visant à établir par défaut les affaires signalées comme étant fondées, sauf s'il existe des preuves crédibles indiquant le contraire (ministère de la Sécurité publique, 2024b). Plus axée sur les victimes, cette approche a conduit à un plus grand nombre d'affaires enregistrées comme « fondées », tout en diminuant la proportion d'affaires considérées comme « non fondées ». Pour les agressions sexuelles, ce changement a entraîné des répercussions importantes. Avant 2018, 14 % des affaires signalées étaient jugées non fondées, mais ce pourcentage a diminué à 7 % en 2022. Cette variation s'accompagne également d'une augmentation globale des affaires d'agressions sexuelles déclarées à la police, avec une hausse de 38 % entre 2017 et 2022. L'augmentation des agressions sexuelles déclarées s'explique en partie par la hausse des affaires « non classées », qui ont augmenté de 48 % à 59 % au cours de la même période (ministère de la Sécurité publique, 2024).

L'augmentation des menaces et actes de violence et des voies de fait est attribuable à la recrudescence des tensions sociales et des conflits interpersonnels. Cette intensification découle de plusieurs facteurs, notamment de l'augmentation du nombre de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, des effets de la pandémie de COVID-19 sur les interactions sociales et des changements de dynamique dans les relations familiales et sociales (Agence de la santé publique du Canada, 2024).

Les lieux

Graphique 21 : Part du pourcentage des crimes contre la personne par espace de vie, HLM, agglomération de Montréal, 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Le graphique illustre la répartition des catégories d'infractions contre la personne établie selon les espaces de vie connus en se fondant sur la typologie établie par le CIPC. Dans ses rapports antérieurs, le CIPC a défini cinq espaces distincts : les espaces privés, le milieu scolaire, les espaces publics fermés, les espaces publics ouverts et le cyberespace, afin de catégoriser les lieux dans lesquels les infractions sont commises ou subies. Cette catégorisation est décrite à l'annexe 4.

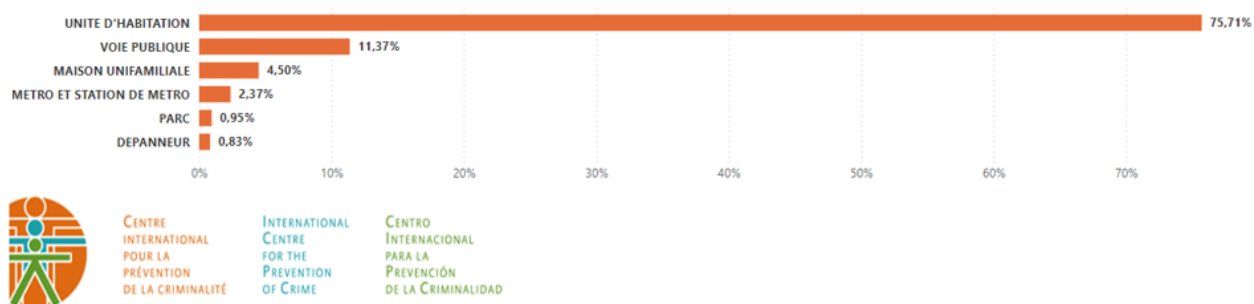
Il est essentiel d'examiner la répartition territoriale des crimes contre la personne à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal en 2022. En effet, **les voies de fait commises dans un espace de vie privée représentent près de la moitié (48 %) des crimes contre la personne commis à l'intérieur et aux alentours des HLM** pour lesquels l'espace de vie est identifié. De plus, **près d'un quart des infractions commises à l'intérieur et aux alentours des HLM sont des menaces ou actes de violence commis dans des espaces privés (23,8 %).**

Ainsi, les crimes contre la personne à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal, dont le lieu est connu, se produisent presque en totalité dans des espaces privés (80,8 %), suivis par des espaces publics ouverts (16,2 %), des espaces publics fermés (2,4 %) et d'autres espaces (0,7 %).

Toutefois, il convient de préciser les contours des espaces privés et du domicile. En effet, certaines agressions peuvent survenir dans des lieux de vie privés qui ne sont pas le lieu de résidence de la victime, par exemple, chez un ami, une connaissance rencontrée dans un bar ou un partenaire occasionnel. Ainsi, tous les actes de violence commis dans des espaces privés ne figurent pas nécessairement dans la catégorie des actes de violence intrafamiliale, ce qui illustre la complexité des contextes d'agressions dans la sphère privée élargie.

Cette dissociation entre lieu de résidence et lieu de l'infraction témoigne de la nécessité de prendre en compte les dynamiques de mobilité urbaine dans les politiques locales de prévention. En effet, certaines personnes pourraient être vulnérables dans certains secteurs qu'elles fréquentent, sans y habiter, ce qui appelle à réorienter les approches territorialisées de la sécurité en privilégiant des logiques d'usage plutôt que de résidence. Cette mobilité urbaine contribue à une concentration ponctuelle des actes de violence dans des lieux à forte fréquentation, souvent situés dans les arrondissements centraux, comme Ville-Marie, ou à proximité des infrastructures de transport les plus fréquentées (Ville de Montréal, 2025).

Graphique 22 : Part du pourcentage des crimes contre la personne selon le lieu du crime, HLM, agglomération de Montréal, 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

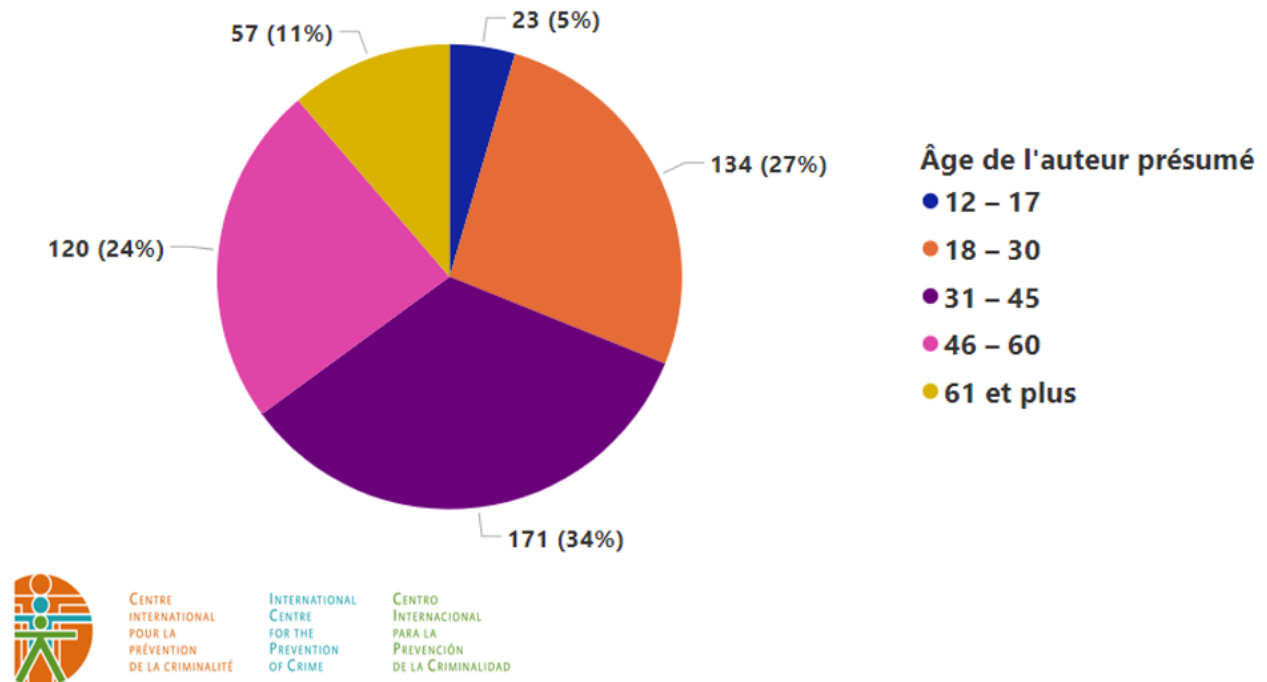
Comme c'est le cas pour les crimes contre la propriété (voir graphique 5) majoritairement commis dans des espaces privés, l'analyse de la répartition territoriale des crimes contre la personne dans et aux alentours des HLM démontre que, **dans plus des trois quarts des cas, les crimes contre la personne se sont produits en premier lieu dans des unités d'habitation (75,7 %) et en second lieu sur des voies publiques (11,4 %).**

Profil des personnes impliquées

Auteurs présumés

Âge des auteurs présumés de crimes contre la personne commis dans et aux alentours des HLM, par catégories de crimes

Graphique 23 : Auteurs présumés de crimes contre la personne, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

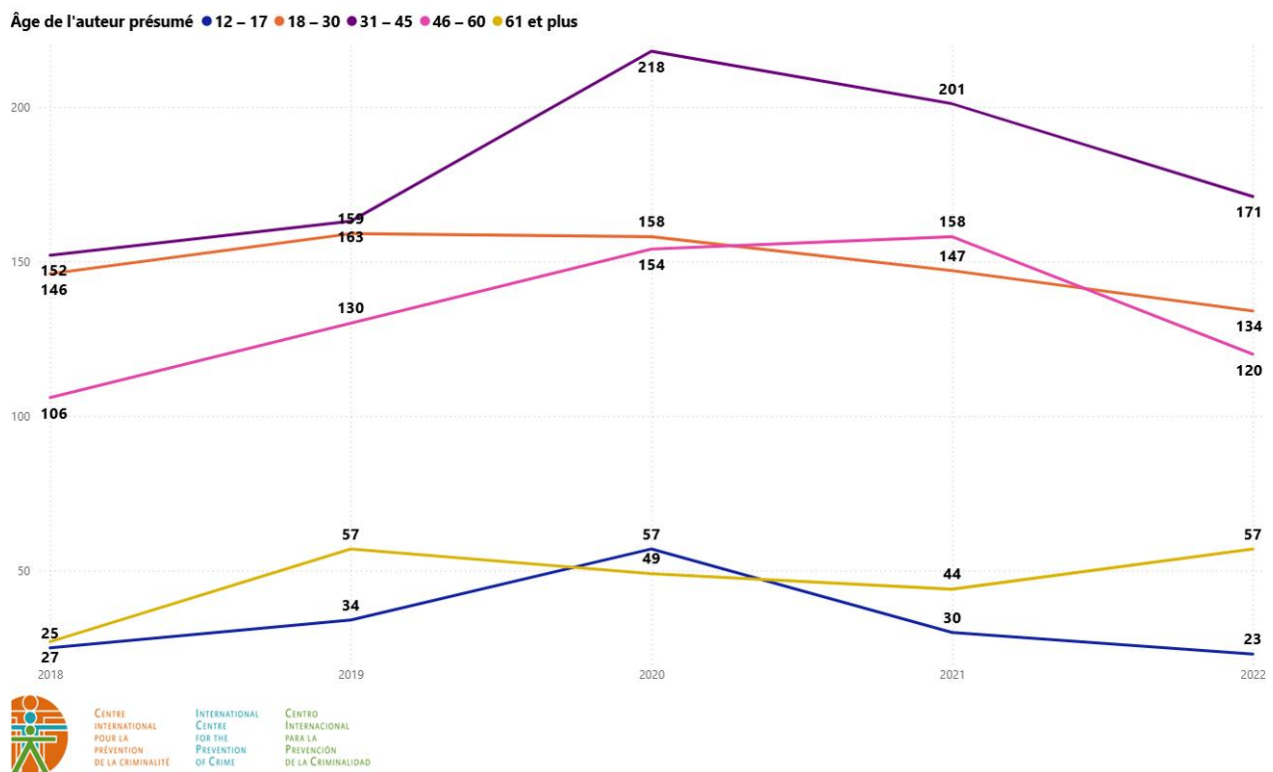
Pour mettre cette analyse en contexte, il est essentiel de prendre en compte les données démographiques. D'après les données du plus récent recensement de Statistique Canada, la population dans l'agglomération de Montréal se répartit comme suit¹² :

- 0 à 19 ans : 949 680 (22,1 % de la population totale)
- 20 à 29 ans : 549 560 (12,8 % de la population totale)
- 30 à 44 ans : 896 905 (21 % de la population totale)
- 45 à 59 ans : 847 320 (19,7 % de la population totale)
- 60 ans et plus : 1 048 265 (24,4 % de la population totale)

¹² Il convient de souligner que les catégories d'âge utilisées dans le présent rapport ne correspondent pas exactement à celles du recensement. Cette différence dans la construction des tranches d'âge peut influencer les pourcentages observés et la comparaison entre groupes, notamment les groupes de jeunes et de personnes âgées. Ces regroupements ont été définis en fonction des seuils pertinents pour l'analyse criminologique, tout en assurant une représentativité suffisante des effectifs dans chacune des catégories.

Tout comme les auteurs présumés de crimes contre la propriété (voir graphique 7), en 2022, les auteurs présumés de crimes contre la personne (dont l'âge a été identifié) à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal se situent **majoritairement dans la tranche des 31 à 45 ans (34 %)**. Toutefois, une répartition plus homogène que celle observée pour les crimes contre la propriété est constatée dans les autres groupes d'âge. En effet, les auteurs présumés entre 18 et 30 ans représentent un peu plus d'un quart (27 %) de l'ensemble des auteurs présumés ayant commis un crime dans et aux alentours des HLM en 2022, tandis que ceux entre 46 et 60 ans représentent 24 %. Par ailleurs, il est intéressant de noter que près d'un auteur présumé sur dix (11 %) se situe dans la tranche des 61 ans ou plus. Ces tendances sont semblables à celle de l'agglomération de Montréal (CIPC, 2025).

Graphique 24 : Nombre d'auteurs présumés de crimes contre la personne, dont l'âge a été identifié, par tranche d'âge, HLM, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

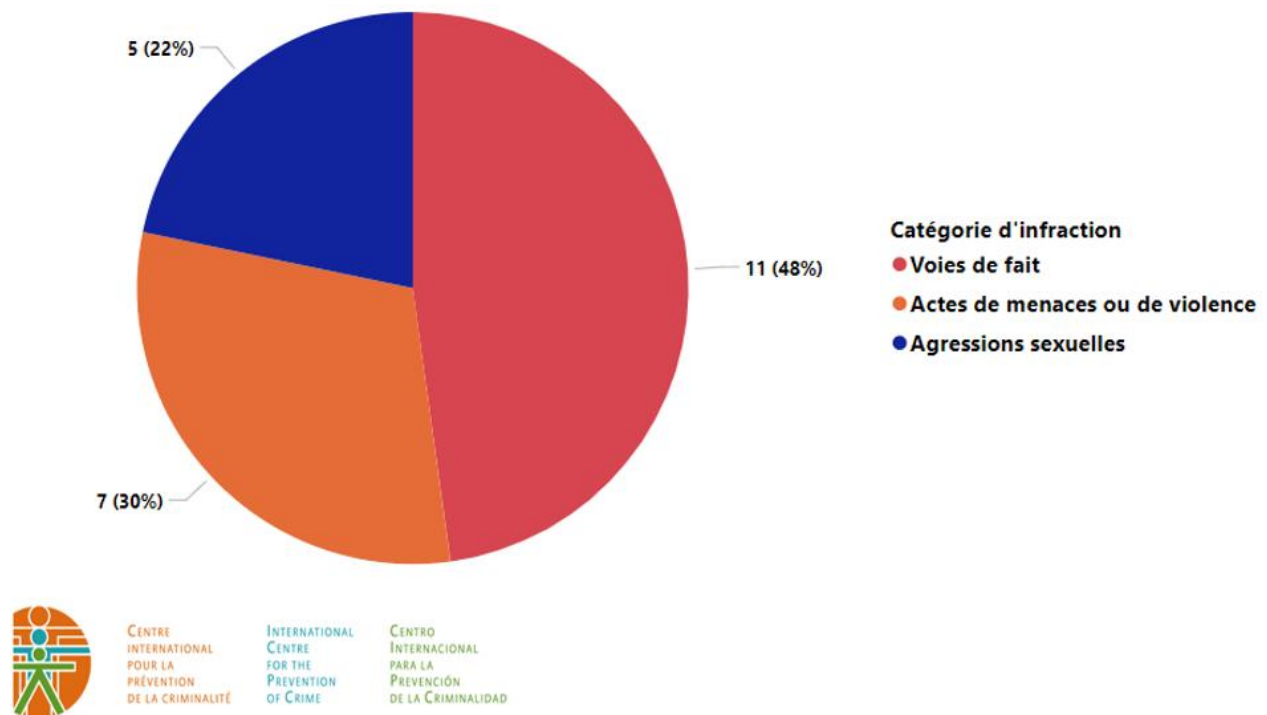
Ce graphique illustre les variations du nombre d'auteurs présumés de crimes contre la personne dans et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022. Une diminution est observée chez les 12 à 17 ans (-14,8 %) ainsi que chez les 18 à 30 ans (-8,2 %), tandis que les autres groupes d'âge ont connu une hausse. Les augmentations les plus marquées concernent les 61 ans et plus (+128 %), suivis des 46 à 60 ans (+13,2 %).

Ces tendances s'apparentent globalement à celles relevées à l'échelle de l'agglomération de Montréal, bien que l'augmentation observée chez les auteurs présumés de 61 ans et plus soit particulièrement marquée (CIPC, 2025).

La baisse observée chez les 12 à 17 ans et les 18 à 30 ans peut être interprétée à la lumière de plusieurs facteurs. Premièrement, la consolidation de programmes de prévention et de réinsertion sociale, entre autres par les organismes communautaires et les services publics, pourrait avoir contribué à limiter l'occurrence des comportements délictueux dans ces tranches d'âge. Deuxièmement, l'accès élargi à des parcours scolaires, professionnels ou parascolaires valorisants peut agir comme facteur de protection, en renforçant les liens sociaux positifs et en réduisant l'exposition aux contextes propices aux comportements criminels (INSPQ, 2024a).

En revanche, la hausse observée chez les 46 à 60 ans et, de manière plus prononcée, chez les 61 ans et plus, mérite une attention particulière. Pour les 46 à 60 ans, cette augmentation pourrait être liée à des facteurs socioéconomiques, comme l'inflation, l'instabilité professionnelle, les tensions familiales ou conjugales et l'amplification des problèmes de santé mentale non traités, tous identifiés comme pouvant accentuer les risques de comportements violents. Bien que la catégorie des 61 ans et plus soit la moins représentée dans les statistiques criminelles, l'augmentation du nombre d'auteurs présumés dans cette tranche d'âge pourrait être attribuable à la conjugaison de plusieurs phénomènes, comme un plus grand nombre de dénonciations des actes de violence intrafamiliale ou des conflits de voisinage. Certaines répercussions post-pandémiques, entre autres l'isolement social prolongé et la rupture des réseaux de soutien, pourraient également avoir exacerbé certains comportements impulsifs ou conflictuels (INSPQ, 2020).

Graphique 25 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés entre 12 et 17 ans, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le tableau, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Dans les graphiques 25 à 29, nous avons analysé le profil des auteurs présumés de crimes contre la personne (pour lesquels l'âge a été identifié) commis dans et aux alentours des HLM en 2022.

Le premier graphique démontre que, chez les 12 à 17 ans, **près de la moitié (48 %) des auteurs présumés ont commis des voies de fait**. Par ailleurs, près d'un tiers des auteurs présumés dans cette tranche d'âge sont associés à des menaces ou actes de violence. Il est également important de noter que la proportion d'auteurs présumés d'agressions sexuelles est nettement plus élevée chez les 12 à 17 ans (22 %) comparativement aux autres tranches d'âge.

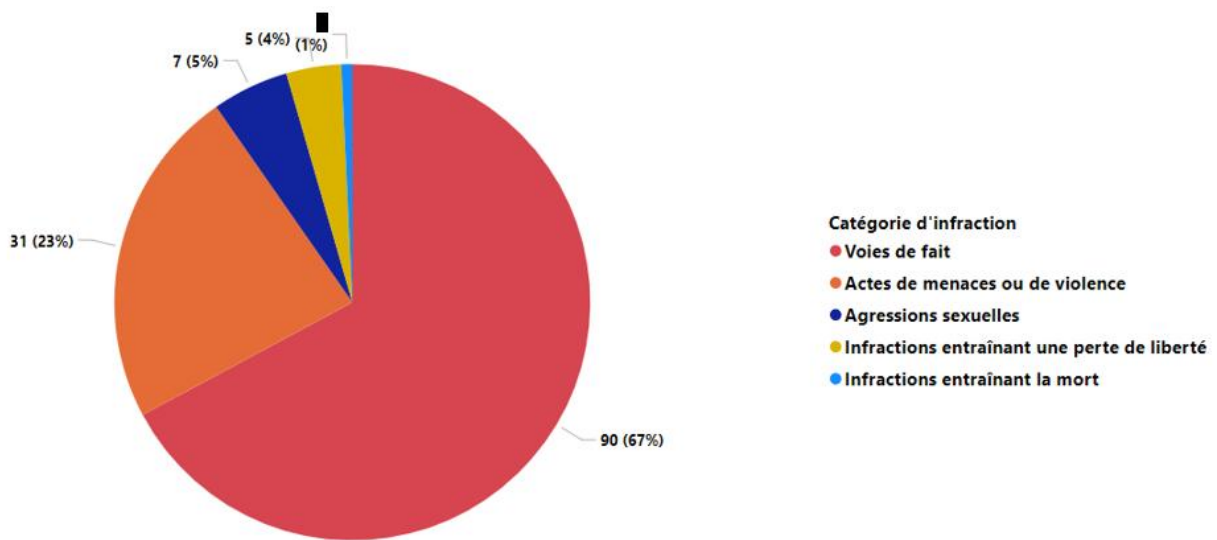
En revanche, dans les autres tranches d'âge, **la proportion des auteurs présumés de voies de fait est plus de deux fois supérieure à celle des auteurs de menaces ou d'actes de violence**. Ces tendances sont semblables à celles recensées dans l'agglomération de Montréal (CIPC, 2025).

Les tendances observées à l'échelle de la province de Québec démontrent que les jeunes auteurs présumés sont particulièrement nombreux par rapport aux adultes dans les affaires d'infractions sexuelles et de voies de fait (ministère de la Sécurité publique, 2024).

En effet, bien que la majorité des auteurs présumés d'infractions sexuelles soient des adultes (70,9 %), lorsque nous analysons le nombre d'auteurs présumés pour 100 000 habitants, nous constatons que les jeunes sont plus de cinq fois plus nombreux que les adultes (ministère de la Sécurité publique, 2024a : tableaux 15 et 16). Cette tendance a été observée tant pour les agressions sexuelles que pour les autres infractions d'ordre sexuel. Le taux des auteurs présumés d'agressions sexuelles est plus de quatre fois plus élevé chez les jeunes de 12 à 17 ans que chez les adultes. De même, pour les autres infractions d'ordre sexuel, ce taux est huit fois plus élevé chez les jeunes (ministère de la Sécurité publique, 2024a : graphique 8, tableaux 15 et 16).

Finalement, la répartition des infractions sexuelles varie selon l'âge des auteurs présumés. Certaines infractions, comme l'agression sexuelle grave (91,7 %) et l'entente ou l'arrangement en vue de commettre une infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant (91,7 %), sont presque exclusivement commises par des adultes. En revanche, d'autres infractions, comme les contacts sexuels (55,4 % d'adultes) et l'inceste (56,5 % d'adultes), indiquent une tendance vers une répartition plus homogène entre auteurs adultes et auteurs mineurs (ministère de la Sécurité publique, 2024a).

Graphique 26 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés entre 18 et 30 ans, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

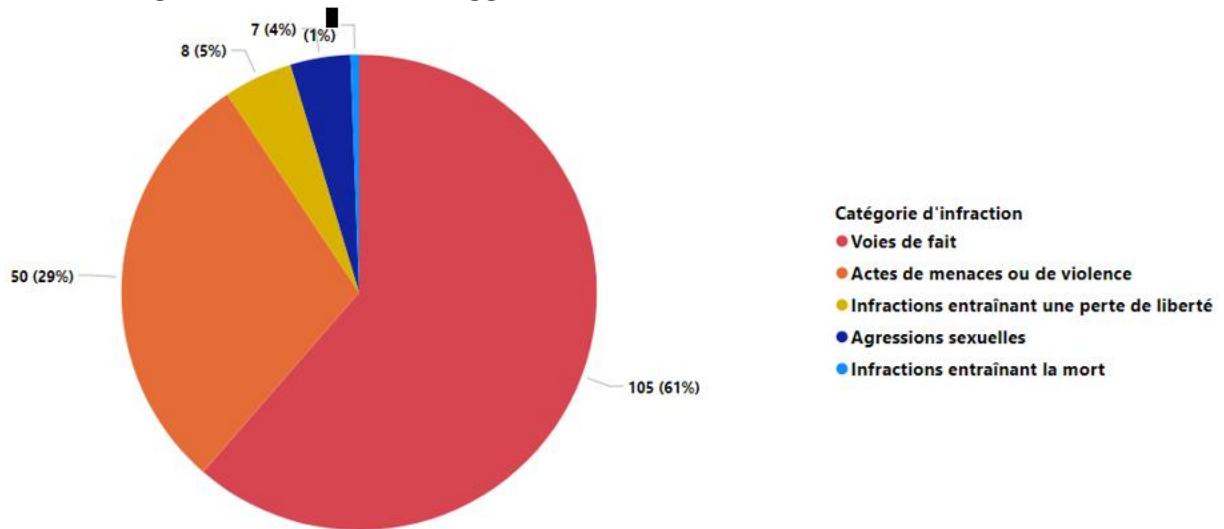
Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le tableau, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

En 2022, à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal, les auteurs présumés entre 18 et 30 ans de crimes contre la personne, dont l'âge et le sexe sont connus, ont commis dans **90 % des cas des voies de fait (67 %) et des menaces et actes de violence (23 %)**. Cette catégorie d'âge affiche la plus grande proportion d'auteurs présumés commettant des voies de fait. Cette tendance est comparable à celle observée à l'échelle de l'agglomération de Montréal (CIPC, 2025).

Graphique 27 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés entre 31 et 45 ans, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

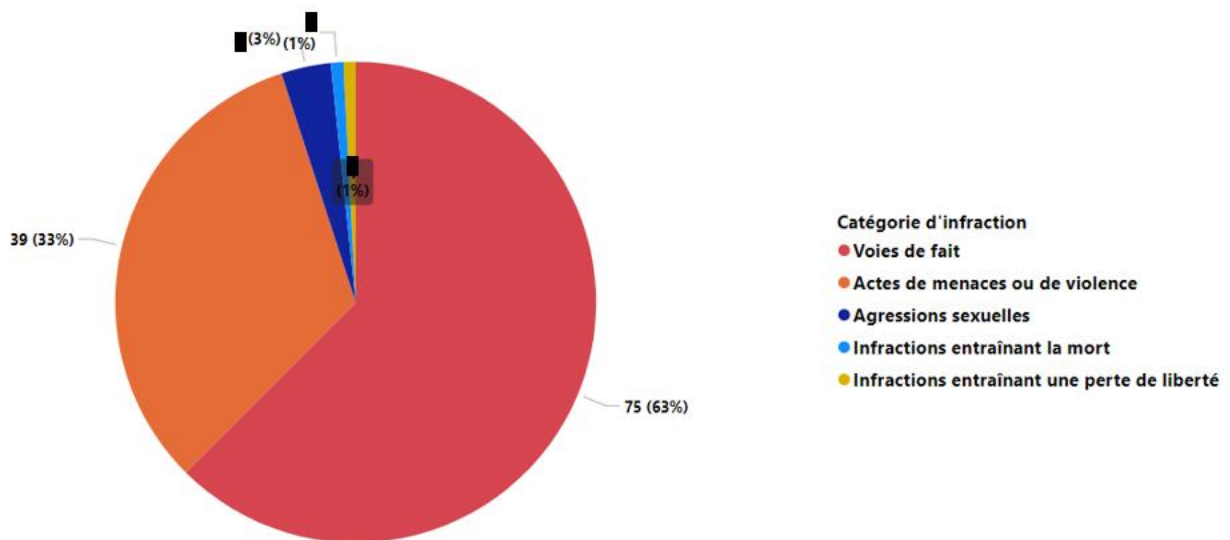
Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le tableau, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Une observation semblable à celle faite pour les auteurs présumés entre 18 et 30 ans de crime contre la personne, dont l'âge a été identifié, peut être établie pour ceux entre 31 et 45 ans. En effet, **près des deux tiers des auteurs présumés dans cette dernière tranche d'âge ont commis des voies de fait (61 %)**, tandis que plus d'un quart ont commis des menaces et actes de violence (29 %). Cette tendance est comparable à celle observée à l'échelle de l'agglomération de Montréal (CIPC, 2025).

Graphique 28 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés entre 46 et 60 ans, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

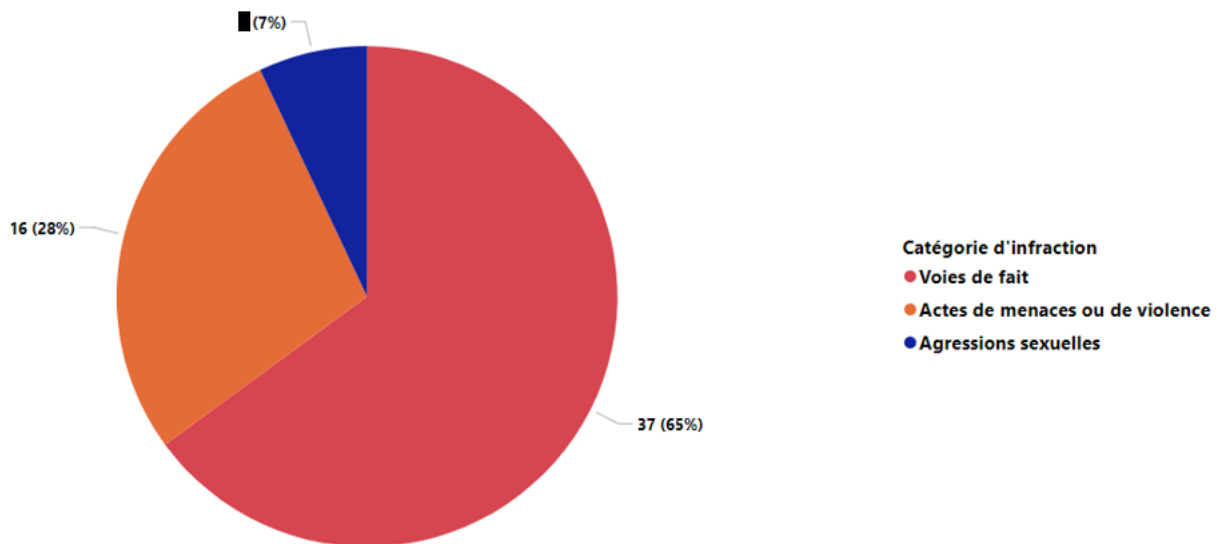
Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le tableau, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Nous constatons une tendance semblable à celle observée chez les auteurs présumés de crimes contre la personne dans le groupe des 18 à 45 ans. Toutefois, comparativement à toutes les autres tranches d'âge, nous remarquons une proportion légèrement plus élevée d'auteurs présumés (dont l'âge a été identifié) ayant commis des **menaces et actes de violence (33 %)** dans le groupe des 46 à 60 ans. Cette tendance est comparable à celle observée à l'échelle de l'agglomération de Montréal (CIPC, 2025).

Graphique 29 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés de 61 ans et plus, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

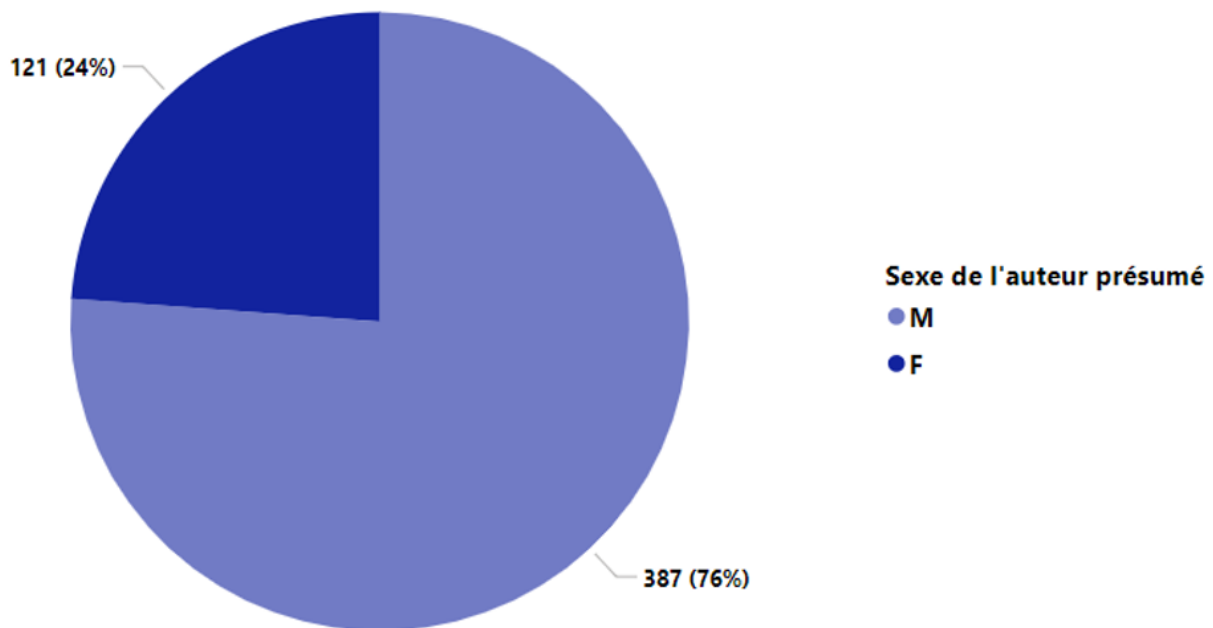
Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le tableau, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Enfin, chez les auteurs présumés de 61 ans et plus, les proportions de **voies de fait (65 %)** ainsi que de **menaces et d'actes de violence (28 %)** sont semblables à celles observées chez les auteurs présumés majeurs (18 ans et plus). Cette tendance est comparable à celle observée à l'échelle de l'agglomération de Montréal (CIPC, 2025).

Sexe des auteurs présumés de crimes contre la personne commis dans et aux alentours des HLM, par catégories de crimes

Graphique 30 : Auteurs présumés de crimes contre la personne, dont le sexe a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

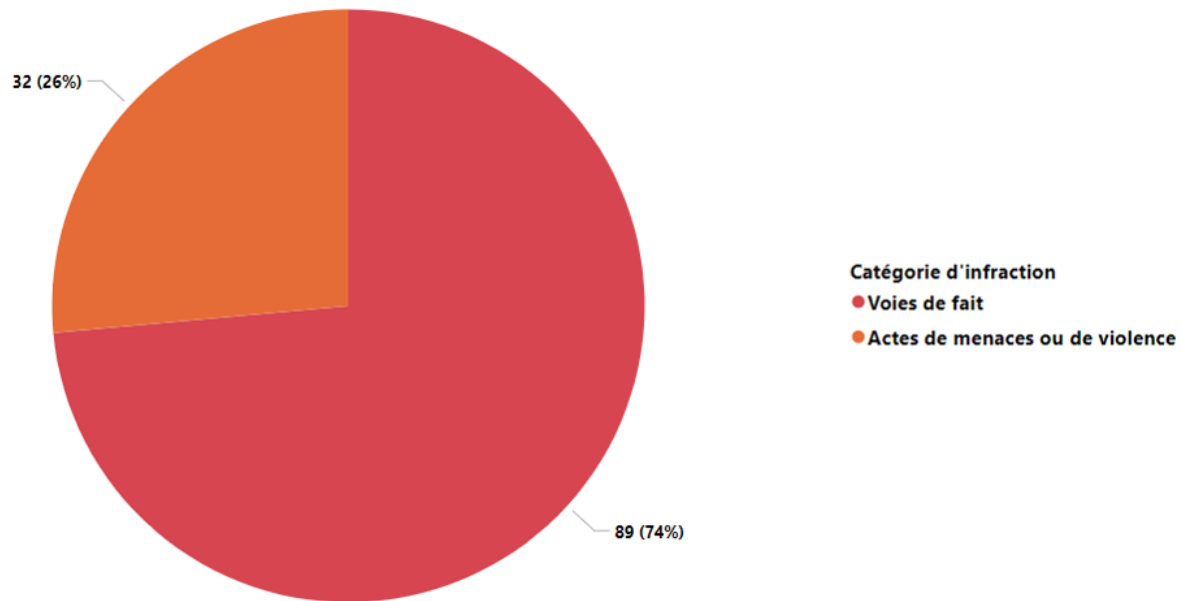
CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Nous rappelons que, selon le recensement de 2021 de Statistique Canada, la population dans l'agglomération de Montréal se compose à 49 % de personnes de sexe masculin et à 51 % de personnes de sexe féminin. Concernant la répartition selon le sexe identifié des auteurs présumés de crimes contre la personne à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal, en 2022, la proportion de personnes de sexe masculin est semblable à celle observée pour les crimes contre la propriété (voir graphique 13). En effet, **plus des trois quarts (76 %) des auteurs présumés de crimes contre la personne dans et aux alentours des HLM sont des personnes de sexe masculin**. Cette tendance est également constatée à l'échelle de l'agglomération de Montréal, où 79 % des auteurs présumés de crimes contre la personne sont de sexe masculin (CIPC, 2025).

Graphique 31 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés de sexe féminin, dont le sexe a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

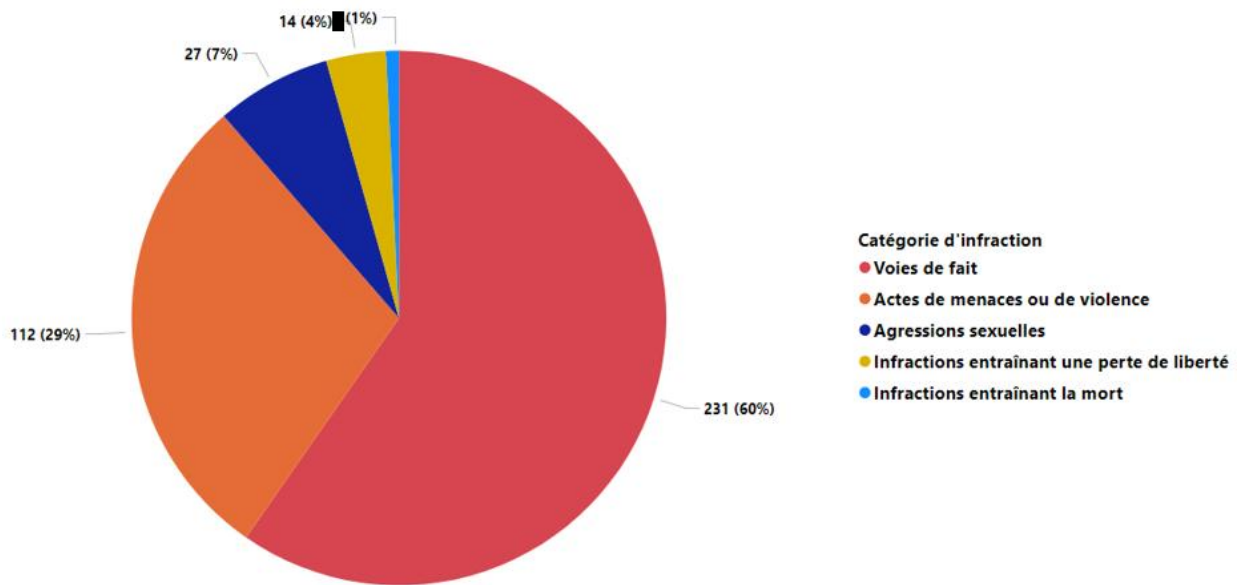
Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le tableau, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Ce graphique illustre les auteurs présumés de sexe féminin (dont le sexe est connu) qui ont commis des infractions à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal en 2022. Cette analyse révèle que **près des trois quarts des infractions commises par des personnes de sexe féminin sont des voies de fait (74 %)**. Cette tendance est également constatée à l'échelle de l'agglomération de Montréal (CIPC, 2025).

Graphique 32 : Types de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés de sexe masculin, HLM, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

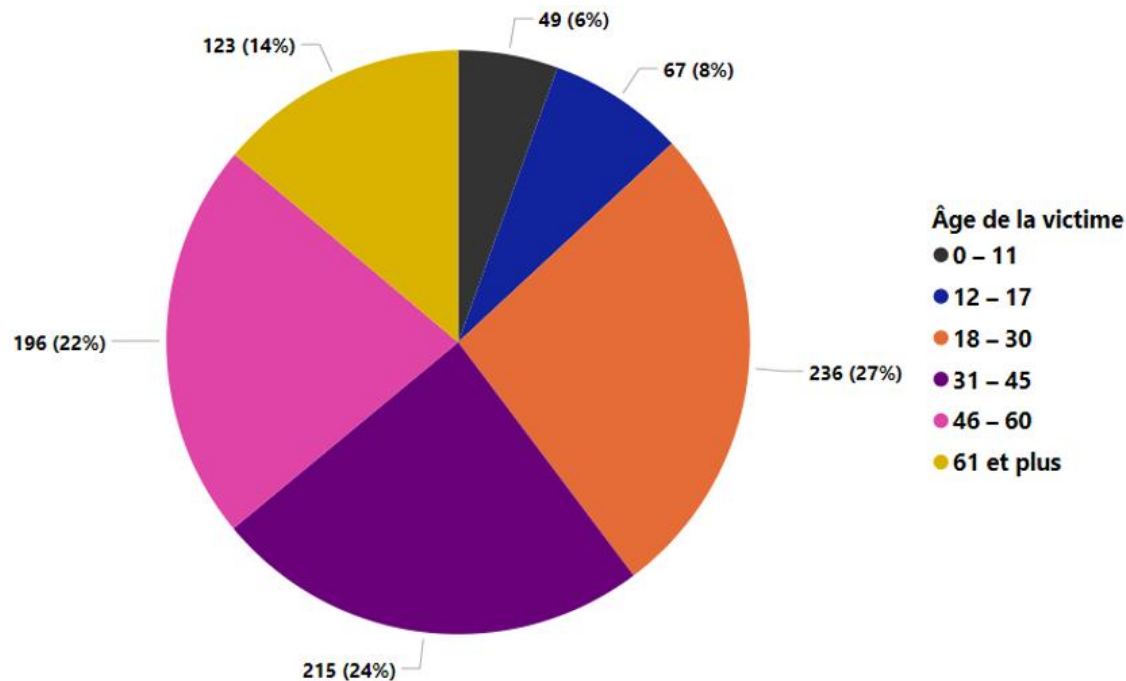
Note : Dans le tableau, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Comparativement aux auteurs présumés de sexe féminin, les personnes de sexe masculin sont impliquées dans une proportion plus faible de voies de fait (60 %). En revanche, cette disparité est contrebalancée par une **implication plus importante dans des agressions sexuelles (7 %)**. En effet, la totalité de ces infractions a été commise par des personnes de sexe masculin.

Les victimes

Âge des victimes de crimes contre la personne subis dans et aux alentours des HLM, par catégories de crimes

Graphique 33 : Victimes de crimes contre la personne, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Pour mettre cette analyse en contexte, il est essentiel de prendre en compte les données démographiques. D'après les données du plus récent recensement de Statistique Canada, la population dans l'agglomération de Montréal se répartit comme suit¹³ :

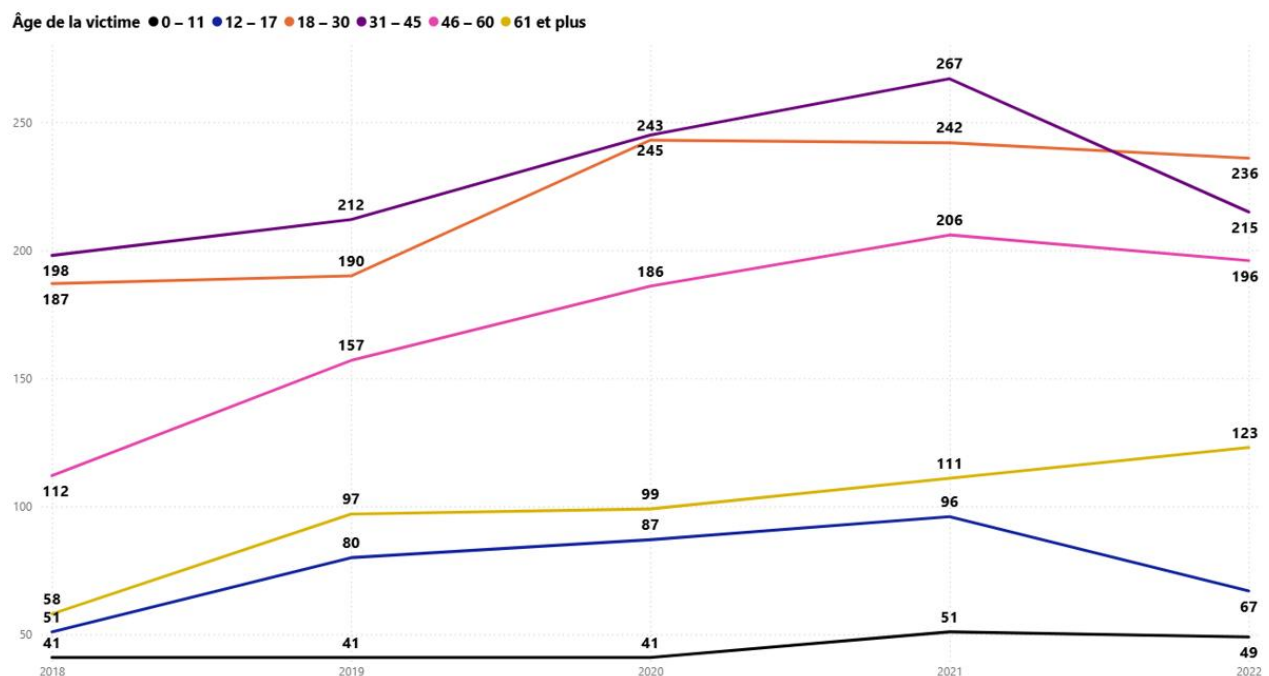
- 0 à 19 ans : 949 680 (22,1 % de la population totale)
- 20 à 29 ans : 549 560 (12,8 % de la population totale)
- 30 à 44 ans : 896 905 (21 % de la population totale)

¹³ Il convient de souligner que les catégories d'âge utilisées dans le présent rapport ne correspondent pas exactement à celles du recensement. Cette différence dans la construction des tranches d'âge peut influencer les pourcentages observés et la comparaison entre groupes, notamment les groupes de jeunes et de personnes âgées. Ces regroupements ont été définis en fonction des seuils pertinents pour l'analyse criminologique, tout en assurant une représentativité suffisante des effectifs dans chacune des catégories.

- 45 à 59 ans : 847 320 (19,7 % de la population totale)
- 60 ans et plus : 1 048 265 (24,4 % de la population totale)

Sur les 919 victimes enregistrées dans les données policières, 886 sont des victimes de crimes contre la personne (dont l'âge est enregistré) commis à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal en 2022. La proportion de victimes dans la tranche des **18 à 30 ans (27 %) est la plus importante**, suivi de près par les victimes entre 31 et 45 ans (24 %) et celles entre 46 et 60 ans (22 %). Par ailleurs, plus d'une victime sur dix (14 %) avait 61 ans ou plus. Cette tendance est également constatée à l'échelle de l'agglomération de Montréal (CIPC, 2025).

Graphique 34 : Nombre de victimes de crimes contre la personne, dont l'âge a été identifié, par tranche d'âge, HLM, agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Ce graphique illustre les variations du nombre de victimes de crimes contre la personne dans et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal, entre 2018 et 2022. Contrairement aux tendances observées pour les auteurs présumés, dont l'âge et le sexe sont connus, **une augmentation est constatée dans toutes les tranches d'âge :**

- 0 à 11 ans : +19,5 %
- 12 à 17 ans : +31,4 %
- 18 à 30 ans : +26,2 %

- 31 à 45 ans : +8,6 %
- 46 à 60 ans : +75 %
- 61 ans et plus : +112,1 %.

Une augmentation généralisée de la victimisation est également constatée à l'échelle de l'agglomération de Montréal (CIPC, 2025). Elle pourrait être interprétée à la lumière de facteurs structurels, comme la reprise des interactions sociales après la pandémie, augmentant mécaniquement les possibles sources de conflit et de violence interpersonnelle, une visibilité accrue des cas de violence grâce à la sensibilisation et à l'amélioration des procédures de déclaration, des pressions économiques et psychosociales, qui peuvent accroître l'occurrence des tensions intrafamiliales ou encore des comportements agressifs dans divers milieux de vie (INSPQ, 2020).

La plus forte augmentation concerne les personnes de 61 ans et plus, avec une hausse de 112,1 %. Cette augmentation pourrait être attribuable à une plus grande vulnérabilité physique ou émotionnelle, en particulier en raison de l'isolement social ou d'un niveau élevé de dépendance pouvant augmenter les risques d'exposition à des actes de violence. Les personnes âgées peuvent également être plus facilement la cible de fraudes ou d'abus financiers (OMS, 2024 ; INSPQ, 2022 ; OMHM, 2021).

D'autres enjeux relevés dans le Plan d'action intégré en sécurité et en prévention (entre 2021 et 2025) illustrent la complexité des dynamiques entourant la sécurité des aînés vivant dans et aux alentours des HLM, notamment des situations d'intimidation entre locataires, le squattage de logements ou la consommation de substances (alcool, stupéfiants, médicaments) (OMHM, 2021).

Néanmoins, il est pertinent de distinguer davantage les tranches d'âge. En effet, le risque pour les personnes entre 60 et 74 ans est encore élevé et ne devrait pas être associé uniquement aux personnes très âgées. Les adultes dans cette tranche d'âge peuvent effectivement être victimes de maltraitance financière ou psychologique (Beaulieu et al., 2022).

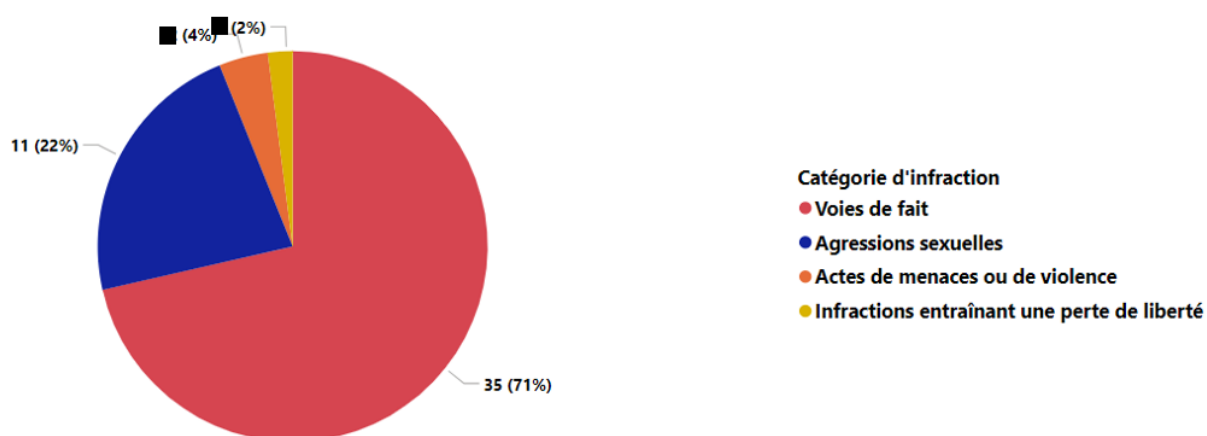
À l'échelle provinciale, l'Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec de 2019 (EMPAQ) indique que les personnes entre 60 et 74 ans sont fréquemment victimes de formes moins visibles de violence (abus financier ou émotionnel, négligence), y compris de la part de proches. Ces situations concernent souvent des actes de violence intrafamiliale non criminels, difficiles à nommer et à signaler, mais qui participent à un sentiment durable d'insécurité et à une perte de contrôle sur sa vie quotidienne (MSSS, 2022).

Dans la tranche des jeunes victimes entre 12 et 17 ans, cette augmentation pourrait être attribuable à divers facteurs, notamment à l'augmentation de la violence en milieu familial (voir graphique 41), à une pression sociale accrue ou à des conflits dans les milieux scolaires et de loisirs (CIPC, 2023).

La progression du nombre de victimes dans la tranche des 0 à 11 ans pourrait être attribuable à l'augmentation des signalements de maltraitance ou d'abus, ou encore aux changements dans la dynamique familiale, possiblement exacerbée par des facteurs comme l'isolement social ou des conditions de vie plus

précaires à cause de l'inflation (INSPQ, 2024). Cette augmentation du nombre de victimes dans la tranche des 0 à 11 ans n'est pas semblable à celle observée à l'échelle de la province du Québec, qui connaît une baisse notable dans la tranche des 6 à 11 ans, avec une diminution de 9,1 % du taux de victimisation. Toutefois, cette tendance ne se manifeste pas de façon uniforme dans toutes les tranches d'âge. En effet, le taux de victimisation dans le groupe des 0 à 5 ans a connu une augmentation de 11,5 % en 2022 à l'échelle de la province de Québec (ministère de la Sécurité publique, 2024 : tableau 12).

Graphique 35 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes de 11 ans et moins, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

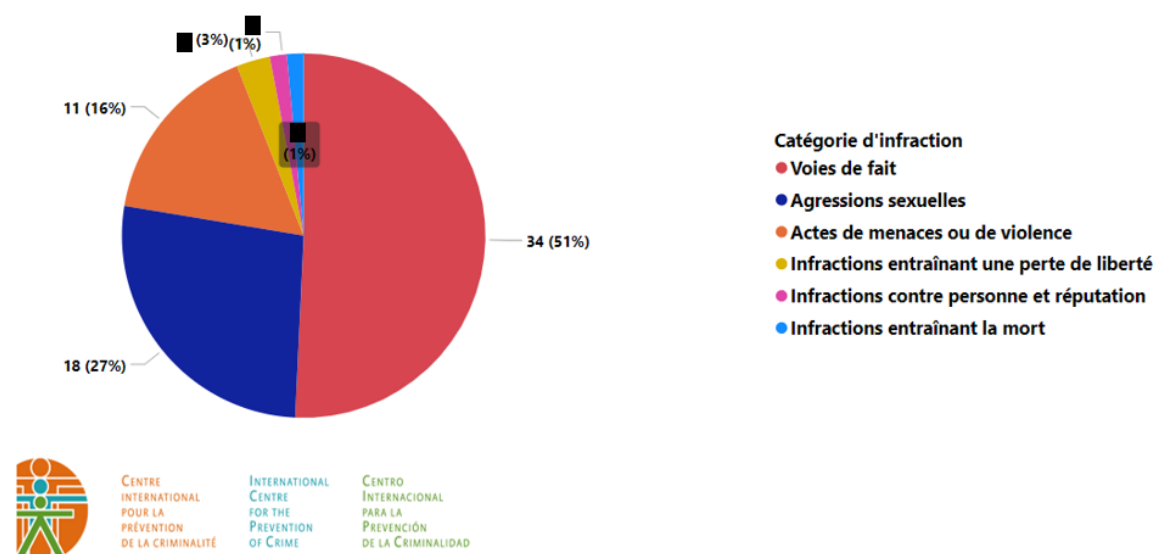
Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le tableau, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Ce graphique démontre que **près des trois quarts (71 %) des 11 ans et moins, dont l'âge a été identifié, sont victimes de voies de fait**, ce qui représente la proportion la plus élevée parmi toutes les tranches d'âge étudiées. Toutefois, la proportion d'agressions sexuelles dans ce groupe d'âge, ainsi que chez les 12 à 17 ans, est particulièrement préoccupante. Ces deux groupes sont en effet les seuls pour lesquels les agressions sexuelles constituent la deuxième infraction la plus fréquemment commise sur les victimes de crimes contre la personne dans et aux alentours des HLM dont l'âge est connu. Enfin, il convient de noter que cette tranche d'âge représente la proportion la plus faible de victimes de menaces et d'actes de violence (4 %) par rapport aux autres groupes d'âge.

Il est également préoccupant de constater que, lorsque l'agresseur est identifié comme auteur présumé dans cette tranche d'âge, il s'agit dans près d'un cas sur deux (42,9 %) d'un parent ou d'un tuteur (voir graphique 41). **Cette observation met en lumière le nombre élevé d'actes de violence intrafamiliale dont sont victimes les personnes mineures dans et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal.**

Graphique 36 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes entre 12 et 17 ans, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022



Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le tableau, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Le graphique 36 indique qu'en 2022, à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal, **plus d'un quart des victimes entre 12 et 17 ans ont subi des agressions sexuelles (27 %)**. Par ailleurs, plus de la moitié des victimes dans cette tranche d'âge ont été victimes de voies de fait (51 %) ; cette proportion est la plus faible parmi toutes les tranches d'âge analysées.

À l'échelle de la province de Québec, l'analyse de la répartition des victimes par tranche d'âge révèle que les infractions d'ordre sexuel touchent de manière disproportionnée les mineurs. En effet, le taux de victimisation dans la catégorie des autres infractions sexuelles est considérablement plus élevé chez les jeunes que chez les adultes (ministère de la Sécurité publique, 2024a : graphique 6). Cette situation s'explique en partie par le fait que plusieurs infractions définies par le Code criminel s'appliquent spécifiquement aux mineurs, notamment les contacts sexuels, le leurre, la corruption d'enfants ou encore les ententes et arrangements d'infractions sexuelles impliquant un enfant (ministère de la Sécurité publique, 2024).

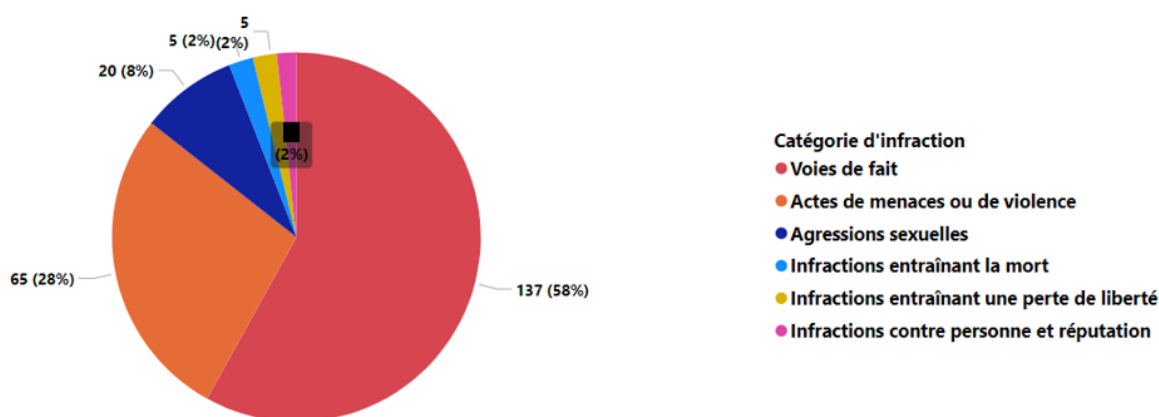
En 2022, les taux de victimisation d'infraction sexuelle les plus élevés ont été observés chez les 12 à 14 ans (582,7 pour 100 000 habitants) et dans la tranche des 15 à 17 ans (237,5 pour 100 000 habitants). À eux seuls, les 12 à 14 ans représentent 39,4 % de l'ensemble des victimes d'autres infractions sexuelles, soit 1 655 victimes recensées (ministère de la Sécurité publique, 2024a : graphique 6 et tableau 12).

Plus spécifiquement, selon le ministère de la Sécurité publique (2024a), en 2022, la tranche des 12 à 19 ans était la plus touchée par les agressions sexuelles. À l'échelle de la province de Québec, le taux des agressions sexuelles dans la tranche des 15 à 17 ans était de 566,2 agressions pour 100 000 jeunes, suivis d'un taux de

429,5 dans la tranche des 12 à 14 ans, alors que le taux global pour l'ensemble des tranches d'âge était de 88,2 (ministère de la Sécurité publique, 2024a : graphique 4).

Chez les adultes, bien que les taux de victimisation soient moins élevés, les tranches d'âge les plus touchées sont les 18 à 19 ans (28,6 pour 100 000 habitants) et les 20 à 24 ans (20,1 pour 100 000 habitants). Ces données sont une indication de la vulnérabilité particulière des adolescents face aux infractions sexuelles, dans l'agglomération de Montréal comme à l'échelle de la province de Québec.

Graphique 37 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes entre 18 et 30 ans, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

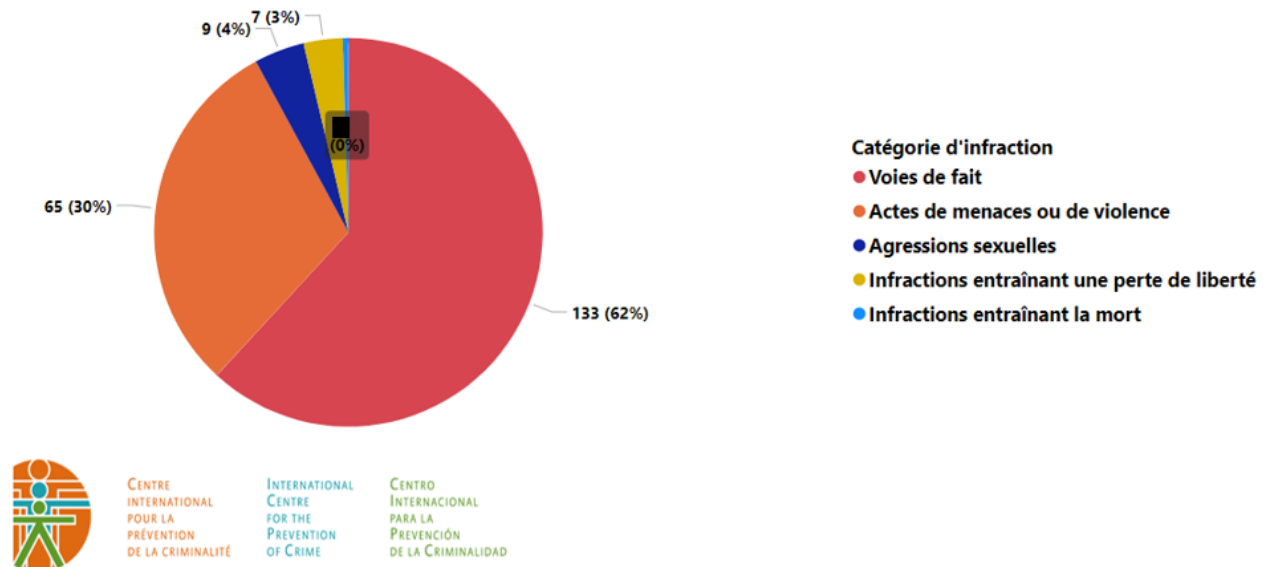
Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le tableau, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Pour les victimes entre 18 et 30 ans dont l'âge a été identifié, **plus de la moitié (58 %)** sont victimes de **voies de fait**. Il est également important de noter que près d'une victime sur dix (8 %) dans cette tranche d'âge a été victime d'une agression sexuelle en 2022. En ce qui concerne les victimes adultes (18 ans et plus), plus l'âge des victimes augmente, plus la proportion d'entre elles touchées par des agressions sexuelles diminue. Cette tendance est également constatée à l'échelle de l'agglomération de Montréal (CIPC, 2025).

Graphique 38 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes entre 31 et 45 ans, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022

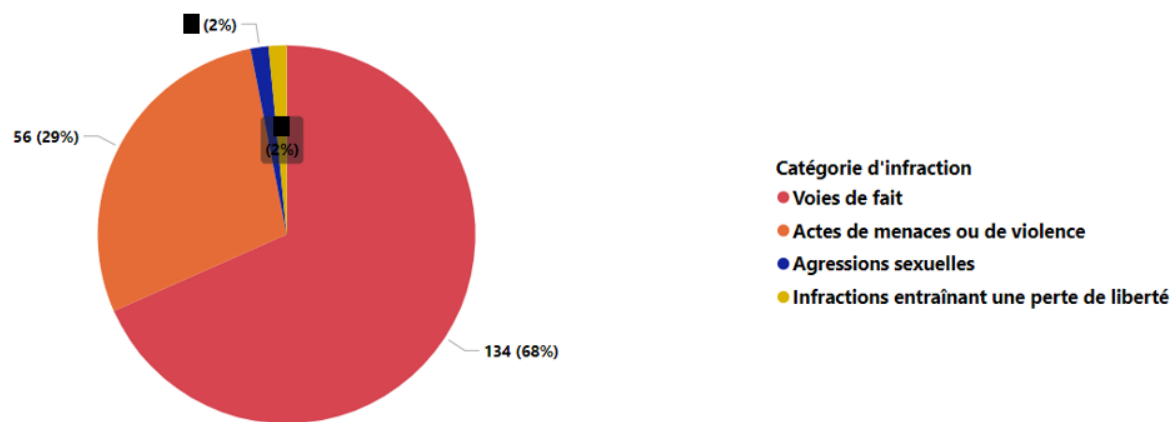


Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Parmi les victimes entre 31 et 45 ans dont l'âge a été identifié, **62 % ont subi des voies de fait**, ce qui constitue une proportion élevée. Par ailleurs, cette tranche d'âge se distingue comme étant celle qui affiche la plus grande proportion de victimes de menaces et d'actes de violence, qui atteint 30 %. Cette tendance est également constatée à l'échelle de l'agglomération de Montréal (CIPC, 2025).

Graphique 39 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes entre 46 et 60 ans, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

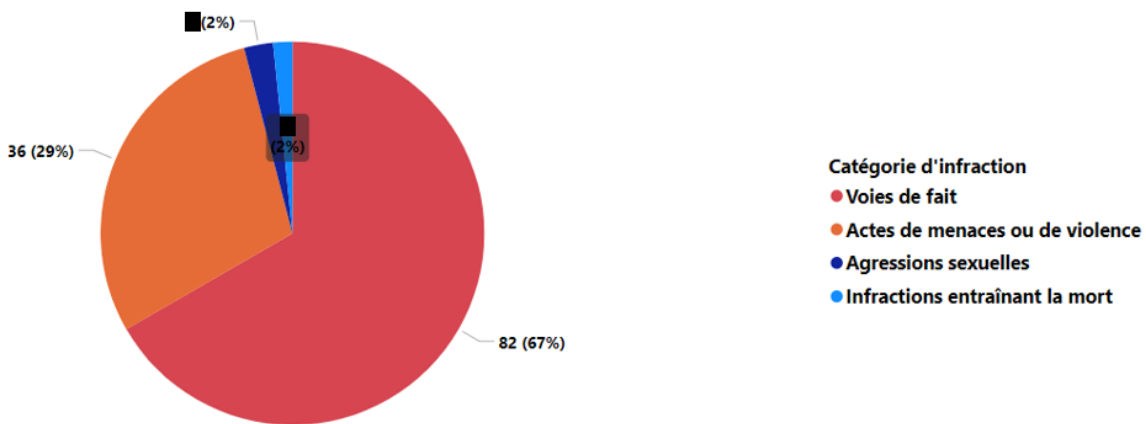
Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le tableau, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Parmi toutes les tranches d'âge étudiées, les victimes entre 46 et 60 ans et celles de 61 ans et plus affichent la plus faible proportion d'agressions sexuelles, représentant seulement 2 % des cas. En revanche, **plus des deux tiers des victimes entre 46 et 60 ans ont subi des voies de fait, soit 68 %**. Cette tendance est également constatée à l'échelle de l'agglomération de Montréal (CIPC, 2025).

Graphique 40 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes de 61 ans et plus, dont l'âge a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

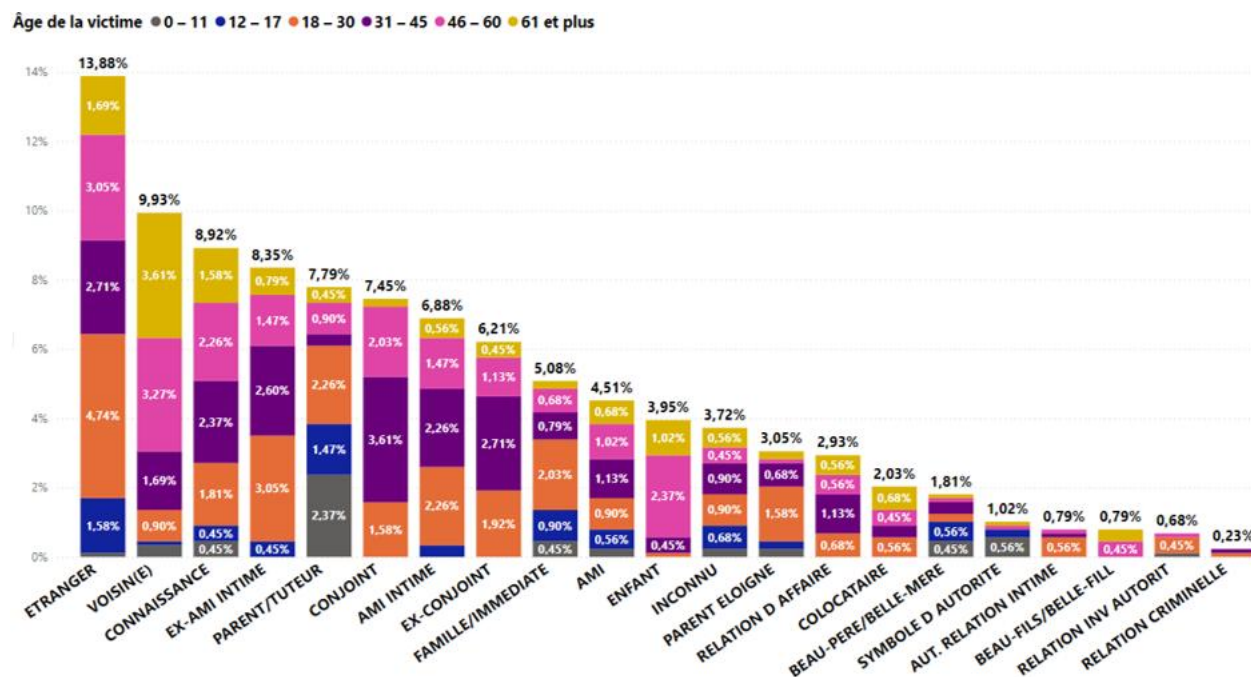
Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le tableau, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

Les victimes de 61 ans et plus affichent des proportions très similaires à celles des victimes entre 46 et 60 ans, dont **67 % ont été victimes de voies de fait**. Cette tendance est également constatée à l'échelle de l'agglomération de Montréal (CIPC, 2025).

Graphique 41 : Part en pourcentage du type de relation entre les victimes de crime contre la personne et leur auteur présumé, par âge, HLM, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Le graphique 41 présente les données relatives à la relation¹⁴ entre la victime de crimes contre la personne et son agresseur, selon l'âge, dans et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal en 2022. Une explication de ces catégories de relation figure à l'annexe 3.

Ce graphique démontre que les victimes de crimes contre la personne à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal sont majoritairement¹⁵, dans plus d'un cas sur dix, des **victimes de**

¹⁴ Toutefois, avant d'interpréter ces données, il est impératif de préciser que, pour des raisons de confidentialité et de respect de la vie privée des personnes mises en cause dans des affaires criminelles, la base de données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) n'est pas en mesure de distinguer les récidives, ni pour les victimes ni pour les auteurs présumés des crimes.

¹⁵ Les proportions doivent être interprétées avec prudence. En effet, les données présentées ventilent les relations familiales, conjugales et intimes en plusieurs catégories distinctes (voir annexe 3), ce qui tend à diluer le poids des actes de violence commis dans un cadre relationnel proche. Ainsi, la proportion élevée des agressions commises par des étrangers peut, en partie, s'expliquer par la fragmentation des catégories associées aux milieux intrafamilial et conjugal.

personnes qui leur sont étrangères (13,9 %), suivies de leur voisin (9,9 %) et d'une connaissance (8,9 %).

Le profil de l'agresseur varie de manière importante en fonction de l'âge de la victime :

- Chez les 49 victimes de **moins de 11 ans**, 42,9 % sont victimes de leurs **parents ou tuteurs** et représentent 2,4 % de l'ensemble des victimes à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération.
- Chez les 67 victimes **entre 12 et 17 ans**, les principaux agresseurs sont des **personnes qui leur sont étrangères** dans plus d'un cas sur cinq (20,9 %). Ces victimes représentent 1,6 % de l'ensemble des victimes à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération. Elles sont également victimes de parents ou de tuteurs dans des proportions similaires (1,5 %).
- Chez les 236 victimes **entre 18 et 30 ans**, les agresseurs sont des **personnes qui leur sont étrangères** dans près d'un cas sur cinq (17,9 %). Ces victimes représentent 4,7 % de l'ensemble des victimes à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération. Elles sont également victimes de leur ex-ami intime (3 %) ou de leur ami intime (2,3 %).
- Les 215 victimes **entre 31 et 45 ans** sont victimes de **leur conjoint** dans 14,9 % des cas. Ces victimes représentent 3,6 % de l'ensemble des victimes à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération. Elles sont également victimes de leur ex-conjoint (2,7 %) en deuxième position.
- Les 196 victimes **entre 46 et 60 ans** sont victimes de **leur voisin** dans 14,8 % des cas. Ces victimes représentent 3,3 % de l'ensemble des victimes à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération. Elles sont également victimes d'une personne qui leur est étrangère (3,1 %) ou de leur enfant (2,4 %).
- En dernier lieu, les 123 victimes **de 61 ans et plus** sont victimes de **leur voisin** dans plus d'un quart des cas (26 %). Ces victimes représentent 3,6 % de l'ensemble des victimes à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération. Elles sont également victimes de personnes qui leur sont étrangères (1,7 %).

De plus, lors du regroupement des grandes catégories associées aux relations de proximité – partenaires intimes actuels ou anciens, membres de la famille immédiate, autres membres de la famille, amis ou connaissances – celles-ci représentent une part importante des victimes. Plus précisément, parmi les victimes (dont l'âge et la relation avec l'agresseur ont été identifiés) dans et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal :

- 28,9 % sont victimes de partenaires intimes actuels ou anciens ;
- 20,9 % sont victimes d'une connaissance ;
- 16,8 % sont victimes d'un membre de la famille immédiate ;
- 13,8 % sont victimes d'un étranger ;
- 7 % sont victimes d'une autre relation ;
- 5,7 % sont victimes d'un autre membre de la famille ;
- 3,7 % sont victimes d'un inconnu (non identifié) ;
- 3,2 % sont victimes d'une relation d'affaires ou criminelle.

Au total, ce sont donc plus de la moitié des victimes qui ont été agressées par une personne de leur entourage. Ces données traduisent la prédominance des actes de violence commis dans un contexte relationnel ou familial par opposition à la part d'agressions commises par des étrangers (13,8 %).

Par ailleurs, il est important d'examiner attentivement les données relatives aux victimes d'actes de violence conjugale dans et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal. Dans le contexte du présent rapport, la violence conjugale est définie comme étant :

« [...] une violence qui s'exerce dans le cadre d'une relation amoureuse, qu'elle soit actuelle ou passée. Elle peut survenir dans tout type de relation intime, peu importe sa durée : personnes mariées ou unies civilement, conjoints de fait ou toute autre relation intime entre personnes de même sexe ou non » (Éducaloi, 2025).

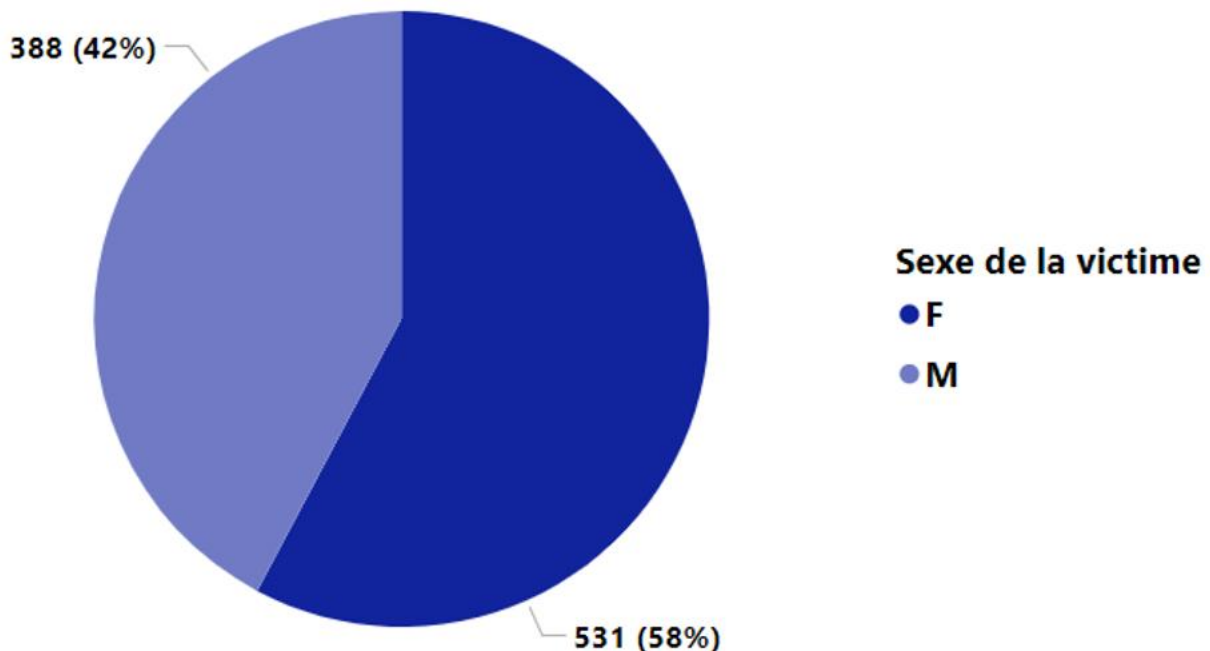
Ainsi, selon Statistique Québec, l'indicateur de violence conjugale se définit comme suit :

« Victimes d'infractions contre la personne déclarées par les services policiers et présumées avoir été commises par le conjoint ou la conjointe, l'ex-conjoint ou ex-conjointe, l'ami ou amie intime ou l'ex-ami ou ex-amie intime au moment du crime. » (Gouvernement du Québec, 2025).

Plus précisément, la définition des relations examinées dans le présent rapport s'inscrit dans la catégorie élargie des « partenaires intimes actuels ou anciens » (voir annexe 3) définie par le ministère de la Sécurité publique du Québec. Ainsi, parmi les victimes de crimes contre la personne recensées dans l'agglomération de Montréal dont la relation avec l'agresseur a été identifiée, **28,9 % ont été victimes de violence conjugale** dans et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal, en 2022, soit plus d'une victime sur quatre.

Sexe des victimes de crimes contre la personne subis dans et aux alentours des HLM, par catégories de crimes

Graphique 42 : Victimes de crimes contre la personne, dont le sexe a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

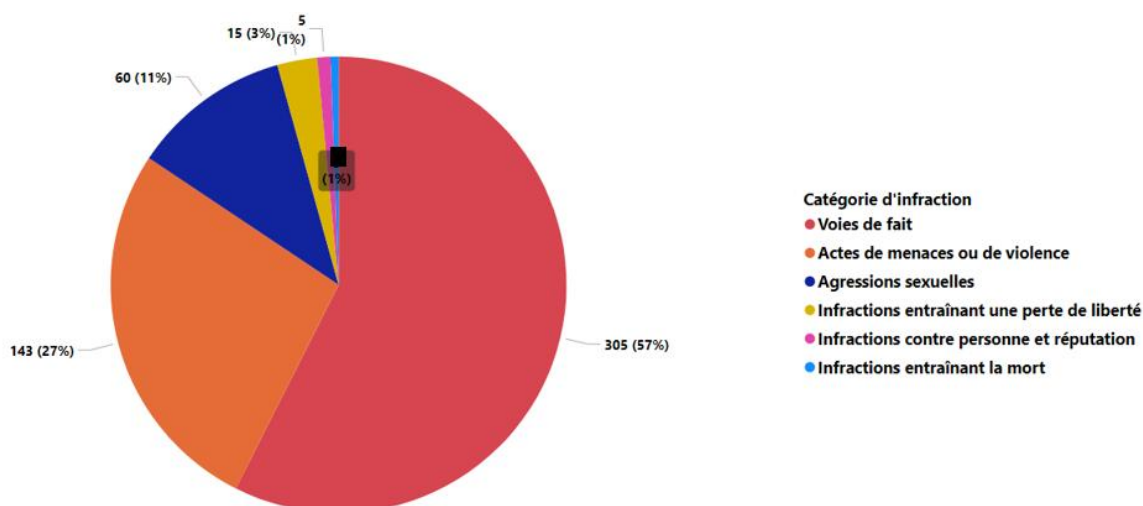
En 2022, parmi les 919 victimes de crimes contre la personne (dont le sexe a été identifié) à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal, la répartition selon le sexe était relativement homogène, avec **42 % de victimes de sexe masculin et 58 % de victimes de sexe féminin**. En revanche, la répartition selon le sexe observée dans et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal ne ressemble pas à celle constatée à l'échelle de l'agglomération, selon laquelle les victimes de sexe masculin sont plus nombreuses que les victimes de sexe féminin (CIPC, 2025).

Ces résultats peuvent être mis en perspective avec les données sociodémographiques issues du plus récent recensement canadien de 2021 (Statistique Canada, 2021), selon lesquelles l'agglomération de Montréal compte 1 020 465 femmes (50,9 %) et 983 805 hommes (49,1 %).

Toutefois, ces données ne reflètent qu'une partie de la réalité. En effet, selon l'Enquête sociale générale conduite en 2019 par Statistique Canada, « seulement 6 % des victimes d'agressions sexuelles [au Canada] ont dénoncé à la police le crime qu'elles ont subi » (Gouvernement du Canada, 2021). Par conséquent, les

données du Programme DUC relatives aux infractions sexuelles et autres infractions déclarées par la police pourraient en fait sous-estimer le phénomène de la violence envers les femmes et les filles (Conseil du statut de la femme, 2025). Ces limitations peuvent avoir une incidence sur l'analyse de certains crimes et des dynamiques relationnelles dans et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal.

Graphique 43 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes de sexe féminin, dont le sexe a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le tableau, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

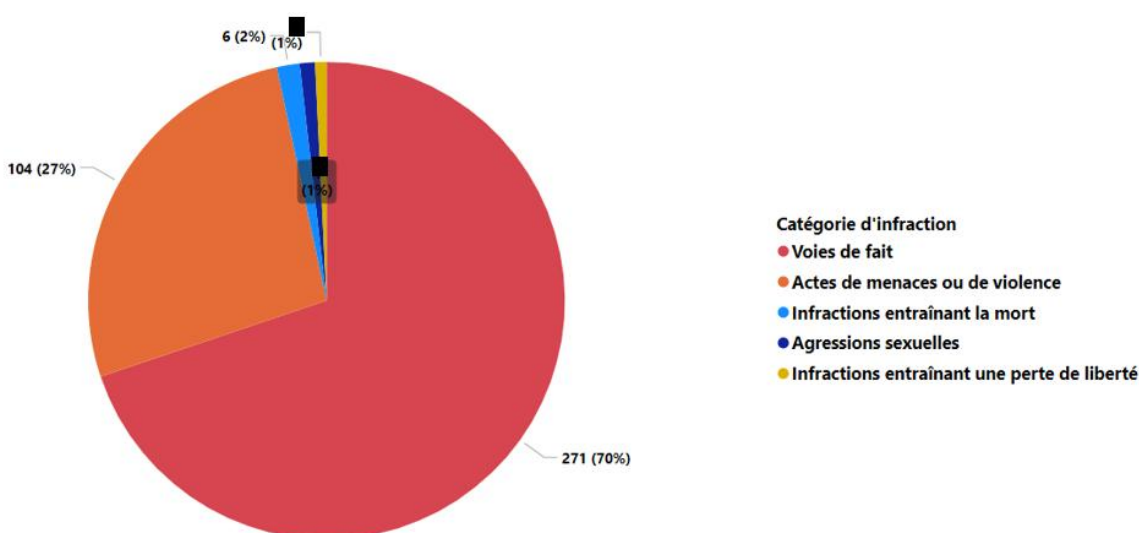
En examinant les catégories de crimes contre la personne subis par les victimes dont l'âge a été identifié, nous remarquons que **les voies de fait constituent la catégorie d'infraction ayant enregistré le plus de victimes identifiées**. La tendance relative aux menaces ou actes de violence est similaire. Toutefois, il est à noter que les victimes d'agressions sexuelles sont principalement des personnes de sexe féminin. En effet, parmi les femmes victimes à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal en 2022, plus **d'une sur dix est victime d'agression sexuelle (11 %)**. Ces tendances sont comparables à celles observées dans l'agglomération de Montréal (CIPC, 2025).

En effet, selon le Secrétariat à la condition féminine (2024), en 2021, dans l'agglomération de Montréal, les personnes de sexe féminin demeurent les principales victimes d'agressions sexuelles (88,4 %) et d'autres infractions sexuelles (80,9 %), comparativement aux personnes de sexe masculin (11,6 % et 19,1 %).

Toujours selon les données policières de 2021, dans l'agglomération de Montréal, les personnes de sexe féminin sont les principales victimes d'agressions sexuelles (147,1 victimes par 100 000 personnes) et d'autres infractions sexuelles (49,9 victimes par 100 000 personnes). Plus précisément, dans l'agglomération

de Montréal, les personnes de sexe féminin sont plus de six fois plus nombreuses que les personnes de sexe masculin à déclarer avoir été victimes d'infractions sexuelles (197,0 victimes par 100 000 personnes comparativement à 31,6 victimes par 100 000 personnes). Parmi les victimes d'infractions sexuelles déclarées à la police en 2021 dans l'agglomération de Montréal, les personnes de sexe féminin (197,0 victimes par 100 000 personnes) sont moins nombreuses comparativement à l'ensemble des résidentes du Québec (233,7 victimes par 100 000 personnes) (Secrétariat à la condition féminine, 2024).

Graphique 44 : Types de crimes contre la personne subis par des victimes de sexe masculin, dont le sexe a été identifié, HLM, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

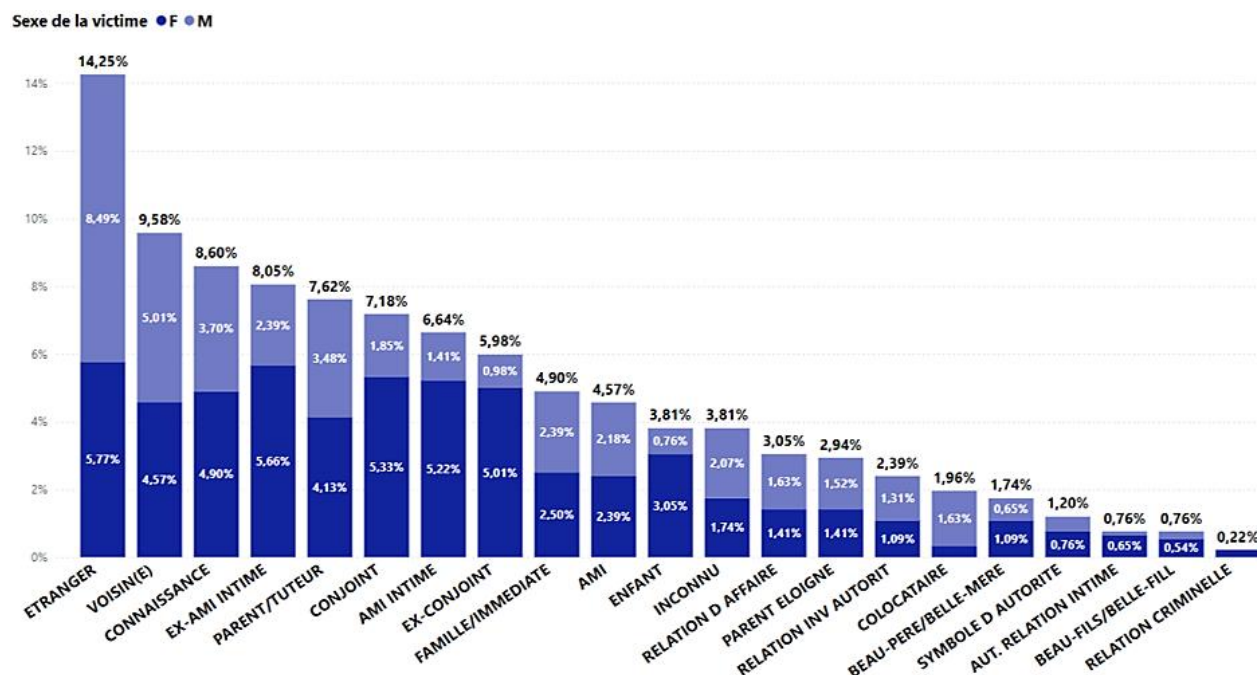
Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Note : Dans le tableau, les valeurs inférieures à 5 sont masquées pour des raisons de confidentialité des données.

En 2022, à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal, les hommes victimes d'agressions sexuelles ne représentent que 1 % des victimes de sexe masculin, une proportion nettement inférieure à celle observée chez les victimes de sexe féminin. En revanche, la proportion de personnes de sexe masculin victimes de menaces et d'actes de violence est comparable à celle des personnes de sexe féminin (27 %). Toutefois, **la proportion d'hommes victimes de voies de fait est plus élevée, atteignant 70 %**, soit près des trois quarts des victimes de sexe masculin. Cette répartition reflète la tendance observée à l'échelle de l'agglomération (CIPC, 2025).

Graphique 45 : Part en pourcentage du type de relation entre les victimes de crimes contre la personne et leur auteur présumé, par sexe, HLM, agglomération de Montréal, 2022



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Source : Données DUC 2.2, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Traitement de données : Centre international pour la prévention de la criminalité.

Ce graphique démontre les liens¹⁶ entre la victime et son agresseur selon le sexe identifié de la victime à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal en 2022. Nous observons que, chez les **personnes de sexe féminin**, la proportion de victimes d'une personne étrangère (5,8 %) est comparable à celle des victimes ayant une relation personnelle avec leur agresseur, qu'il s'agisse d'un ex-partenaire intime, d'un conjoint, d'un partenaire actuel ou d'un ex-conjoint. Ces relations représentent chacune plus de 5 % de l'ensemble des cas signalés à l'intérieur et aux alentours des HLM de l'agglomération en 2022.

Parmi les victimes de crimes contre la personne pour lesquels le sexe et la relation avec l'agresseur ont été identifiés, commis dans l'agglomération de Montréal en 2022, 28,9 % ont subi des actes de violence conjugale. Les victimes de sexe féminin représentent 21,2 %, c'est-à-dire que **plus d'une victime sur cinq est une personne de sexe féminin ayant subi des actes de violence conjugale**.

¹⁶ Aux fins de l'interprétation de ces données, il est toutefois important de souligner que, pour des raisons de confidentialité et de respect de la vie privée des personnes impliquées dans des affaires criminelles, la base de données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) n'est pas en mesure de distinguer les récidives, ni pour les victimes ni pour les auteurs présumés des crimes.

Ces données sont représentatives des actes de violence conjugale et de contrôle au sein d'une relation, dirigés, de manière disproportionnée, contre des personnes de sexe féminin. Souvent, les taux de signalement des actes de violence domestique (violence psychologique et physique) sont peu élevés. Dans l'agglomération de Montréal ainsi qu'à l'échelle de la province de Québec, lorsqu'ils sont signalés, ces crimes sont souvent commis par des proches, notamment un partenaire ou un membre de la famille immédiate (INSPQ, 2023a).

En revanche, les **personnes de sexe masculin** sont moins souvent victimes d'une personne proche. En effet, la majorité des hommes sont victimes d'individus qui leur sont étrangers, soit près d'une victime sur dix (8,5 %). En second lieu, les hommes sont victimes de leur voisin (5 %) ou d'une connaissance (3,7 %).

En résumé, ce portrait chiffré de la criminalité dans et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal démontre que ces espaces de vie doivent composer avec des défis spécifiques découlant de l'évolution des formes de criminalité, de la vulnérabilité de certaines communautés locales et des transformations des espaces urbains. En privilégiant la concertation, la prévention et l'adaptation aux réalités du territoire, les HLM de l'agglomération de Montréal peuvent renforcer leur capacité collective à créer des milieux de vie sûrs, inclusifs et résilients.

Sommaire du portrait chiffré de la criminalité dans et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal

Crimes contre la propriété commis dans et aux alentours des HLM en 2022

- **Tendances générales** : Augmentation de 26,7 % entre 2018 et 2022, avec une augmentation notable entre 2021 et 2022 (+10,9 %).
- **Catégorie d'infractions dominantes** : Les vols de véhicule ou dans un véhicule constituent 28 % des crimes contre la propriété, avec une augmentation de 100,6 % entre 2018 et 2022.
 - Tendance générale à la stagnation des crimes contre la propriété entre 2018 et 2022.
- **Lieux** : Crimes contre la propriété ayant lieu majoritairement dans des espaces privés (53,4 %), notamment dans des unités d'habitation (44,7 %).
 - L'arrondissement Ville-Marie est celui dans lequel le plus grand nombre de crimes contre la propriété sont commis dans et aux alentours des HLM (218 affaires criminelles).
- **Profil des auteurs présumés de crimes contre la propriété** :
 - Les 31 à 45 ans représentent 39 % des auteurs présumés de crime contre la propriété et les 18 à 30 ans en représentent 26 %.
 - Les personnes de sexe masculin représentent 80 % des auteurs présumés de crime contre la propriété.
 - Diminution du nombre d'auteurs présumés de crime contre la propriété dans toutes les tranches d'âge, à l'exception des 61 ans et plus.
- **Particularités des auteurs présumés par tranches d'âge** :
 - 12 à 17 ans : forte proportion d'auteurs présumés d'introductions par effraction.
 - 18 à 30 ans : forte proportion d'auteurs présumés de vols de véhicule ou dans un véhicule.
 - 31 à 45 ans : forte proportion d'auteurs présumés de méfaits.
 - 46 à 60 ans : profil semblable aux auteurs présumés dans la tranche des 31 à 45 ans.
 - 61 ans et plus : forte proportion d'auteurs présumés de vols de 5 000 \$ et moins.

Crimes contre la personne commis dans et aux alentours des HLM en 2022

- **Tendances générales** : Augmentation de 38,4 % entre 2018 et 2022.
- **Catégories d'infractions dominantes** : Les voies de fait constituent 59,4 % des crimes contre la personne.
 - Toutes les catégories d'infractions, sauf les agressions sexuelles, sont en augmentation, notamment les voies de fait (+42 %).
- **Lieux** : 80,8 % des crimes se produisent dans des espaces de vie privés, principalement dans des unités d'habitation (75,7 %).
 - L'arrondissement du Sud-Ouest est celui dans lequel le plus grand nombre de crimes contre la personne sont commis et subis (180 affaires criminelles).
- **Profil des auteurs présumés de crimes contre la personne** :

- Les 31 à 45 ans représentent 34 % des auteurs présumés de crime contre la personne et les 18 à 30 ans en représentent 27 %.
- Les auteurs présumés de sexe masculin représentent 76 % des auteurs présumés de crimes contre la personne.
- Diminution des auteurs présumés de 12 à 30 ans et augmentation des auteurs présumés de 31 ans et plus, notamment des 61 ans et plus (+128 %).
- **Particularités des auteurs présumés par tranches d'âge :**
 - 12 à 17 ans : forte proportion d'auteurs présumés d'infractions sexuelles.
 - 18 à 30 ans : forte proportion d'auteurs présumés de voies de fait.
 - 31 à 45 ans : profil semblable aux auteurs présumés dans la tranche des 18 à 30 ans avec une forte proportion d'auteurs présumés de voies de fait.
 - 46 à 60 ans : forte proportion d'auteurs présumés de menaces et d'actes de violence.
 - 61 ans et plus : profil semblable aux auteurs présumés dans la tranche des 46 à 60 ans.

Profil des victimes de crimes contre la personne dans et aux alentours des HLM

- **Tendances générales :**
 - Les personnes de sexe féminin représentent 58 % des victimes.
 - Les 18 à 30 ans représentent 27 % des victimes, suivies des 31 à 45 ans qui en représentent 24 %.
 - Augmentation dans toutes les tranches d'âge, notamment dans la tranche des 61 ans et plus (+112,1 %) et dans la tranche des 46 à 60 ans (+75 %).
- **Particularités des victimes par tranches d'âge :**
 - 0 à 11 ans : profil des victimes semblable à celui dans la tranche des 12 à 17 ans avec un pourcentage élevé d'infractions sexuelles.
 - 12 à 17 ans : plus grande proportion de victimes d'infractions sexuelles.
 - 18 à 30 ans : grande proportion de victimes de voies de fait ainsi que de menaces et d'actes de violence.
 - 31 à 45 ans : plus grande proportion de victimes de menaces et d'actes de violence.
 - 46 à 60 ans : plus grande proportion de victimes de voies de fait.
 - 61 ans et plus : grande proportion de victimes de voies de fait ainsi que de menaces et d'actes de violence.
- **Liens avec l'agresseur :**
 - Part dominante de victimes de personnes qui leur sont étrangères (13,8 %) ou d'un voisin (9,9 %).
 - 28,9 % des victimes dans et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal sont victimes de violence conjugale.



CONCLUSION, SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

Il ressort du présent rapport que les besoins et les enjeux de sécurité dans et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal évoluent dans le temps, selon les territoires et en fonction des contextes locaux. En effet, entre 2018 et 2022, plus de 9 300 affaires criminelles ont été recensées à l'intérieur et aux alentours des HLM, ce qui représente environ 2,6 % de l'ensemble des affaires enregistrées dans l'agglomération. Si les crimes contre la propriété demeurent légèrement majoritaires (58 %), l'augmentation la plus prononcée s'observe dans les crimes contre la personne, en hausse de près de 38 % au cours de la période. Certaines dynamiques particulières se dégagent, notamment une surreprésentation de la victimisation chez les femmes et une hausse préoccupante du nombre d'auteurs présumés et de victimes dans la tranche des 61 ans et plus, ce qui renvoie à des enjeux spécifiques liés à l'isolement, à la vulnérabilité et aux formes d'abus envers les aînés.

Pour répondre à ces enjeux, divers modèles d'intervention et des initiatives ont été déployés, comme l'illustre notamment le Plan d'action intégré en sécurité et en prévention de l'OMHM, mis en œuvre entre 2021 et 2025 (OMHM, 2021).

Pour faire face à cette situation préoccupante de la criminalité dans et aux alentours des HLM, un ensemble de facteurs complémentaires peuvent être mis en place, notamment le renforcement de la qualité de la sécurité publique (police de proximité, plans d'urgence), le recours à des outils technologiques (vidéosurveillance, contrôle d'accès), la présence de services de sécurité privés (gardiens de sécurité, patrouilles), la participation de la communauté (mobilisation des jeunes, partenariats, efforts de concertation, campagnes de sensibilisation), ainsi que l'apport de la santé publique (intégration des services sociaux, soutien en santé mentale et accompagnement en dépendances). À cela s'ajoutent une communication efficace et une évaluation constante des pratiques, permettant d'adapter les stratégies de prévention et de sécurité selon l'évolution des besoins et des défis rencontrés (Roberson, 2024).

Pour conclure ce diagnostic local de sécurité, le CIPC propose des recommandations visant à répondre aux enjeux spécifiques relevés dans le présent rapport. En tenant compte des constats exposés, il est possible de mettre en place des mesures de prévention adéquates pour renforcer la sécurité et le bien-être dans et aux alentours des HLM de l'agglomération de Montréal.

L'arrimage des efforts, l'élaboration de solutions conjointes et la collaboration entre les acteurs du milieu sont essentiels pour parvenir à des changements durables. L'agglomération de Montréal et l'OMHM disposent déjà de cadres de collaboration intersectorielle et de mécanismes de concertation bien établis. Toutefois, ces efforts pourraient être optimisés dans le but d'obtenir des milieux de vie plus sûrs et plus positifs pour les résidents des HLM. La consolidation de la synergie entre les diverses parties prenantes permettra de tisser un filet de sécurité robuste et de contribuer à la protection et à l'épanouissement de la population dans l'agglomération de Montréal.

Le fait de renforcer ces principes fondamentaux contribuera à l'adoption efficace des recommandations formulées dans le présent rapport. Cette approche favorisera une transformation positive et durable dans

laquelle chaque personne, quels que soient son âge, son sexe et sa situation, contribuera à la création de milieux de vie sécuritaires.

Recommandations

1. **Renforcer la prévention ciblée auprès des groupes les plus vulnérables**, notamment les femmes et les aînés, en renforçant les mesures de sensibilisation et les dispositifs de protection adaptés.
2. **Déployer des efforts de concertation intersectorielle et les maintenir**, en élargissant le maillage entre l'OMHM, le SPVM, les CIUSSS, les organismes communautaires et les associations de locataires afin de coordonner les interventions.
3. **Accroître la présence de proximité** (patrouilles, travail de rue, médiation sociale) afin de prévenir les conflits de voisinage, de limiter les risques de victimisation et de renforcer le sentiment de sécurité.
4. **Appuyer l'intégration des services de santé et les services sociaux dans les HLM**, notamment en matière de santé mentale, de dépendances et d'accompagnement des personnes en situation d'itinérance.
5. **Poursuivre l'évaluation constante des initiatives du plan d'action en sécurité** afin de mesurer leur impact et d'ajuster les stratégies en fonction des besoins évolutifs des résidents et des dynamiques locales.

BIBLIOGRAPHIE

- Agence de la santé publique du Canada (2024). *Associations entre les expériences négatives liées la COVID 19 et les symptômes d'anxiété et de dépression : étude fondée sur un échantillon national canadien représentatif. Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques au Canada*. 2024 ; 44(2) : 60-70.
<https://doi.org/10.24095/hpcdp.44.2.03f>
- Beaulieu, M., Carbonneau, H., Rondeau-Leclaire, A., avec la collaboration de Marcoux, L., Hébert, M. & Crevier, M. (2022). *Maltraitance psychologique et maltraitance matérielle et financière envers les personnes âgées ayant des incapacités*. Rapport de recherche partenariale entre la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées et le CIUSSS de l'Estrie-CHUS remis à l'OPHQ. Sherbrooke. 148 p.
https://maltraitancedesaines.com/wp-content/uploads/2022/02/Beaulieu_Rp-OPHQ_janvier2022.pdf
- Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), ville de Montréal, ville de Bordeaux, Ville de Liège (2007). *Nuisances publiques liées aux drogues et à la prostitution – Manuel pratique pour l'action locale*. Montréal. Centre international pour la prévention de la criminalité.
- Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) (2011). *Rapport d'évaluation du Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) réalisé pour le compte de l'Arrondissement de Ville-Marie*.
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2505375>
- Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) (2022). *Rapport sur la criminalité dans l'agglomération de Montréal*.
<https://cipc-icpc.org/rapport/le-cipc-publie-le-premier-rapport-sur-la-criminalite-dans-lagglomeration-de-montreal/>
- Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) (2023). *Deuxième rapport sur la violence commise et subie par les jeunes de l'agglomération de Montréal*.
https://cipc-icpc.org/wp-content/uploads/2023/07/Rapport-VCSJ_2023.pdf
- Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) (2025). *Portrait chiffré de la criminalité dans l'agglomération de Montréal de 2018 à 2022*.
- Conseil du statut de la femme (2025). *Portrait des Québécoises. Édition 2024 – Violence*.
<https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait-quebecoise-edition-violence.pdf>
- Di Méo G. (1991). *De l'espace subjectif à l'espace objectif : l'itinéraire du labyrinthe*. L'Espace géographique, n° 4, pages 359 à 373.

Éducaloi (2025). *Qu'est-ce que la violence conjugale ?* Éducaloi.

<https://educaloi.qc.ca/capsules/la-violence-conjugale/>

Gouvernement du Canada, S. C. (8 septembre 2020). Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC).

https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3302

Gouvernement du Canada, S. C. (2021). Enquête sociale générale – Sécurité des Canadiens (ESG).

https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4504

Gouvernement du Québec (2025). Statistique Québec – Violence en contexte conjugal.

<https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/violence/violence-contexte-conjugal>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2020). *Facteurs de risque*.

<https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/facteurs-de-risque>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (2022). *Maltraitance envers les personnes âgées*.

<https://www.inspq.qc.ca/securite-prevention-de-la-violence-et-des-traumatismes/prevention-de-la-violence-interpersonnelle/dossiers/maltraitance-envers-les-personnes-aiees>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (2023a). *Statistiques*.

<https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/statistiques>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (2024). *Ampleur des agressions sexuelles chez les enfants et les jeunes*.

<https://www.inspq.qc.ca/violence-sexuelle/statistiques/jeunes>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (2024a). *La violence communautaire commise et subie par les jeunes de 25 ans et moins* (p. 93).

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/2024-05/3487-violence-communautaire-commise-subie-jeunes-25-ans-moins_0.pdf

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (2025). Occupation du territoire.

<https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/montreal/portrait-regional/occupation-du-territoire>

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2022). Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées, de 2022 à 2027. Gouvernement du Québec.

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-830-44W.pdf>

Ministère de la Sécurité publique (2024). *Criminalité au Québec – Principales tendances 2022*, Québec, 73p.

Ministère de la Sécurité publique (2024a). *Criminalité au Québec – Infractions sexuelles en 2022*, Québec, 50p.

Ministère de la Sécurité publique (2024b). *Criminalité au Québec – Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2022*, Québec, 61 p.

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/publications/statistiquescriminalite-quebec>

Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) (2020). *Prévention et sécurité*.

<https://www.omhm.qc.ca/fr/a-propos-de-nous/prevention-et-securite>

Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) (2021). *Plan d'action intégré en sécurité et en prévention 2021-2025* (p. 12).

https://www.omhm.qc.ca/sites/default/files/publications/PlanAction_Securite_2021-2025VF.pdf

OMS (2024). *Maltraitance des personnes âgées*.

<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/abuse-of-older-people>

Ouimet, M. (2015). *Les causes du crime : Examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*. Québec : Presses de l'Université Laval (586 p.).

Pallanca, D. (2018). *#MoiAussi : Le mouvement qui a tout changé*.

<https://fpcsn.qc.ca/2018/12/19/moiaussi-le-mouvement-qui-a-tout-change/>

Perreault, S. (2015). *La victimisation criminelle au Canada, 2014*.

<https://www.securitepublique.gc.ca/lbrr/archives/cnmcs-plcng/cn36423-fra.pdf>

Roberson, E. (2024). *La sécurité dans les HLM des grandes métropoles occidentales : enjeux, diagnostics et modèles d'intervention Montréal*, Observatoire québécois des inégalités.

<https://observatoiredesinegalites.com/wp-content/uploads/2024/12/la-securite-des-HLM-grandes-metropoles-occidentales-1.pdf>

Secrétariat à la condition féminine (2024). *Portrait statistique de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle régionale : Édition 2024 – Montréal (Région 06)*. Gouvernement du Québec.

<https://Quebec.ca/gouvernement/ministeres-et-organismes/secretariat-condition-feminine>

Statistique Canada (2021). *Données du recensement de la population 2021*.

<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=Longueuil&DGUIDlist=2021A00052458227&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1&HEADERlist=0>

Statistique Canada (2022). Série « Perspective géographique », Recensement de la population de 2021 [jeu de données].

<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/page.cfm?r=1&Lang=F&dguid=2021A00052475017&TOPIC=>

Ville de Montréal (2024). *Répartition des logements sociaux et communautaires sur l'île de Montréal* (p. 11). Service de l'habitation.

https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/habitation_fr/media/documents/repartition_des_logements_sociaux_et_communautaires.pdf

Ville de Montréal (2025). *Pour une mobilité active, collective, sécuritaire et durable dans Ville-Marie*.

<https://montreal.ca/articles/pour-une-mobilite-active-collective-securitaire-et-durable-dans-ville-marie-44496>

ANNEXES

Annexe 1 : Infractions liées aux catégories de crimes contre la personne et de crimes contre la propriété

Notons que la liste suivante ne constitue pas une liste exhaustive de toutes les infractions codées dans le Programme DUC.

Crimes contre la personne

Infractions pouvant causer la mort	Cette catégorie comprend les meurtres, les homicides involontaires, la négligence criminelle causant la mort, les tentatives de meurtre, les conspirations pour meurtre, etc.
Infractions sexuelles	Cette catégorie comprend les agressions sexuelles, les contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, l'incitation à des contacts sexuels, le voyeurisme, la distribution non consensuelle d'images intimes, la bestialité, la corruption d'enfant, le leurre au moyen d'un ordinateur, fournir de la pornographie à un mineur, etc.
Voies de fait	Cette catégorie comprend les voies de fait, les voies de fait graves, les agressions armées et l'infliction de lésions corporelles, la décharge d'une arme à feu, l'usage d'une arme à feu, le braquage d'une arme à feu, les voies de fait contre un policier, les voies de fait contre un agent de la paix, la négligence criminelle entraînant des lésions, les trappes susceptibles de blesser, etc.
Infractions entraînant une perte de liberté	Cette catégorie comprend les enlèvements, la séquestration, la prise d'otage, la traite de personne, etc.
Menace ou acte de violence	Cette catégorie comprend le vol qualifié sur une personne, dans un commerce, dans une institution financière, dans un véhicule, d'un sac à main, d'une arme à feu, etc., l'extorsion, le harcèlement criminel, les communications indécentes ou harassantes, la profération de menaces, l'intimidation, les autres crimes violents, etc.
Proxénétisme et obtention de services sexuels	Cette catégorie comprend l'obtention de services sexuels contre rétribution, l'avantage matériel provenant de

	services sexuels, le proxénétisme et la publicité de services sexuels.
--	--

Crimes contre la propriété

Incendies criminels	Cette catégorie comprend les incendies criminels de bien immobilier, de véhicule et d'autres biens.
Introductions par effraction	Cette catégorie comprend les introductions par effraction dans une résidence privée, dans un camp, chalet, roulotte, dans un établissement commercial, le vol d'arme à feu dans un véhicule, etc.
Vols et recels	Cette catégorie comprend les vols (de biens, de sac à main, à l'étalage, de bicyclette, de véhicules, etc.) et les recels.
Fraudes	Cette catégorie comprend les fraudes (par carte de service, par chèque, par guichet automatique), l'obtention de gîte ou de nourriture sans payer, l'obtention frauduleuse de transport, le changement d'étiquette (prix), la fraude à l'identité, le marketing de masse, les fausses réclamations au gouvernement, les valeurs mobilières et les instruments financiers, les fausses réclamations d'assurance, le clonage de cartes de service, le vol d'identité, etc.
Méfais	Cette catégorie comprend les dommages matériels, les graffitis, les méfaits sur un véhicule, les méfaits sur un monument commémoratif, sur un bien culturel, etc.

Infractions criminelles liées aux drogues et aux autres substances

Possession	Cette catégorie comprend la possession d'héroïne, de cocaïne, d'autres substances, de crack, de méthamphétamine, d'ecstasy, d'opioïde sauf héroïne.
Trafic	Cette catégorie comprend le trafic d'héroïne, de cocaïne, d'autres substances, de crack, de méthamphétamine, d'ecstasy, d'opioïde sauf héroïne.

Possession aux fins de trafic	Cette catégorie comprend la possession aux fins de trafic d'héroïne, de cocaïne, d'autres substances, de crack, de méthamphétamine, d'ecstasy, d'opioïde sauf héroïne.
Importation et exportation	Cette catégorie comprend l'importation et l'exportation d'héroïne, de cocaïne, d'autres substances, de crack, de méthamphétamine, d'ecstasy, d'opioïde sauf héroïne.
Production	Cette catégorie comprend la production d'héroïne, de cocaïne, d'autres substances, de crack, de méthamphétamine, d'ecstasy, d'opioïde sauf héroïne.
Fraudes médicales	Cette catégorie comprend les visites multiples, les fausses ordonnances et la supposition de personnes.
Autres	Cette catégorie comprend toute autre infraction à la loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDAS).
Loi sur le cannabis	Cette catégorie comprend la possession, la distribution, la vente, l'importation et l'exportation et la production de cannabis.

Infractions aux lois provinciales

Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques (LIMBA)	Cette catégorie comprend la vente sans permis, la vente après les heures, les bouteilles non timbrées et les boissons avec alcool non acheté à la SAQ.
Autres lois provinciales	Cette catégorie comprend la loi sur les valeurs immobilières, sur les explosifs, les règlements sur le camionnage, les taxis, les autobus ainsi que la loi sur la santé publique, la sécurité privée et le tabac.

Annexe 2 : Lexique

Agression sexuelle :	Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par une personne sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, par manipulation affective ou par chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, en ayant recours à la force ou à la contrainte ou au moyen de menaces implicites ou explicites. L'agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne (Gouvernement du Québec, 2001 : 22). Souvent obtenues par la menace, la force, la fraude ou l'autorité de l'agresseur, les agressions sexuelles se présentent sous des formes différentes (attouchements, fellation, masturbation ou pénétration), y compris sous forme de harcèlement sexuel ou de voyeurisme (SPVM, 2021).
Agression armée :	Est coupable d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de dix ans ou d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, en se livrant à des voies de fait, selon le cas : • Porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme ; • Inflige des lésions corporelles au plaignant ; • Étouffe, suffoque ou étrangle le plaignant.
Contacts sexuels :	Toute personne qui, à des fins d'ordre sexuel, touche directement ou indirectement, avec une partie de son corps ou avec un objet, une partie du corps d'un enfant de moins de seize ans est coupable.
Décharger une arme à feu avec intention :	Commets une infraction quiconque, dans l'intention de blesser, mutiler ou défigurer une personne, de mettre sa vie en danger ou d'empêcher son arrestation ou sa détention, décharge une arme à feu contre qui que ce soit.
Extorsion – personne :	Commets une infraction quiconque, avec l'intention : a) ou bien d'extorquer de l'argent de quelqu'un ; b) ou bien d'induire quelqu'un à conférer à une autre personne une charge ou fonction rémunérée ou de

	confiance, ou à obtenir pour cette autre personne une telle charge ou fonction, c) publie ou menace de publier, ou offre de s'abstenir de publier un libelle diffamatoire ou d'en empêcher la publication.
Fraude carte de service :	Est coupable soit d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de dix ans, soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, sans justification ou excuse légitime, fabrique, répare, achète, vend, exporte du Canada, importe au Canada ou a en sa possession quelque instrument, dispositif, appareil, matière ou chose qu'il sait utiliser, modifié ou destiné à l'une ou l'autre des fins suivantes : a) copier des données relatives à une carte de crédit devant servir à la commission d'une infraction ; b) falsifier des cartes de crédit ou en fabriquer des fausses.
Harcèlement criminel :	Il est interdit, sauf autorisation légitime, d'agir à l'égard d'une personne sachant qu'elle se sent harcelée ou sans se soucier de ce qu'elle se sente harcelée si l'acte en question a pour effet de lui faire raisonnablement craindre – compte tenu du contexte – pour sa sécurité ou celle d'une de ses connaissances.
Méfais :	Commets un méfait quiconque volontairement, selon le cas : a) détruit ou détériore un bien ; b) rend un bien dangereux, inutile, inopérant ou inefficace ; c) empêche, interrompt ou gêne l'emploi, la jouissance ou l'exploitation légitime d'un bien ; d) empêche, interrompt ou gêne une personne dans l'emploi, la jouissance ou l'exploitation légitime d'un bien.
Proférer des menaces :	Commets une infraction quiconque sciemment profère, transmet ou fait recevoir par une personne, de quelque façon, une menace : a) de causer la mort ou des lésions corporelles à quelqu'un ; b) de brûler, détruire ou endommager des biens meubles ou immeubles ;

	c) de tuer, empoisonner ou blesser un animal ou un oiseau qui est la propriété de quelqu'un.
Supposition de personne :	Cette infraction est commise lorsqu'il est démontré que l'accusé s'est présenté comme étant la personne pour laquelle il tentait de se faire passer.
Voies de fait (niveau 1,2 et 3) :	Les voies de fait (niveau 1) représentent « les plus courantes et sont celles qui entraînent peu de blessures corporelles ou n'entraînent aucune blessure corporelle pour la victime » (Statistique Canada, 2015). Les voies de fait (niveau 2) sont des actes de violence armée causant des lésions corporelles ou sont celles impliquant la présence, l'utilisation ou la menace d'utilisation d'une arme, vraie ou fausse. « Ces types de voies de fait comprennent également les affaires dans lesquelles une personne reçoit des blessures qui nuisent à sa santé ou à son confort et qui ne sont pas seulement de nature passagère ou négligeable » (Statistique Canada, 2015). Enfin, les voies de fait (niveau 3), « connues sous le nom de "voies de fait graves" comprennent celles dans lesquelles une victime est blessée, mutilée ou défigurée, et celles dans lesquelles sa vie est mise en danger » (Statistique Canada, 2015).
Agression sexuelle :	Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par une personne sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, par manipulation affective ou par chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. L'agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne (Gouvernement du Québec, 2001 : 22). Elles font souvent l'usage de la menace, de la force, de la fraude, ou de l'exercice d'autorité de la part de l'agresseur, pouvant prendre des formes différentes (attouchements, fellation, masturbation ou pénétration), du harcèlement sexuel ou du voyeurisme (SPVM, 2021).

Agression armée :	Est coupable d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de dix ans ou d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, en se livrant à des voies de fait, selon le cas : a) Porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme ; b) Inflige des lésions corporelles au plaignant ; c) Étouffe, suffoque ou étrangle le plaignant.
Contacts sexuels :	Toute personne qui, à des fins d'ordre sexuel, touche directement ou indirectement, avec une partie de son corps ou avec un objet, une partie du corps d'un enfant âgé de moins de seize ans est coupable.
Décharger une arme à feu avec intention :	Commet une infraction quiconque, dans l'intention de blesser, mutiler ou défigurer une personne, de mettre sa vie en danger ou d'empêcher son arrestation ou sa détention, décharge une arme à feu contre qui que ce soit.
Extorsion – personne :	Commet une infraction quiconque, avec l'intention : a) ou bien d'extorquer de l'argent de quelqu'un ; b) ou bien d'induire quelqu'un à conférer à une autre personne une charge ou fonction rémunérée ou de confiance, ou à obtenir pour cette autre personne une telle charge ou fonction, c) publie ou menace de publier, ou offre de s'abstenir de publier un libelle diffamatoire ou d'en empêcher la publication.
Fraude carte de service :	Est coupable soit d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de dix ans, soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, sans justification ou excuse légitime, fabrique, répare, achète, vend, exporte du Canada, importe au Canada ou a en sa possession quelque instrument, dispositif, appareil, matière ou chose qu'il sait utiliser, modifié ou destiné à l'une ou l'autre des fins suivantes : a) copier des données relatives à une carte de crédit devant servir à la commission d'une infraction ; b) falsifier des cartes de crédit ou en fabriquer des fausses.
Harcèlement criminel :	Il est interdit, sauf autorisation légitime, d'agir à l'égard d'une personne sachant qu'elle se sent harcelée ou sans se soucier de ce qu'elle se sente harcelée si l'acte en question a pour effet de

	lui faire raisonnablement craindre – compte tenu du contexte – pour sa sécurité ou celle d’une de ses connaissances.
Méfais :	Commet un méfait quiconque volontairement, selon le cas : a) détruit ou détériore un bien ; b) rend un bien dangereux, inutile, inopérant ou inefficace ; c) empêche, interrompt ou gêne l’emploi, la jouissance ou l’exploitation légitime d’un bien ; d) empêche, interrompt ou gêne une personne dans l’emploi, la jouissance ou l’exploitation légitime d’un bien.
Proférer des menaces :	Commet une infraction quiconque sciemment profère, transmet ou fait recevoir par une personne, de quelque façon, une menace : a) de causer la mort ou des lésions corporelles à quelqu’un ; b) de brûler, détruire ou endommager des biens meubles ou immeubles ; c) de tuer, empoisonner ou blesser un animal ou un oiseau qui est la propriété de quelqu’un.
Supposition de personne :	Cette infraction est commise lorsqu’il est démontré que l’accusé s’est présenté comme étant la personne pour laquelle il tentait de se faire passer.
Voies de fait (niveau 1,2 et 3) :	Les voies de fait (niveau 1) représentent « les plus courantes et sont celles qui entraînent peu de blessures corporelles ou n’entraînent aucune blessure corporelle pour la victime » (Statistique Canada, 2015). Les voies de fait (niveau 2) sont des actes de violence armée causant des lésions corporelles ou sont celles impliquant la présence, l’utilisation ou la menace d’utilisation d’une arme, vraie ou fausse. « Ces types de voies de fait comprennent également les affaires dans lesquelles une personne reçoit des blessures qui nuisent à sa santé ou à son confort et qui ne sont pas seulement de nature passagère ou négligeable » (Statistique Canada, 2015). Enfin, les voies de fait (niveau 3), « connues sous le nom de “voies de fait graves” comprennent celles dans lesquelles une victime est blessée, mutilée ou défigurée, et celles dans lesquelles sa vie est mise en danger » (Statistique Canada, 2015).
Vol d’identité :	Commet une infraction quiconque obtient ou a en sa possession des renseignements identificateurs sur une autre

	personne dans l'intention de les utiliser pour commettre un acte criminel dont l'un des éléments constitutifs est la fraude, la supercherie ou le mensonge.
--	---

Annexe 3 : Type de relation entre la victime et son auteur présumé

Autre relation	Ami ; Autre relation intime ; Relation inverse d'autorité ; Symbole d'autorité
Autres membres de la famille	Beau-fils/Belle-fille ; Beau-père/Belle-mère ; Parent éloigné.
Connaissance	Colocataire ; Connaissance ; Voisin(e).
Étranger	Étranger (la victime déclare ne pas connaître son agresseur).
Famille immédiate	Enfant ; Famille immédiate ; Parent/Tuteur.
Inconnu	Inconnu (n'a pas pu être établie par la police).
Partenaires intimes actuels ou anciens	Ami intime ; Conjoint ; Ex-ami intime ; Ex-conjoint.
Relation d'affaires ou criminelle	Relation criminelle ; Relation d'affaires

Annexe 4 : Approche par espace de vie

Espace privé	Résidences (unités d'habitation, maisons unifamiliales), camps, chalets, roulottes, maison de retraite, garages contigus, isolés, remises, remises d'appartement et toutes les catégories dont le premier mot commence résidence, sauf « résidence commerciale ».
Milieu scolaire	Écoles (activités surveillées et non surveillées).
Espace public (fermé)	Immeubles commerciaux ou abritant une société, industries, entrepôts, édifices à bureaux, bureau des douanes, endroits commerciaux corporatifs et non commerciaux corporatifs.

	• Commerce de détail et de service (restaurants, pharmacies, dépanneurs, garages et stations-service, concessionnaires automobiles, centres commerciaux, clubs, boîtes de nuit, bijouteries, boutiques, brocantes, centre d'inspection des véhicules, magasins, marchés d'alimentation, épiceries). • Lieux publics (établissements publics, hôpitaux, cliniques, CLSC, centres de jour, arénas, lieux de culte, aéroports, cours de justice, centres communautaires, édifices du gouvernement, banques, établissements institutionnels à vocation religieuse, établissements publics autres comme des bibliothèques, centres d'accueil, hôtels de ville, musées, etc., cliniques vétérinaires, stationnements, universités, cégeps, marinas). • Établissements correctionnels (prisons, foyers et maison de transition). • Résidences commerciales (gîtes, centres de villégiature, chambres d'hôtel et motel) • Refuge pour itinérants et foyers (pour sans-abri)
Espace public (ouvert)	• Voies publiques, rues et routes, autoroutes, pistes cyclables, tunnels piétons, passages, espaces pour piétons, vélos, motoneiges, véhicules tout terrain, et autres. • Transport en commun (métro, véhicules, installations de transport public, autobus STM, abribus, trains). • Parcs, plans d'eau. • Chantiers de construction (construction sur propriété, site de construction)
Autres	Marché public, territoire du SPVM, voie ferrée, cabine téléphonique, fourrière et port de Montréal – Postes de police – Véhicules routiers ou remorques (lors de vols dans un véhicule) – Propriétés privées – inconnues

Annexe 5 : Mise en garde concernant l'utilisation des données policières

D'une part, il est possible qu'un service de police attribue jusqu'à quatre codes d'événement à chaque affaire transmise. Toutefois, seule l'infraction la plus grave est comptabilisée dans les statistiques, en général l'infraction punissable par la peine maximale la plus longue en vertu du Code criminel (gouvernement du Canada, 2020). Par exemple, dans une situation impliquant une introduction par effraction dans un domicile, des voies de fait, des menaces armées et un vol de véhicule, seule l'infraction relative aux voies de fait (soit la plus grave des quatre) sera prise en compte. En outre, si l'affaire concerne plus d'une victime, un événement sera enregistré pour chacune d'entre elles. Toutefois, pour les crimes contre la propriété et les vols qualifiés, une seule infraction est comptabilisée par événement, même lorsqu'il y a plusieurs plaignants (Quimet, 2015).

D'autre part, les pourcentages relatifs aux victimes et aux auteurs présumés inconnus proviennent souvent d'informations déclarées par les services de police, qui n'ont pas identifié précisément les personnes mises en cause ni précisé le sexe ni l'âge de celles-ci. De plus, une même personne pourrait avoir été victime de plus d'une infraction recensée, ce qui constitue une limitation importante pour l'analyse des données portant sur la criminalité. Aussi, il est nécessaire de tenir compte du fait que certaines données sont imprécises et parcellaires, puisqu'elles comportent des variables parfois inconnues, tels l'âge et le sexe de l'auteur présumé et/ou de la victime. C'est le cas notamment des affaires non résolues jusqu'à présent et des crimes rarement portés à l'attention des autorités, comme les crimes « sans victime », entre autres la prostitution, la vente de drogues, les jeux et les paris. Dans ce contexte, il ne s'agit pas à proprement parler de victimes, puisqu'une personne propose un bien ou un service et l'autre l'achète (Quimet, 2015).

Annexe 6 : Limites de l'analyse quantitatives

Il est important de tenir compte de ce que l'on appelle le « chiffre noir » de la criminalité, c'est-à-dire le nombre d'incidents criminels qui ne sont jamais signalés à la police et dont le nombre est élevé (Perreault, 2015). La comparaison des statistiques sur la criminalité déclarée aux autorités et des données portant sur les infractions démontre qu'une part importante d'affaires criminelles ne sont jamais signalées à la police (Gouvernement du Canada, 2021). Les raisons pour lesquelles une personne victime d'un acte criminel ne le dénonce pas sont multiples. Les motifs que les personnes invoquent le plus souvent sont l'impossibilité d'être dédommagée, le manque de confiance envers les services de police et l'appareil judiciaire, la crainte de ne pas être crue et, par conséquent, d'être victimisée à nouveau, ainsi que la peur des représailles ou le désir de se venger par soi-même. Par ailleurs, nous devons tenir compte du fait qu'une victime est beaucoup plus portée à dénoncer une personne qu'elle ne connaît pas ou une connaissance plutôt qu'un membre de sa famille. Ainsi, il est important de prendre en considération les relations entre les victimes et les auteurs présumés lorsqu'elles sont connues. Par conséquent, les données représentent davantage un état des activités des services de police qu'une mesure réelle de la criminalité. Malgré cela, elles sont un indicateur fiable de l'état de la criminalité et de son évolution sur un territoire donné. Dans ce contexte, l'analyse chiffrée présentée ne renvoie pas à l'ensemble des crimes commis et subis dans l'agglomération de Montréal, mais plutôt aux événements qui ont fait l'objet d'un signalement aux services de police, pour la plupart provenant d'un rapport du SPVM.

Les infractions déclarées par les services de police à l'échelle canadienne concernant la cybercriminalité sont comprises comme « toute infraction relevant du Code criminel du Canada dans laquelle la technologie de l'information et des communications (TIC) est l'objet du crime, ou dans laquelle la TIC est nécessaire à la perpétration de l'infraction et en fait partie intégrante ». Certaines règles et nuances sont à connaître concernant cette définition et la codification du dossier. Dans l'immédiat, retenons que les indicateurs de cybercriminalité permettent uniquement de déterminer si des TIC ont été utilisées dans le cadre d'une infraction au Code criminel ou si ceux-ci étaient nécessaires pour commettre l'infraction (ou s'ils en faisaient partie intégrante).

De plus, nous devons tenir compte de l'influence des mouvements sociaux qui ont généralement une incidence sur le nombre de déclarations des crimes aux autorités. Par exemple, le lancement de campagnes

d'information sur les agressions sexuelles peut avoir une incidence sur le nombre de plaintes rapportées à la police. Particulièrement, le mouvement de dénonciation #MoiAussi, qui a pris de l'ampleur à l'automne 2017, semble avoir influencé le nombre de signalements d'infractions sexuelles depuis cette période (Pallanca, 2018).

La pandémie de COVID-19 a également eu un effet sur la population, sur ses vulnérabilités ainsi que sur les infractions commises et subies dans l'agglomération de Montréal. Toutefois, nous n'avons pas remarqué de répercussions importantes sur les données policières consignées en 2020 et 2021. Un manque de recul nous empêche pour l'instant de formuler des conclusions définitives. Nous devons étudier plus en profondeur les répercussions sur la population de la ville au moyen de mécanismes de consultation et de discussion.

Toutefois, à des fins d'interprétation de ces données, il est important de préciser que, pour des raisons de confidentialité et de respect de la vie privée des personnes mises en cause dans des affaires criminelles, la base de données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC 2.2) ne nous permet pas de distinguer les récidives ni pour les victimes ni pour les auteurs présumés des crimes. Ce même impératif de protection de la vie privée explique pourquoi les codes d'événements par types de crimes tirés de la DUC qui sont inférieurs à cinq ne sont pas illustrés dans les graphiques, les tableaux et les figures. En effet, la publication de totaux trop peu élevés pourrait permettre d'identifier des personnes impliquées.

Annexe 7 : Étapes préliminaires à l'analyse des données policières

Une première révision est effectuée afin de s'assurer que les données reçues sont classées dans le bon ordre. Une fois cette étape accomplie, nous poursuivons en effectuant les croisements pertinents entre les données qui nous intéressent. Ensuite, nous procédons à la création et à la définition des catégories respectives nécessaires à notre analyse. Entre autres, nous définissons les tranches d'âge étudiées et nous attribuons des valeurs en fonction du sexe, du lieu du crime et du quartier concerné. Une fois ces opérations terminées, il nous est possible d'explorer et de cartographier les données sous la forme de figures, de tableaux, de cartes et d'outils interactifs de visualisation. Les principaux outils que nous utilisons pour traiter les données sont variés, et comprennent, sans s'y limiter, Excel, Power BI, QGIS et Python.